

ADVINI

DES VIGNOBLES & DES HOMMES



Rapport financier 2024

Conseil d'administration

Antoine LECCIA

Président Directeur-Général

Frédéric JEANJEAN

Vice-Président

Brigitte JEANJEAN

Vice-Présidente

Vincent RIEU

Marie-Elisabeth PLANTADE

AGRO INVEST, représenté par Olivier GUIZE

Amélie FAURE

Philippe CHAPUIS

Magdeleine ALLAUME

Censeurs

Grands Crus Investissements, représenté par Cédric FONTAINE

Catherine HOSTEIN

Commissaires aux Comptes

ERNST & YOUNG Audit

Représenté par Marie-Thérèse Mercier

KPMG

Représenté par Laurent Fougerolle

Sommaire

1. Attestation du Président du Conseil d'administration	4
2. Comptes annuels	5
3. Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes annuels	54
4. Comptes consolidés	60
5. Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés	106
6. Rapport de Gestion	112
7. Rapport de l'organisme tiers indépendant sur la déclaration consolidée de performance extra-financière figurant dans le rapport de gestion	223

1. Attestation du Président du Conseil d'administration

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et que le rapport de gestion présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels elles sont confrontées.

Fait à Saint-Félix de Lodez, le 30 avril 2025

Antoine Leccia,

Président du Conseil d'administration

2. Comptes annuels

Le Conseil d'Administration a arrêté en date du 31 mars 2025 les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2024.

Bilan

Compte de résultat

Annexe

ADVINI

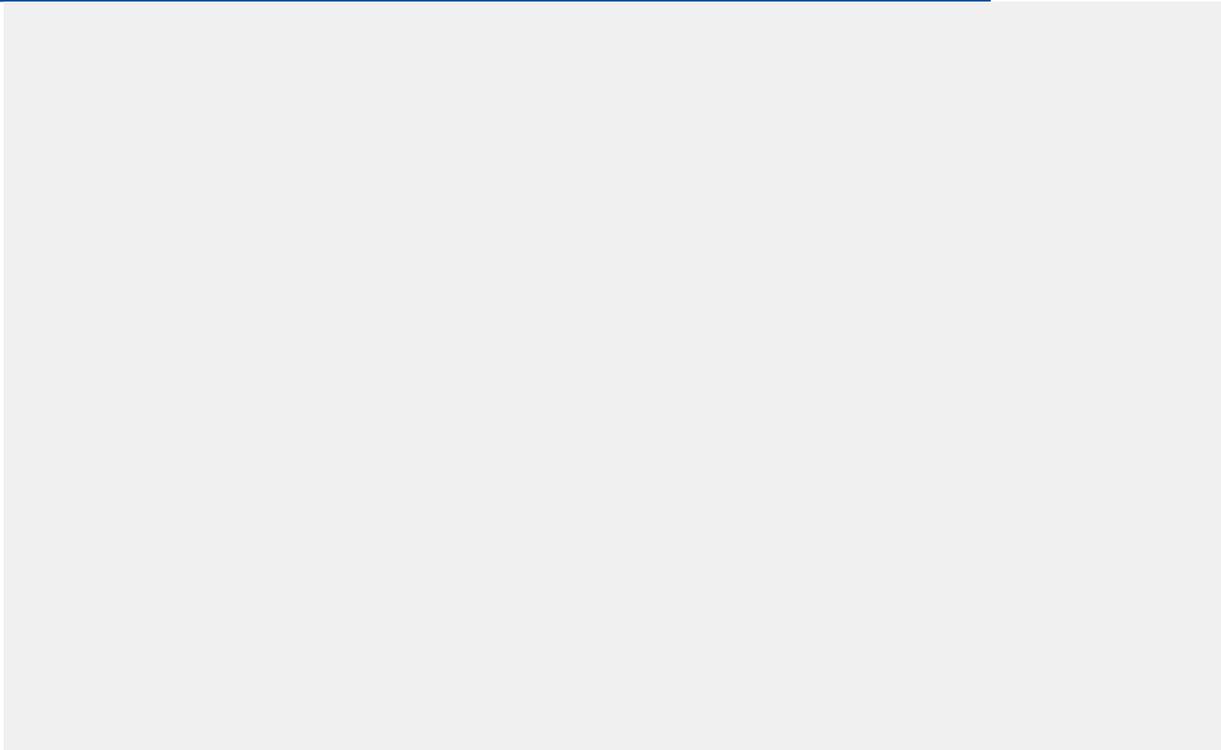
DES VIGNOBLES, DES HOMMES, L'ÉMOTION

AdVini

I'Enclos

34725 SAINT FELIX DE LODEZ

Comptes au 31/12/2024



- SOMMAIRE -

Comptes annuels

Bilan - Actif	8
Bilan - Passif	9
Compte de résultat	10
Compte de résultat	11

Annexes

Note 1. Introduction

Note 1. Introduction	14
----------------------	----

Note 2. Faits caractéristiques de l'exercice

Note 2. Faits caractéristiques de l'exercice	15
--	----

Note 3. Evénements postérieurs à la clôture

Note 3. Evénements postérieurs à la clôture	16
---	----

Note 4. Règles et méthodes comptables

Note 4 Règles et méthodes comptables	17
--------------------------------------	----

Note 5 INFORMATIONS BILAN ET COMPTE DE RESULTAT

5-1 Immobilisations	26
5-2 Amortissements	27
5-3 Provisions et dépréciations	28
5-4 Créances et dettes	29
5-4 Créances et Dettes_Proforma	30
5-5 Eléments du fonds commercial	31
5-6 Ecart de conversion sur créances et dettes	32
5-7 Produits à recevoir	33
5-8 Charges à payer	34
5-9 Charges et produits constatés d'avance	35
5-10 Composition du capital social	36
5-11 Variation des capitaux propres	37
5-12 Affectation des résultats soumise à approbation de l'AG	38
5-13 Ventilation du chiffre d'affaires	39
5-14 Quote-part de résultat sur opérations faites en commun	40
5-15 Charges et produits exceptionnels	41
5-16 Répartition de l'impôt sur les bénéfices	42

Note 6 ENGAGEMENTS FINANCIERS, AUTRES INFORMATIONS

6-1 Crédit-bail	44
6-2 Engagements financiers donnés et reçus	45
6-3 Dettes garanties par des sûretés réelles et personnelles	46
6-4 Instruments financiers	47
6-5 Situation fiscale différée et latente	48
6-6 Effectif moyen	49
6-7 Identité des sociétés mères consolidant les comptes de la société	50
6-8 Filiales et participations	51
6-8 Bis Filiales et participations	52
6-9 Incidences des évaluations fiscales dérogatoires	53

Comptes annuels

Rubriques	Montant Brut	Amort. Prov.	31/12/2024	31/12/2023
Capital souscrit non appelé				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais d'établissement				
Frais de développement				
Concessions, brevets et droits similaires	20 342 126	11 129 505	9 212 622	9 749 487
Fonds commercial	33 691		33 691	33 691
Autres immobilisations incorporelles	1 008 381		1 008 381	585 594
Avances, acomptes sur immo. incorporelles				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains	5 699 667	117 823	5 581 844	5 582 629
Constructions	14 583 948	11 392 550	3 191 398	3 538 403
Installations techniques, matériel, outillage	20 683 519	16 809 695	3 873 824	4 800 330
Autres immobilisations corporelles	8 110 869	7 099 635	1 011 234	839 579
Immobilisations en cours	7 854		7 854	207 682
Avances et acomptes				
IMMOBILISATIONS FINANCIERES				
Participations par mise en équivalence				
Autres participations	102 403 740	7 693 592	94 710 148	91 350 330
Créances rattachées à des participations				
Autres titres immobilisés	21 007		21 007	21 007
Prêts	23 138 936		23 138 936	30 894 512
Autres immobilisations financières	1 591 283		1 591 283	1 618 482
ACTIF IMMOBILISE	197 625 021	54 242 800	143 382 222	149 221 725
STOCKS ET EN-COURS				
Matières premières, approvisionnements	9 115 410	35 000	9 080 410	11 325 012
En-cours de production de biens				
En-cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis	9 327 756		9 327 756	10 791 498
Marchandises	1 571 933	43 145	1 528 789	1 945 055
Avances et acomptes versés sur commandes				
CREANCES				
Créances clients et comptes rattachés	24 792 254	5 062 179	19 730 075	14 859 858
Autres créances	75 082 620	3 081 996	72 000 624	78 656 438
Capital souscrit et appelé, non versé				
DIVERS				
Valeurs mobilières de placement	2 132 242		2 132 242	2 433 129
(dont actions propres : 1 625 027)				
Disponibilités	7 008 709		7 008 709	5 117 136
COMPTES DE REGULARISATION				
Charges constatées d'avance	351 615		351 615	301 181
ACTIF CIRCULANT	129 382 540	8 222 320	121 160 220	125 429 307
Frais d'émission d'emprunts à étaler				
Primes de remboursement des obligations				
Ecart de conversion actif	11 498 123		11 498 123	11 854 636
TOTAL GENERAL	338 505 685	62 465 119	276 040 566	286 505 669

Rubriques		31/12/2024	31/12/2023
Capital social ou individuel (dont versé : 31 534 680)		31 534 680	31 534 680
Primes d'émission, de fusion, d'apport		18 738 246	18 738 246
Ecarts de réévaluation (dont écart d'équivalence :)			
Réserve légale		1 084 530	1 084 530
Réserves statutaires ou contractuelles			
Réserves réglementées (dont rés. Prov. fluctuation cours)			
Autres réserves (dont achat œuvres originales artistes)		10 283 173	10 283 173
Report à nouveau		-13 481 272	442 441
RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)		860 044	-13 923 714
Subventions d'investissement			
Provisions réglementées		407 181	407 216
CAPITAUX PROPRES		49 426 581	48 566 573
Produits des émissions de titres participatifs			
Avances conditionnées			
AUTRES FONDS PROPRES			
Provisions pour risques		12 257 736	11 965 791
Provisions pour charges		3 053 723	3 053 723
PROVISIONS		15 311 459	15 019 514
DETTES FINANCIERES			
Emprunts obligataires convertibles			
Autres emprunts obligataires			
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		118 219 961	135 401 984
Emprunts et dettes financières divers (dont empr. participatifs)			490 561
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			
DETTES D'EXPLOITATION			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		51 491 538	46 318 065
Dettes fiscales et sociales		6 900 045	6 646 628
DETTES DIVERSES			
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		6 000	6 000
Autres dettes		34 044 714	33 611 978
COMPTES DE REGULARISATION			
Produits constatés d'avance		12 918	
DETTES		210 675 176	222 475 216
Ecarts de conversion passif		627 348	444 366
TOTAL GENERAL		276 040 566	286 505 669

Rubriques	France	Exportation	31/12/2024	31/12/2023
Ventes de marchandises	2 385 979	2 040 252	4 426 231	3 756 398
Production vendue de biens	105 806 016	103 679 483	209 485 499	216 266 744
Production vendue de services	9 293 210	1 229 206	10 522 416	10 437 885
CHIFFRES D'AFFAIRES NETS	117 485 205	106 948 942	224 434 147	230 461 027
Production stockée			-1 328 102	-349 876
Production immobilisée			10 033	299 705
Subventions d'exploitation			166 211	300 117
Reprises sur dépréciations, provisions (et amortissements), transferts de charges			948 638	865 071
Autres produits			1 349 091	1 354 739
PRODUITS D'EXPLOITATION			225 580 017	232 930 783
Achats de marchandises (y compris droits de douane)			107 012 348	107 620 620
Variation de stock (marchandises)			246 462	612 074
Achats de matières premières et autres approvisionnements (et droits de douane)			59 963 339	65 107 084
Variation de stock (matières premières et approvisionnements)			2 646 391	1 414 771
Autres achats et charges externes			32 982 567	34 487 574
Impôts, taxes et versements assimilés			2 458 010	2 525 450
Salaires et traitements			12 984 163	13 598 333
Charges sociales			5 927 877	6 100 454
DOTATIONS D'EXPLOITATION				
Sur immobilisations : dotations aux amortissements			2 305 630	3 080 972
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations				
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations			120 886	725 116
Dotations aux provisions			530 000	
Autres charges			1 689 558	2 020 226
CHARGES D'EXPLOITATION			228 867 231	237 292 675
RESULTAT D'EXPLOITATION			-3 287 214	-4 361 893
OPERATIONS EN COMMUN				
Bénéfice attribué ou perte transférée			3 993	754
Perte supportée ou bénéfice transféré				
PRODUITS FINANCIERS				
Produits financiers de participations				25
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé			1 539 184	1 615 571
Autres intérêts et produits assimilés			6 430 773	7 584 697
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges			356 555	
Différences positives de change			1 190 384	603 950
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
PRODUITS FINANCIERS			9 516 897	9 804 243
Dotations financières aux amortissements, dépréciations et provisions			1 267 000	11 973 698
Intérêts et charges assimilées			8 206 001	6 687 399
Différences négatives de change			1 012 896	739 737
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
CHARGES FINANCIERES			10 485 897	19 400 835
RESULTAT FINANCIER			-969 001	-9 596 592
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS			-4 252 221	-13 957 730

Rubriques	31/12/2024	31/12/2023
Produits exceptionnels sur opérations de gestion		8
Produits exceptionnels sur opérations en capital	5 059 019	
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges	36	87 223
PRODUITS EXCEPTIONNELS	5 059 054	87 231
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	507 155	330 297
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	770 456	407 339
Dotations exceptionnelles aux amortissements, dépréciations et provisions	124 151	321 074
CHARGES EXCEPTIONNELLES	1 401 762	1 058 710
RESULTAT EXCEPTIONNEL	3 657 292	-971 480
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise	193 236	-33 089
Impôts sur les bénéfices	-1 648 208	-972 407
TOTAL DES PRODUITS	240 159 961	242 823 010
TOTAL DES CHARGES	239 299 918	256 746 724
BENEFICE OU PERTE	860 044	-13 923 714

Annexes

Annexe au bilan avant affectation du résultat de l'exercice, dont le total est de 276 040 566 € et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont le chiffre d'affaires est de 224 434 147 €, et dégageant un résultat positif de 860 044 €.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/01/2024 au 31/12/2024.
Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

Malgré une année 2024 marquée par un contexte de marché vin en nette régression avec une baisse significative de l'activité des vins Français à l'export -3% et en France GMS avec un recul de -3.4%, le Groupe a confirmé son redressement et gagne des parts de marché à l'export.

- Ratios financiers

Sur la base des comptes consolidés au 31 décembre 2024, les ratios financiers ne sont pas respectés. En date du 24 avril le Groupe Advini a obtenu l'accord des prêteurs pour ne pas considérer le niveau de ratios, constaté au 31 décembre 2024, comme un cas de défaut.

- Variation de périmètre

La société a cédé 100% de la société Impression de l'Enclos en date du 21 octobre 2024.

Advini a racheté 34% des minoritaires de la société BVC portant la participation du Groupe à 100% en date du 2 juillet 2024.

- Ratios financiers

Sur la base des comptes consolidés au 31 décembre 2024, les ratios financiers ne sont pas respectés ce qui a conduit, selon la norme IAS 1, à classer l'intégralité de la dette financière en passifs courants.

En date du 24 avril le Groupe Advini a obtenu l'accord des prêteurs pour ne pas considérer le niveau de ratios, constaté au 31 décembre 2024, comme un cas de défaut.

L'état des dettes proforma présentant la répartition non courante et courante de la dette bancaire après obtention de l'accord des prêteurs pour ne pas considérer le niveau de ratios, constaté au 31 décembre 2024, comme un cas de défaut, est présenté dans la note correspondante 5-4 Créances et dettes proforma.

- Autres événements

La société Advini SA fait l'objet d'un contrôle fiscal sur les exercices clos 2020 à 2023. Il s'agit d'une procédure normale de vérification de la comptabilité de la société selon l'avis reçu le 10 février 2025.

Un incendie s'est déclaré le 18 mars 2025 dans un entrepôt à côté de la boutique Vignoble JeanJean. L'outil de production n'a pas été impacté, et cet événement n'a pas perturbé l'exploitation de la société Advini en dehors de l'activité de la boutique.

Ainsi les dégâts matériels concernent une partie non significative des stocks de la société Advini. Les expertises liées à l'incendie sont en cours.

PRINCIPES ET CONVENTIONS GENERALES

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 120-1 et suivants du Plan Comptable Général 2014. La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code du commerce, du décret comptable du 29/11/83, les règlements ANC relatifs à la réécriture du Plan Comptable Général 2014 applicables à la clôture de l'exercice, le règlement ANC n°2016-07 du 04 Novembre 2016, ainsi qu'avec les conventions générales et des adaptations professionnelles suivant l'avis du CNC (C.Com R123-180 et PCG art 531-1 §1).

DEROGATIONS

Néant

PERMANENCE DES METHODES

Aucun changement de méthode n'est intervenu au cours de l'exercice.

AUTRES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Les brevets, concessions et autres valeurs incorporelles immobilisées ont été évalués à leur coût d'acquisition, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition. Ces éléments sont amortis sur la durée de leur utilisation par l'entreprise à savoir :

	Valeur brute	Durée d'amortissement
Logiciel	11 342 K€	8 ans
Marque	9 000 K€	NA

Le poste Logiciel correspond notamment au coût de mise en place de l'ERP SAP intégrant les fonctions achats, vente, gestion du chai, du conditionnement et de la logistique ainsi que la comptabilité et le contrôle de gestion.

Le poste Marque correspond à la marque « Laroche » reconnue dans le traité de fusion en 2010. Les marques correspondent à des immobilisations incorporelles dont la durée d'utilité n'est pas déterminée dans la mesure où leur durée de vie, dans les métiers du vin, ne peut être définie. De ce fait, elles ne font pas l'objet d'amortissement, mais sont testées chaque année sur la base d'informations prévisionnelles estimées les plus probables à la date d'arrêté des comptes.

EVALUATION DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES

La valeur brute des éléments corporels de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

En présence d'un indice de perte de valeur, un test de valeur est réalisé pour apprécier leur valeur actuelle à la date d'inventaire.

Au 31 décembre 2024, la valeur retenue dans le cadre de l'opération de fusion faite en 2010 pour les marques et vignobles constitue la valeur d'inventaire, desdits biens.

EVALUATION DES AMORTISSEMENTS

Les méthodes et les durées d'amortissement retenues ont été les suivantes :

Catégorie	Mode	Durée
Constructions	linéaire	10 à 30 ans
Installations techniques	linéaire	3 à 18 ans
Install. générales agencés	linéaire	10 ans
Matériel et outillage	linéaire	3 à 18 ans
Matériel de transport	linéaire	4 à 5 ans
Matériel de bureau	linéaire	6 à 10 ans
Mobilier	linéaire	3 à 10 ans

IMMOBILISATIONS FINANCIERES

Les titres de participation, ainsi que les autres titres immobilisés, ont été évalués au prix pour lequel ils ont été acquis, à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

En cas de cession portant sur un ensemble de titres de même nature conférant les mêmes droits, la valeur d'entrée des titres cédés a été estimée au prix d'achat moyen pondéré.

Une provision pour dépréciation des titres de participation est constatée lorsque, à la clôture de l'exercice, leur valeur d'inventaire est inférieure à leur coût d'acquisition. La valeur d'inventaire des titres de participation correspond à la valeur d'utilité de la société appréciée par référence :

- soit à la quote-part de capitaux propres de la filiale ;
- soit à l'actualisation des flux futurs de trésorerie ;
- soit à la juste valeur de ses actifs.

L'actualisation des flux futurs de trésorerie est basée sur les critères suivants :

- Résultat d'exploitation des années 2025 à 2029 issus des business plans présentés au Comité Stratégique et approuvés par le Conseil d'Administration.
- Taux actualisation : 8,5% (vs 8,5% en 2023) pour la France, 11% (vs 10,5% en 2023) pour les activités digitales, 11% (vs 11,5% en 2023) pour l'Afrique du Sud
- Taux de croissance à l'infini : 2% (vs 2% en 2023) pour la France et 4% (vs 4% en 2023) pour l'Afrique du Sud

La même méthode a été retenue pour ce qui concerne l'évaluation des créances rattachées aux participations, par ordre de liquidité.

CREANCES IMMOBILISEES

Les prêts, dépôts et autres créances ont été évalués à leur valeur nominale.

Les créances immobilisées ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle à la clôture de l'exercice.

EVALUATION DES PRODUITS EN COURS

Les produits et en cours de production ont été évalués à leur coût de production.

Les charges indirectes de fabrication ont été prises en compte sur la base des capacités normales de production de l'entreprise, à l'exclusion de tous coûts de sous activité et de stockage.

DEPRECIATION DES STOCKS

Les stocks et en cours ont, le cas échéant, été dépréciés par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle à la date de l'exercice.

EVALUATION DES CREANCES ET DES DETTES

Les créances et les dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

DEPRECIATION DES CREANCES

L'évaluation des dépréciations des créances clients a été effectuée au regard d'éventuelles défaillances de ceux-ci.

OBLIGATIONS CONVERTIBLES OU ECHANGEABLES

NEANT

EVALUATION DES VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT

Les valeurs mobilières de placement ont été évaluées à leur coût d'acquisition à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

En cas de cession portant sur un ensemble de titres de même nature conférant les mêmes droits, la valeur des titres a été estimée au prix d'achat moyen pondéré.

Le total des actions auto-détenues au 31/12/24 est de 173 353 pour une valeur 3 044 839€. Le cours moyen de ces actions est de 17,56€.

DEPRECIATION DES VALEURS MOBILIERES

Les valeurs mobilières de placement peuvent être dépréciées par voie de provision pour tenir compte :

- Pour les titres cotés, du cours moyen du dernier mois de l'exercice.
- Pour les titres non-cotés, de leur valeur probable de négociation à la clôture de l'exercice.

INVENTAIRE DU PORTEFEUILLE DES VALEURS MOBILIERES

Désignation	Quantité	Montant
Actions propres	132 116	2 279 046,59
Contrat liquidité	41 237	765 792,89

Soit 173 353 actions pour 3 044 839€.

DISPONIBILITES EN EUROS

Les liquidités disponibles en caisse ou en banque ont été évaluées pour leur valeur nominale.

DISPONIBILITES EN DEVISES

Les liquidités immédiates en devises ont été converties en Euros sur la base du dernier cours de change précédant la clôture de l'exercice. Les écarts de conversion ont été directement comptabilisés dans le résultat de l'exercice en perte ou gain de change.

PRIMES DE REMBOURSEMENT DES OBLIGATIONS

Néant.

SUBVENTION D'EQUIPEMENT

Au titre de l'année 2024, aucune subvention n'a été perçue.

PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

Les provisions pour risques et charges sont établies en conformité avec le règlement CRC 2000-6 sur les passifs. Une provision est comptabilisée lorsque la société a une obligation à l'égard d'un tiers résultant d'un évènement passé, qu'il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers, et que le montant peut être estimé de façon fiable.

PARTICIPATION ET INTERESSEMENT DES SALARIES

La participation et l'intéressement des salariés, y compris forfait social, est cette année de 193 236 € de participation et 0 € d'intéressement.

ENGAGEMENTS EN MATIERE DE PENSIONS ET RETRAITES

Indemnité de départ à la retraite

Les hypothèses de calcul retenues sont établies sur la base de la convention collective « Vins et spiritueux », et se présentent de la manière suivante :

Taux d'actualisation	3,42 %
Départ à la retraite à l'initiative du salarié	67 ans*
Turn-over (par tranches d'âge)	0 à 10 %
Taux de progression des salaires	1 %
Taux de charges sociales	45 à 50 %
* 60 ans pour des cas isolés identifiés	

En matière de régime de retraite à prestations définies, les engagements futurs de la société ont été estimés à hauteur de 1 161 K€ au 31 décembre 2024 contre 947 K€ en 2023.

ESTIMATIONS COMPTABLES

La Direction est conduite à effectuer des estimations et à formuler des hypothèses qui affectent les montants figurant dans ses états financiers et les notes qui les accompagnent. Ces hypothèses ayant par nature un caractère incertain, les réalisations pourront s'écarter de ces estimations. Parmi les comptes qui sont sujets à des estimations comptables significatives figurent notamment la valeur des titres de participations et créances rattachées telle que décrite dans la note " Titres immobilisés", de la marque, des terres à vigne, le cas échéant, ainsi que les postes de dépréciation et de provisions tels que décrits aux paragraphes ci-dessus des « Règles et méthodes comptables » de l'annexe aux comptes annuels.

AUTRES INFORMATIONS

- Le périmètre d'intégration fiscale dont la société ADVINI est à la tête du groupe comprend, en 2024, les sociétés suivantes : Transports Lodéziens, Gassier, Amouroux, Ogier, Moueix, Capet Guillier, Domaine Laroche, Mas La Chevalière, Le Vieux Moulin, Le Jardin des Aresquiers, Ecole des Vins Advini, Mas de Lunès, Advini Patrimoine, Clos de l'Oratoire, Vignobles en Vol et Champy, AMP Medoc, Patache d'Aux, CFV et Prodegustation.
- Pour l'intégration fiscale il a été convenu que la situation pour les filiales serait la même que si elles n'avaient pas appartenu au groupe sur le plan de leurs obligations fiscales.
- Le taux d'impôt applicable au groupe d'intégration fiscale est de 25%.

- Dans le cadre de la souscription de l'emprunt syndiqué de 230 M€ (Cf. Note 24. Dettes financières), Advini s'est engagé à maintenir sur la période 2020/2027 les ratios financiers suivants à un niveau défini contractuellement pour chaque année :

Ratio de levier : Dette financière consolidée (hors dettes locations simples) / EBITDA consolidé publié

Ratio de gearing : Dette financière consolidée (hors dettes locations simples) / Capitaux propres consolidés

Ratio LTV Stock : Dette financière Court Terme consolidée / Valeur des stocks

Au 31 décembre 2024, les ratios ne sont pas respectés :

- Ratio de levier < 6,68
- Ratio de gearing < 1,50
- Ratio LTV Stock < 07

ce qui a conduit, selon la norme IAS 1, à classer l'intégralité de la dette financière en passifs courants. cf Bilan publié

En date du 25 avril 2025 le Groupe Advini a obtenu l'accord des prêteurs pour ne pas considérer le niveau de ratios, constaté au 31 décembre 2024, comme un cas de défaut (Cf note 31. Evénements postérieurs à la clôture de la période et Bilan Proforma).

- La rémunération des membres du conseil d'administration s'élève à 785 K€. Le Président du Directoire bénéficie d'une indemnité compensatrice en cas de rupture de contrat à hauteur de deux années de salaires (incluant le salaire fixe plus variable). L'engagement correspondant à cette indemnité peut être évalué à 362 K€. Il existe des indemnités compensatrices en cas de rupture de contrat ou de mandat dont le total pourrait, au maximum pour l'ensemble des indemnités, représenter un montant de 1.387K€. Aucune charge n'est constatée au titre de ces indemnités sur l'exercice 2024. Il n'existe pas de stock-options.

Dans le cadre des programmes d'attribution d'actions gratuites approuvés lors des Assemblées Générales, les actions attribuées sont créées après une période d'acquisition de deux années et sont ensuite bloquées deux années supplémentaires.

Dans sa réunion du 22 mars 2022, le Conseil de surveillance, sur la base d'une note du Comité de nomination et rémunération, a autorisé le Directoire à mettre en place un plan d'attribution gratuite basé sur des objectifs annuels quantitatifs et qualitatifs sur la période 2022-2024, avec un bilan lors de l'approbation des comptes en 2025. Le potentiel total d'attribution est de 52.500 actions de performance au terme de l'année 2024.

Au 31 décembre 2023, le capital est composé de 3 941 835 actions ordinaires, entièrement libérées d'une valeur nominale de 8 euros, les primes d'émission et de fusion s'élevant à 18 738 milliers d'euros.

Aucun dividende n'a été versé au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2023.

Ainsi, au 31 décembre 2024, le capital est composé de 3 941 835 actions ordinaires, entièrement libérées d'une valeur nominale de 8 euros, les primes d'émission et de fusion s'élevant à 18 738 milliers d'euros.

- Depuis 2011, tous les dirigeants salariés bénéficient d'une retraite complémentaire « article 83».
- Les cautions envers les parties liées sont indiquées dans la note 6-2.
- Il n'existe pas de transactions significatives qui n'auraient pas été conclues à des conditions normales de marchés avec les parties liées au sens du décret 2009-267 du 9 mars 2009.
- Le poste provision comprend l'imposition différée passive sur les réévaluations d'actifs apportés dans le cadre de la fusion Laroche diminuée des moins-values latentes et déficits fiscaux reconnus à la date de la fusion conformément au traité de fusion (2010) et non-consommés à la date de clôture. S'y ajoutent des provisions constituées à la clôture précédente qui couvrent des risques commerciaux ainsi que les variations de l'exercice sur perte de change.

- Activité de SA ADVINI en matière de recherche et développement :

Les équipes AdVini et de ses Maisons mènent une politique d'amélioration continue et d'innovation constante, avec des objectifs conciliant :

- augmentation de la qualité des vins
- sécurisation des rendements
- réduction des impacts environnementaux

Les projets de R&D sont facilités par les différents dispositifs de recherche et de transfert de la science dont AdVini est membre fondateur et mécène, en partenariat avec l'Institut Agro et l'INRAE, et ce, depuis plus de 10 ans :

- Chaire Agrosys, pour l'ingénierie d'agroécosystèmes innovants
- Chaire Vigne & Vin, pour une prospective filière qui éclaire l'avenir
- Mas Numérique, dispositif expérimental du digital en viticulture.

Les projets conduits sur l'année 2024 portent notamment sur :

- Le lien entre pratiques Biodynamiques et Physiologie de la vigne, fertilité des sols, et composantes du rendement
- La modulation de la fertilisation intra-parcellaire selon les rendements observés
- L'automatisation de l'arrosage des complants par l'auto-construction et exploration des solutions numériques « Low-tech »
- L'exploration de nouveau matériel végétal : mise en place d'essais de variétés résistantes pour mieux appréhender les problématiques de protection phytosanitaires et de stress hydrique
- Le développement de modèles de production viticoles innovants autour de la permaculture et de l'agroforesterie, en développement dans l'ensemble des régions viticoles dans lesquelles AdVini est implantée.

INFORMATIONS SUR
LE BILAN ET LE COMPTE DE RESULTAT

Rubriques	Début d'exercice	Réévaluation	Acquisit., apports
FRAIS D'ETABLISSEMENT ET DE DEVELOPPEMENT			
AUTRES POSTES D'IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	20 961 411		422 787
Terrains	5 699 667		
	Dont composants		
Constructions sur sol propre	16 929		
Constructions sur sol d'autrui	6 313 043		
Const. Install. générales, agenc., aménag.	8 115 230		138 747
Install. techniques, matériel et outillage ind.	20 535 971		147 549
Installations générales, agenc., aménag.	5 229 662		330 708
Matériel de transport	28 079		30 306
Matériel de bureau, informatique, mobilier	2 482 858		19 099
Emballages récupérables et divers			
Immobilisations corporelles en cours	207 682		4 224
Avances et acomptes			
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	48 629 121		670 633
Participations évaluées par mise en équivalence			
Autres participations	99 043 922		4 129 990
Autres titres immobilisés	21 007		
Prêts et autres immobilisations financières	32 512 994		26 844 735
IMMOBILISATIONS FINANCIERES	131 577 923		30 974 725
TOTAL GENERAL	201 168 455		32 068 145

Rubriques	Virement	Cession	Fin d'exercice	Valeur d'origine
FRAIS D'ETABLISSEMENT ET DEVELOPPEMENT				
AUTRES POSTES IMMOB. INCORPORELLES			21 384 198	
Terrains			5 699 667	
Constructions sur sol propre			16 929	
Constructions sur sol d'autrui			6 313 043	
Constructions, installations générales, agenc.			8 253 976	
Installations techn., matériel et outillages ind.			20 683 519	
Installations générales, agencements divers		6 422	5 553 949	
Matériel de transport			58 386	
Matériel de bureau, informatique, mobilier		3 423	2 498 534	
Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles en cours	204 052		7 854	
Avances et acomptes				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	204 052	9 845	49 085 857	
Participations évaluées par mise équivalence				
Autres participations		770 172	102 403 740	
Autres titres immobilisés			21 007	
Prêts et autres immobilisations financières		34 627 510	24 730 219	
IMMOBILISATIONS FINANCIERES		35 397 682	127 154 966	
TOTAL GENERAL	204 052	35 407 527	197 625 021	

Rubriques	Début d'exercice	Dotations	Reprises	Fin d'exercice
Frais d'établissements et développement				
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles	10 592 640	536 865		11 129 505
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	10 592 640	536 865		11 129 505
Terrains	117 038	785		117 823
Constructions sur sol propre	16 929			16 929
Constructions sur sol d'autrui	5 393 464	171 157		5 564 621
Constructions installations générales, agenc., aménag.	5 496 405	314 595		5 811 000
Installations techniques, matériel et outillage industriels	15 735 640	1 074 055		16 809 695
Installations générales, agenc. et aménag. divers	4 683 470	132 814	6 422	4 809 862
Matériel de transport	27 880	564		28 444
Matériel de bureau et informatique, mobilier	2 189 672	74 796	3 139	2 261 329
Emballages récupérables, divers				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	33 660 498	1 768 765	9 560	35 419 703
TOTAL GENERAL	44 253 138	2 305 630	9 560	46 549 208

VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DEROGATOIRES

Rubriques	Dotations			Reprises			Mouvements amortissements fin exercice
	Différentiel de durée et autres	Mode dégressif	Amort.fisc. exception.	Différentiel de durée et autres	Mode dégressif	Amort.fisc. exception.	
Frais établis. Fonds Cial Autres. INC.							
INCORPOREL.							
Terrains							
Construct.							
- sol propre							
- sol autrui				36			-36
- installations							
Install. Tech.							
Install. Gén.							
Mat. Transp.							
Mat bureau							
Embal récup.							
CORPOREL.				36			-36
Acquis. titre							
TOTAL				36			-36

Charges réparties sur plusieurs exercices	Début d'exercice	Augmentations	Dotations	Fin d'exercice
Frais d'émission d'emprunts à étaler				
Primes de remboursement des obligations				

Rubriques	Début d'exercice	Dotations	Reprises	Fin d'exercice
Provisions gisements miniers, pétroliers				
Provisions pour investissement				
Provisions pour hausse des prix				
Amortissements dérogatoires	407 216		36	407 181
Dont majorations exceptionnelles de 30 %				
Provisions pour prêts d'installation				
Autres provisions réglementées				
PROVISIONS REGLEMENTEES	407 216		36	407 181
Provisions pour litiges	93 149	648 500		741 649
Provisions pour garanties données aux clients	18 000			18 000
Provisions pour pertes sur marchés à terme				
Provisions pour amendes et pénalités				
Provisions pour pertes de change	11 854 642		356 555	11 498 087
Provisions pour pensions, obligations similaires				
Provisions pour impôts	3 053 723			3 053 723
Provisions pour renouvellement immobilisations				
Provisions pour gros entretiens, grandes révis.				
Provisions charges soc. fisc. sur congés à payer				
Autres provisions pour risques et charges				
PROVISIONS RISQUES ET CHARGES	15 019 514	648 500	356 555	15 311 459
Dépréciations immobilisations incorporelles				
Dépréciations immobilisations corporelles				
Dépréciations titres mis en équivalence				
Dépréciations titres de participation	7 693 592			7 693 592
Dépréciations autres immobilis. financières				
Dépréciations stocks et en cours	217 696	35 000	174 551	78 145
Dépréciations comptes clients	5 263 681	85 886	287 388	5 062 179
Autres dépréciations	1 809 345	1 272 651		3 081 996
DEPRECIATIONS	14 984 314	1 393 537	461 939	15 915 912
TOTAL GENERAL	30 411 045	2 042 037	818 530	31 634 552
Dotations et reprises d'exploitation		650 886	461 939	
Dotations et reprises financières		1 267 000	356 555	
Dotations et reprises exceptionnelles		124 151	36	
Dépréciation des titres mis en équivalence à la clôture de l'exercice				

ETAT DES CREANCES	Montant brut	1 an au plus	plus d'un an
Créances rattachées à des participations			
Prêts	23 138 936	7 506 782	15 632 154
Autres immobilisations financières	1 591 283	1 591 283	
Clients douteux ou litigieux	4 257 951	4 257 951	
Autres créances clients	20 534 303	20 534 303	
Créance représentative de titres prêtés			
Personnel et comptes rattachés	17 783	17 783	
Sécurité Sociale et autres organismes sociaux	106 994	106 994	
Etat, autres collectivités : impôt sur les bénéfices	865 485	865 485	
Etat, autres collectivités : taxe sur la valeur ajoutée	939 135	939 135	
Etat, autres collectivités : autres impôts, taxes, versements assimilés			
Etat, autres collectivités : créances diverses	886 241	886 241	
Groupe et associés	68 918 662	68 918 662	
Débiteurs divers	3 348 321	3 348 321	
Charges constatées d'avance	351 615	351 615	
TOTAL GENERAL	124 956 708	109 324 554	15 632 154
Montant des prêts accordés en cours d'exercice			
Montant des remboursements obtenus en cours d'exercice	7 755 576		
Prêts et avances consentis aux associés			

ETAT DES DETTES	Montant brut	1 an au plus	plus d'1 an,-5 ans	plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes à 1 an maximum à l'origine	30 113 174	30 113 174		
Emprunts et dettes à plus d' 1 an à l'origine	88 106 787	88 106 787		
Emprunts et dettes financières divers				
Fournisseurs et comptes rattachés	51 491 538	51 491 538		
Personnel et comptes rattachés	2 557 606	2 557 606		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	2 664 875	2 664 875		
Etat : impôt sur les bénéfices				
Etat : taxe sur la valeur ajoutée	634 698	634 698		
Etat : obligations cautionnées				
Etat : autres impôts, taxes et assimilés	1 042 866	1 042 866		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	6 000	6 000		
Groupe et associés	26 105 724	26 105 724		
Autres dettes	7 938 970	7 938 970		
Dettes représentatives de titres empruntés				
Produits constatés d'avance	12 918	12 918		
TOTAL GENERAL	210 675 156	210 675 156		
Emprunts souscrits en cours d'exercice				
Emprunts remboursés en cours d'exercice	16 035 532			
Emprunts, dettes contractés auprès d'associés				

ETAT DES CREANCES	Montant brut	1 an au plus	plus d'un an
Créances rattachées à des participations			
Prêts	23 138 936	7 506 782	15 632 154
Autres immobilisations financières	1 591 283	1 591 283	
Clients douteux ou litigieux	4 257 951	4 257 951	
Autres créances clients	20 534 303	20 534 303	
Créance représentative de titres prêtés			
Personnel et comptes rattachés	17 783	17 783	
Sécurité Sociale et autres organismes sociaux	106 994	106 994	
Etat, autres collectivités : impôt sur les bénéfiques	865 485	865 485	
Etat, autres collectivités : taxe sur la valeur ajoutée	939 135	939 135	
Etat, autres collectivités : autres impôts, taxes, versements assimilés			
Etat, autres collectivités : créances diverses	886 241	886 241	
Groupe et associés	68 918 662	68 918 662	
Débiteurs divers	3 348 321	3 348 321	
Charges constatées d'avance	351 615	351 615	
TOTAL GENERAL	124 956 708	109 324 554	15 632 154
Montant des prêts accordés en cours d'exercice			
Montant des remboursements obtenus en cours d'exercice	7 755 576		
Prêts et avances consentis aux associés			

ETAT DES DETTES	Montant brut	1 an au plus	plus d'1 an,-5 ans	plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes à 1 an maximum à l'origine	30 113 174	30 113 174		
Emprunts et dettes à plus d' 1 an à l'origine	88 106 787	16 035 582	72 071 205	
Emprunts et dettes financières divers				
Fournisseurs et comptes rattachés	51 491 538	51 491 538		
Personnel et comptes rattachés	2 557 606	2 557 606		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	2 664 875	2 664 875		
Etat : impôt sur les bénéfiques				
Etat : taxe sur la valeur ajoutée	634 698	634 698		
Etat : obligations cautionnées				
Etat : autres impôts, taxes et assimilés	1 042 866	1 042 866		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	6 000	6 000		
Groupe et associés	26 105 724	26 105 724		
Autres dettes	7 938 970	7 938 970		
Dettes représentatives de titres empruntés				
Produits constatés d'avance	12 918	12 918		
TOTAL GENERAL	210 675 156	138 603 951	72 071 205	
Emprunts souscrits en cours d'exercice				
Emprunts remboursés en cours d'exercice	16 035 532			
Emprunts, dettes contractés auprès d'associés				

Nature des écarts	Actif	Ecart compensés par couverture de change	Provision pour perte de change	Passif
	Perte latente			Gain latent
Immobilisations non financières				
Immobilisations financières				
Créances	11 498 123		11 498 087	627 348
Dettes financières				
Dettes d'exploitation				
Dettes sur immobilisations				
TOTAL	11 498 123		11 498 087	627 348

Libellé	31/12/2024
PRODUITS A RECEVOIR	
AUTRES CREANCES	
RRR, AAR	399 229
CLT FAE	257 631
CLT FAE CENTRAL	41 280
ORG SOC.PDTS A REC.	6 156
ETAT SUBV.À REC	886 241
PAR ASSUR CREDIT	265 270
TOTAL AUTRES CREANCES	1 855 806
TOTAL PRODUITS A RECEVOIR	1 855 806

Libellé	31/12/2024
INT.COUR./EMPRUNTS	
FOURN.FNP VRAC	1 566 563
FOURN.FNP MS	722 338
FOURN.FNP PF	1 585 485
FOURN.FNP STT	3 670
FOURN.FNP	3 390 839
FOURN. FAR CENT	113 777
FOURN.FNP CIA VRAC	260 520
FOURN.FNP CIA MS	98 436
FOURN.FNP CIA PF	53 490
FOURN.FNP TVTE	5 179
FOURN.FNP CDES FG	222 882
PROV. CP À PAYER	1 033 394
PROV. CET RTT	700 139
PRIMES ET BONUS	630 709
PROV. PART SALARIES	173 880
CH/CONGES PAYES	427 706
CH/PROV.CET RTT	334 267
AUTRES CHGES A PAYER	47 827
TVA AAR	100
TVA FAE	49 819
ETAT CHARG	308 366
DIV. CH. A PAYER	283 967
PART. PUB EXPORT	2 571 405
PART. PUB GD	2 189 199
PART. PUB TRAD	522 094
PART. PUB LOCAL	142 326
COMMISSIONS AGENTS	945 209
INT.COUR.A PAYER	298 102
TOTAL	18 681 688
TOTAL	18 681 688

Libellé	31/12/2024
CHARGES CONSTATEES D'AVANCE	
CHGES CONST.AVANCE	351 615
TOTAL CHARGES CONSTATEES D'AVANCE	351 615
PRODUITS CONSTATES D'AVANCE	
PDTS CONST.AVANCE	-12 918
TOTAL PRODUITS CONSTATES D'AVANCE	-12 918

5-10 Composition du capital social

Catégories de titres	Nombre de titres			Valeur nominale
	à la clôture de l'exercice	créés pendant l'exercice	remboursés pendant l'exercice	
Actions ordinaires	3 941 835			8

Situation à l'ouverture de l'exercice		Solde
Capitaux propres avant distributions sur résultats antérieurs		48 566 573
Distributions sur résultats antérieurs		
Capitaux propres après distributions sur résultats antérieurs		48 566 573
Variations en cours d'exercice		En moins
Variations du capital		
Variations des primes liées au capital		
Variations des réserves		
Variations des subventions d'investissement		
Variations des provisions réglementées	36	
Autres variations		
Résultat de l'exercice		860 044
SOLDE		860 008
Situation à la clôture de l'exercice		Solde
Capitaux propres avant répartition		49 426 581

1 - Origine	Montant
Report à nouveau antérieur	-13 481 272
Résultat de l'exercice	860 044
TOTAL	-12 621 229

2 - Affectations	Montant
Report à nouveau	-12 621 229
TOTAL	-12 621 229

Rubriques	Chiffre d'affaires France	Chiffre d'affaires Export	Total 31/12/2024	Total 31/12/2023	%
VENTES VINS BOUTEILLES	106 253 563	103 701 186	209 954 749	216 941 264	-3,22 %
VENTES VINS VRAC	1 938 432	2 018 549	3 956 981	3 081 878	28,40 %
PRESTATIONS	9 293 210	1 229 207	10 522 417	10 437 885	0,81 %
TOTAL	117 485 205	106 948 942	224 434 147	230 461 027	-2,62 %

Affaires bénéficiaires	Résultat global	Résultat transféré
GIE ORMARINE		3 993
TOTAL		3 993
Affaires déficitaires	Résultat global	Résultat transféré

Nature des charges	Montant	Imputation au compte
VALEUR NETTE COMPTABLE DES ELEMENTS D'ACTIF CEDES	770 456	675
AUTRES CHARGES EXCEPTIONNELLES	507 155	671
DOTATION PROVISION EXCEPTIONNELLE	124 151	687
TOTAL	1 401 762	

Nature des produits	Montant	Imputation au compte
PRODUIT CESSION DES ELEMENTS D'ACTIF CEDES	5 059 019	775
REPRISE AMORTISSEMENT DEROGATOIRE	36	787
TOTAL	5 059 055	

Répartition	Résultat avant impôt	Impôt dû	Résultat net après impôt
Résultat courant	-4 252 221	-2 562 531	-1 689 690
Résultat exceptionnel à court terme	3 657 292	914 323	2 742 969
Résultat exceptionnel à long terme			
Participation des salariés	-193 236		-193 236
Créance d'impôt à raison des bénéfices fiscaux antérieurs			
RESULTAT COMPTABLE	-788 165	-1 648 208	860 043

ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS

Rubriques	Terrains	Constructions	Matériel outillage	Autres immobilisations	Total
VALEUR D'ORIGINE			31 250		31 250
AMORTISSEMENTS					
Cumul exercices antérieurs			19 826		19 826
Exercice en cours			6 250		6 250
TOTAL			26 076		26 076
VALEUR NETTE			5 174		5 174
REDEVANCES PAYEES					
Cumul exercices antérieurs			13 181		13 181
Exercice en cours			4 056		4 056
TOTAL			17 237		17 237
REDEVANCES A PAYER					
A un an au plus			3 042		3 042
A plus d'un an et moins de 5 ans					
A plus de cinq ans					
TOTAL			3 042		3 042
VALEUR RESIDUELLE					
Montant pris en charge ds exerc.			4 056		4 056

Engagements donnés						
Catégories d'engagements	Total	Au profit de				
		Dirigeants	Filiales	Participations	Autres entreprises liées	Autres
CAUTIONS	52 800 000		52 800 000			
TOTAL	52 800 000		52 800 000			

Engagements reçus						
Catégories d'engagements	Total	Accordés par				
		Dirigeants	Filiales	Participations	Autres entreprises liées	Autres
CREDIT SYNDIQUE 12/11/2020	230 000 000					230 000 000
TOTAL	230 000 000					230 000 000

Engagements réciproques						
Catégories d'engagements	Total	Dirigeants	Filiales	Participations	Autres entreprises liées	Autres
CONTRATS ACHATS VINS	8 621 594					8 621 594
TOTAL	8 621 594					8 621 594

Rubriques	Montant garanti
Emprunts obligataires convertibles Autres emprunts obligataires Emprunts et dettes sur établissements de crédit	
Emprunts et dettes financières divers	101 306 787
Nantissement Titres et instruments financiers (sûretés réelles) Gage sur stocks (sûretés réelles) Garantie d'Etat (sûretés personnelles) Cautions (sûretés personnelles)	88 106 787 13 200 000
TOTAL	101 306 787

Instruments de taux d'intérêt				
(en milliers d'euros)	Montant notionnels	Valeur de marché 31/12/24	Valeur de marché 31/12/23	écart de juste valeur
Swap de taux / emprunteur taux fixe	0	0	0	0
Option de taux / Passif taux variable (Floor/Cap)	119 000	-592	500	-1 092
Total des instruments dérivés sur risque de taux	119 000	-592	500	-1 092

Instruments de change				
(en milliers d'euros)	Montant notionnels	Valeur de marché 31/12/24	Valeur de marché 31/12/23	écart de juste valeur
Vente à terme	3 947	76	42	34
Options de change achats				
Options de change vente				
Total des instruments dérivés sur risque de change	3 947	76	42	34

Rubriques	Montant
IMPOT DU SUR :	
Provisions réglementaires :	
Provisions pour hausse de prix	
Provisions pour fluctuation des cours	
Provisions pour investissements	
Amortissements dérogatoires	101 795
Subventions d'investissement	
TOTAL ACCROISSEMENTS	101 795
IMPOT PAYE D'AVANCE SUR :	
Charges non déductibles temporairement (à déduire l'année suivante) :	
Congés payés	365 275
Participation des salariés	48 309
Autres	56 787
A déduire ultérieurement :	
Provisions pour propre assureur	
Autres	
TOTAL ALLEGEMENTS	470 371
SITUATION FISCALE DIFFEREE NETTE	-368 576
IMPOT DU SUR :	
Plus-values différées	
CREDIT A IMPUTER SUR :	
Déficits reportables	
Moins-values à long terme	
SITUATION FISCALE LATENTE NETTE	

Effectifs	Personnel salarié	Personnel à disposition de l'entreprise
DIRIGEANTS	1	
CADRES	93	
AGENTS DE MAITRISE ET TECHNICIENS	69	
EMPLOYES ET OUVRIERS	135	
TOTAL	298	

Dénomination sociale - siège social	Forme	Montant capital	% détenu
SOCIETE D INVESTISSEMENT D OCCITANIE	SA	1 908 800	41,67 %

Filiales et participations

6-8 Filiales et participations

Exprime en €

Dénomination Siège Social	Capital Capitaux Propres	Q.P. Détenue Divid.encaiss.	Val. brute Titres Val. nette Titres	Prêts, avances Cautions	Chiffre d'affaires Résultat
FILIALES (plus de 50%)					
TRANSPORTS LODEZIENS Saint Felix de Lodez RCS 410 604 078	304 898 895 474	99,95	303 373 303 373	142 220	3 579 352 169 134
SCI ADVINI PATRIMOINE Saint Félix de Lodez RCS 339 635 104	16 000 1 356 978	100,	458 101 458 101	331 068	563 172 289 425
SCEA MAS DE PIVE Vauvert RCS 379 209 547	480 032 739 693	99,99	784 897 784 897	1 259 540	470 228 (119 612)
SCEA FENOUILLET Saint Felix de Lodez RCS 413 504 507	543 616 (235 625)	99,97	543 536 543 536	950 957	162 333 (153 420)
ECOLE DES VINS ADVINI Saint Felix RCS 817 974 967	10 000 (306 098)	100,	10 000 10 000	303 332	(15 913)
SARL MAS DE LUNES Aumelas RCS 422 841 163	1 655 568 (349 350)	100,	271 224 271 224	2 095 327	441 783 (223 592)
SCEA DOMAINE DES ROCS Corconne RCS 884761164	20 000 103 803	99,5	19 900 19 900	105 713	166 691 (26 601)
EURL VIGNOBLES EN VOL Saint Félix RCS 834 020 067	30 000 236 196	100,	30 000 30 000		66 800 524 455
SCEA DE LANDEYRAN Saint Félix RCS 788 724 656	1 000 (314 543)	100,	1 000 1 000	256 668	64 666 (16 693)
SAS PRODEGUSTATION Paris RCS 447 632 928	11 111 575 671	100,	3 472 698 1 872 071	8 745	710 853 2 087
PARTICIPATIONS (10 à 50%)					
SELECT VINS ADVINI Montreal Quebec	68 139 050	50,	36 36		161 152
AUTRES PARTICIPATIONS					

Filiales et participations

6-8 Bis Filiales et participations

Exprimé en €

Dénomination	Capital	Q.P. Détenue	Val. brute Titres	Prêts, avances	Chiffre d'affaires
Siège Social	Capitaux Propres	Divid.encaiss.	Val. nette Titres	Cautions	Résultat
GASSIER SAS Puylobier RCS 452 421 514	150 000 3 205 699	100,	150 000 150 000	1 275 150	14 935 632 (161 660)
ADVINI USA San Francisco USA	4 254 457 2 630 618	100,	2 727 110 1 852 110		2 561 872 204 512
GIE ORMARINE Pinet RCS 449 607 415	20 000 (20 000)	71,43	10 000 10 000	149 552	180 037
OGIER Chateauneuf du Pape RCS 572 621 035	1 117 032 10 248 264	100,	1 427 605 1 427 605	2 052 412	29 915 632 (465 102)
SAS CHAMPY Beaune RCS 328 221 874	4 549 947 (295 777)	100,	7 000 000 7 000 000	9 152 414	3 600 943 (955 529)
SAS BENOIT VALERIE CALVET Parempuyre RCS 391 941 051	510 880 6 227 577	100,	11 878 990 11 878 990		21 996 333 494 412
Antoine MOUEIX Saint Emilion RCS 492 749 650	14 490 909 5 931 742	100,	19 342 250 19 342 250	19 286 838	29 368 323 (2 692 464)
CAZES Rivesaltes RCS 317 809 093	3 378 048 4 020 501	90,	3 883 600 3 883 600	497 080	8 166 890 (1 169 976)
DOMAINE LAROCHE Chablis RCS 328 696 653	1 000 000 8 299 039	100,	18 186 036 18 186 036	4 197 140	14 665 197 1 289 050
MAS LA CHEVALIERE Béziers RCS 402 609 226	2 500 000 9 031 931	100,	2 499 810 2 499 810	751 260	13 394 323 1 938 477
LE VIEUX MOULIN Chablis RCS 489 029 122	150 000 (1 483 458)	100,		539 146	293 018 15 047
ADVINI SOUTH AFRICA Stellenbosch Afrique du Sud	23 654 164 32 785 971	93,42	22 234 236 22 234 236	24 813 395	36 098 323 2 835 514
LAROCHE CHILI (LATAM) Santiago du Chili	1 446 748 (267 030)	100,	963 015		4 837 12 329
ADVINI UK Londres GB	90 080 573 479	100,	122 553 122 553		887 578 361 036
LE JARDIN DES ARESQUIERS Saint Felix RCS 801 157 793	40 000 (1 995 853)	100,	40 000 40 000	2 200 061	656 366 (337 527)
SCEA LE MAS NEUF DES ARESQUIERS Saint Felix RCS 800 626 541	20 000 (567 486)	99,	19 800 19 800	2 528 134	844 433 (225 601)
DOMAINE CAUSSE D'ARBORAS (SCEA) Saint Felix RCS 445 400 955	20 000 (998 485)	99,	19 800 19 800	1 632 020	250 252 (195 292)
CAUSSE D'ARBORAS (SC) Saint Felix RCS 801 173 386	815 800 985 091	94,25	792 698 792 698	262 278	87 592 30 095
CLUB FRANCAIS DU VIN Paris RCS 316 138 718	2 431 000 (1 150 812)	100,	4 228 120	3 157 649	1 688 473 (778 981)
ADVINI ASIA Hong Kong Chine	1 043 (389 631)	100,	1 043 1 043	550 588	
SAS MAS NEUF DES ARESQUIERS Saint Félix RCS 398 751 149	1 600 (30 892)	52,	882 683 882 683	3 748 194	319 754 (129 046)
ADVINI AB SUEDE	5 333 702 656	100,	5 333 5 333		314 681 42 391
ADVINI CANADA Montréal (QUEBEC)	1 95 747	100,	1 1		
DOMAINE TERRES BLANCHES SCEA Saint Felix RCS 819 038 977	10 000 88 115	99,	9 900 9 900		59 627 20 588

Rubriques	Dotation	Reprise	Montant
RESULTAT DE L'EXERCICE			860 044
Impôt sur les bénéfices			-1 648 208
RESULTAT AVANT IMPOT			-788 164
Provisions sur immobilisations			
Provisions relatives aux stocks			
Provisions sur autres actifs			
Amortissements dérogatoires		36	-36
Provisions spéciales réévaluation			
Plus-values réinvesties			
PROVISIONS REGLEMENTEES		36	-36
AUTRES EVALUATIONS DEROGATOIRES			
RESULTAT HORS EVALUATIONS FISCALES DEROGATOIRES (avant impôt)			-788 200

3. Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes annuels



KPMG SA
251 Rue Euclide
Parc Eureka
34900 Montpellier



ERNST ET YOUNG AUDIT
Immeuble Le Blasco
966, avenue Raymond Dugrand
CS 66014 34060 Montpellier

ADVINI

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2024
ADVINI
L'Enclos 34725 SAINT FELIX DE LODEZ

KPMG S.A., société d'expertise comptable et de commissaires aux comptes inscrite au Tableau de l'Ordre des experts comptables de Paris sous le n° 143008010101 et rattachée à la Compagnie régionale des commissaires aux comptes de Versailles et du Centre. Société française membre du réseau KPMG constitué de cabinets indépendants affiliés à KPMG International Limited, une société de droit anglais (private company limited by guarantee).

Société anonyme à conseil d'administration
Siège social :
Tour EQHO
2 avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris La Défense Cedex
Capital social : 5 497 100 €
775 726 417 RCS Nanterre

ERNST ET YOUNG AUDIT
Immeuble Le Blasco
966, avenue Raymond Dugrand
CS 66014 34060 Montpellier



KPMG SA
251 Rue Euclide
Parc Eureka
34900 Montpellier



ERNST ET YOUNG AUDIT
Immeuble Le Blasco
966, avenue Raymond Dugrand
CS 66014 34060 Montpellier

ADVINI

L'Enclos 34725 SAINT FELIX DE LODEZ

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2024

À l'assemblée générale de la société ADVINI,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société ADVINI. relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2024, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie "Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels" du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2024 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes

KPMG S.A., société d'expertise comptable et de commissaires aux comptes inscrite au Tableau de l'Ordre des experts comptables de Paris sous le n° 143008010101 et rattachée à la Compagnie régionale des commissaires aux comptes de Versailles et du Centre. Société française membre du réseau KPMG constitué de cabinets indépendants affiliés à KPMG International Limited, une société de droit anglais (private company limited by guarantee).

Société anonyme à conseil d'administration
Siège social :
Tour EQHO
2 avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris La Défense Cedex
Capital social : 5 497 100 €
775 726 417 RCS Nanterre

ERNST ET YOUNG AUDIT
Immeuble Le Blasco
966, avenue Raymond Dugrand
CS 66014 34060 Montpellier



qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Comme indiqué dans le paragraphe Immobilisations Financières dans la note 4 Règles et méthodes comptables de l'annexe aux comptes annuels, votre société constate une provision pour dépréciation des titres de participation lorsque la valeur d'inventaire est inférieure au coût d'acquisition. Cette valeur actuelle est déterminée en tenant compte des capitaux propres de la filiale ou participation détenue et de ses perspectives d'évolution. Une erreur dans la détermination des perspectives d'évolution de la filiale ou de la participation détenue conduirait à une mauvaise appréciation de la valeur actuelle des titres de participation.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du code de commerce.

Informations relatives au gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans la section du rapport de gestion du conseil d'administration consacrée au gouvernement d'entreprise, des informations requises par l'article L.225-37-4 du code de commerce.

Autres informations

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

ADVINI



Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de



cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Les commissaires aux comptes

Montpellier, le 30 avril 2025

KPMG SA

Montpellier, le 30 avril 2025

ERNST ET YOUNG AUDIT

Laurent
Fougerolle 2025.04.30
17:04:07 +02'00'

Marie-Therese
MERCIER Digitally signed by Marie-Therese
MERCIER
DN: cn=Marie-Therese MERCIER, o=EY
Associés, ou=0002 817725807,
email=marie-therese.mercier@fr.ey.com
Date: 2025.04.30 15:47:00 +02'00'

Laurent FOUGEROLLE

Associé

Marie-Thérèse MERCIER

Associée

4. Comptes consolidés

Le Conseil d'Administration a arrêté en date du 31 mars 2025, les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2024.

Compte de résultat

Etat du Résultat global

Etat de la situation financière

Tableau de flux de trésorerie

Variation du besoin en fonds de roulement lié à l'activité

Tableau de variation des capitaux propres

Notes annexes aux états financiers

AdVini

Comptes consolidés au 31 décembre 2024

Compte de résultat

Etat du Résultat global

Etat de la situation financière

Tableau de flux de trésorerie

Tableau de variation des capitaux propres

Notes annexes aux états financiers

Comptes consolidés au 31 décembre 2024

Compte de résultat

en milliers d'euros	Notes	31-déc-24	31-déc-23
Produit des activités courantes	5	277 551	286 808
Achats consommés		-177 620	-185 000
Marge		99 931	101 808
%		36,0%	35,5%
Charges de personnel	6	-43 421	-43 093
Charges externes		-33 648	-36 168
Impôts et taxes		-4 938	-5 017
Autres charges et produits opérationnels courants	11	335	-3 024
Quote part des sociétés mises en équivalence		159	-2
EBITDA		18 418	14 504
Provision et amortissements	7,8,9	-12 687	-16 487
Résultat opérationnel courant		5 731	-1 983
Autres charges et produits opérationnels non courants	11	3 383	-4 157
Résultat opérationnel		9 114	-6 140
Coût de l'endettement financier net		-10 220	-8 364
Autres charges et produits financiers		307	117
Résultat avant impôts		-800	-14 386
Charge d'impôt	13	1 062	383
Résultat net		262	-14 003
Résultat net - Part du groupe		243	-14 058
Résultat net – Intérêts ne conférant pas le contrôle		19	55
Résultats par action en euros (part du groupe):	14		
- de base pour le résultat net		0,06	-3,70
- dilué pour le résultat net		0,06	-3,70

Comptes consolidés au 31 décembre 2024

Etat du Résultat global

en milliers d'euros	31-déc.-24	31-déc.-23
Résultat net	262	-14 004
Variation des hypothèses actuarielles indemnité de départ à la retraite	0	-96
Effet d'impôt différé sur indemnités de départ à la retraite	0	24
Autres éléments du résultat global qui ne seront pas reclassés ultérieurement dans le résultat	0	-72
Variation de la juste valeur des instruments de couverture	-1 229	-2 973
Effet d'impôt différé sur instrument de couverture	307	743
Ecart de conversion	1 549	-4 624
Autres éléments du résultat global susceptibles d'être reclassés ultérieurement dans le résultat net	627	-6 854
Autres éléments du résultat global	627	-6 926

Comptes consolidés au 31 décembre 2024

Etat de la situation financière

Sur la base des comptes consolidés au 31 décembre 2024, les ratios financiers ne sont pas respectés ce qui a conduit, selon la norme IAS 1, à classer l'intégralité de la dette financière en passifs courants. cf Bilan publié ci-dessous

En date du 24 avril le Groupe Advini a obtenu l'accord des prêteurs pour ne pas considérer le niveau de ratios, constaté au 31 décembre 2024, comme un cas de défaut. Cf Bilan Proforma page suivante.

en milliers d'euros	Notes	31-déc-24	31-déc-23
Goodwill	15	10 191	10 391
Immobilisations incorporelles	7	30 139	30 329
Droits d'utilisation	9	24 054	28 081
Immobilisations corporelles	8	127 223	128 033
Participations dans des entreprises associées	17	4 933	4 542
Autres actifs financiers non courants		2 792	2 911
Impôts différés actifs		737	507
Actifs non courants		200 068	204 794
Stocks	19	114 693	128 794
Clients		26 181	20 881
Autres créances		12 476	12 748
Actifs d'impôts exigibles		853	967
Trésorerie et équivalents de trésorerie	22	15 840	14 309
Actifs courants		170 042	177 699
TOTAL ACTIF		370 110	382 493
Capital émis	23	31 535	31 535
Primes d'émission		18 738	18 738
Réserves		20 657	36 882
Résultat Part du Groupe		241	(14 054)
Capitaux propres Part du Groupe	23	71 171	73 101
Intérêts Minoritaires		4 033	3 918
Capitaux propres	23	75 203	77 019
Dettes financières	24	2 179	-
Dettes locatives	9	14 253	17 855
Passifs d'impôts différés		8 964	11 169
Provisions part non courante		1 699	1 566
Autres passifs non courants		925	
Passifs non courants		28 019	30 590
Dettes financières - part à moins d'un an	24	171 259	186 612
Dettes locatives	9	3 564	3 740
Dettes d'impôt exigible		211	151
Fournisseurs et comptes rattachés		64 037	59 378
Provisions part courante		1 550	1 026
Autres passifs courants		26 268	23 976
Passifs courants		266 888	274 884
TOTAL PASSIF ET CAPITAUX PROPRES		370 110	382 493

Comptes consolidés au 31 décembre 2024

Voici le Bilan Proforma présentant la répartition non courante et courante de la dette bancaire après obtention de l'accord des prêteurs pour ne pas considérer le niveau de ratios, constaté au 31 décembre 2024, comme un cas de défaut :

Bilan Proforma

en milliers d'euros	Notes	31-déc-24	31-déc-23
Goodwill	15	10 191	10 391
Immobilisations incorporelles	7	30 139	30 329
Droits d'utilisation	9	24 054	28 081
Immobilisations corporelles	8	127 223	128 033
Participations dans des entreprises associées	17	4 933	4 542
Autres actifs financiers non courants		2 792	2 911
Impôts différés actifs		737	507
Actifs non courants		200 068	204 794
Stocks	19	114 693	128 794
Clients		26 181	20 881
Autres créances		12 476	12 748
Actifs d'impôts exigibles		853	967
Trésorerie et équivalents de trésorerie	22	15 840	14 309
Actifs courants		170 042	177 699
TOTAL ACTIF		370 110	382 493
Capital émis	23	31 535	31 535
Primes d'émission		18 738	18 738
Réserves		20 657	36 882
Résultat Part du Groupe		241	(14 054)
Capitaux propres Part du Groupe	23	71 171	73 101
Intérêts Minoritaires		4 033	3 918
Capitaux propres	23	75 203	77 019
Dettes financières	24	73 712	87 390
Dettes locatives	9	14 253	17 855
Passifs d'impôts différés		8 964	11 169
Provisions part non courante		1 699	1 566
Autres passifs non courants		925	
Passifs non courants		99 552	117 980
Dettes financières - part à moins d'un an	24	99 726	99 222
Dettes locatives	9	3 564	3 740
Dettes d'impôt exigible		211	151
Fournisseurs et comptes rattachés		64 037	59 378
Provisions part courante		1 550	1 026
Autres passifs courants		26 268	23 976
Passifs courants		195 355	187 494
TOTAL PASSIF ET CAPITAUX PROPRES		370 110	382 493

Comptes consolidés au 31 décembre 2024

Tableau de flux de trésorerie

en milliers d'euros	Notes	31-déc-24	31-déc-23
Résultat net consolidé		262	-14 003
Dotations nettes aux amortissements et provisions (à l'exclusion de celles liées à l'actif circulant)	7,8,9	13 650	16 339
Autres produits et charges calculés		-115	855
Plus ou moins values de cessions		-5 212	198
+/- Quote-part de résultat liée aux sociétés mises en équivalence		-159	2
- Dividendes (titres non consolidés)		-8	-13
Capacité d'autofinancement après coût de l'endettement financier net et impôt		8 418	3 377
Coût de l'endettement financier net		10 337	8 401
Charge d'impôt (y compris impôts différés)	13	-1 062	-383
Capacité d'autofinancement avant coût de l'endettement financier net et impôt		17 693	11 395
Impôts versés		-1 102	-553
Variation du besoin en fonds de roulement lié à l'activité		14 808	-10 447
Flux net de trésorerie généré par l'activité		31 399	395
Décaissements liés aux investissements corporels et incorporels	7,8,9	-5 138	-9 653
Encaissements liés aux cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles	7,8,9	1 576	312
Décaissements liés aux investissements financiers non courants		0	-25
Encaissements liés aux cessions d'actifs financiers non courants			37
- Dividendes (titres non consolidés)		8	96
Variation nette des prêts et créances		-43	441
Incidence des variations de périmètre		4 806	
Cession de filiales et autres unités de production			
Subventions d'investissement encaissées			
Autres flux liés aux opérations d'investissement		-225	
Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement		985	-8 792
Achats et ventes d'actions propres		-232	-344
Somme reçues des actionnaires lors d'augmentation de capital			
Souscription de capital des minoritaires dans les filiales			0
Dividendes payés au cours de l'exercice			
- Dividendes versés aux actionnaires de la société mère			-1 329
- Dividendes versés aux minoritaires de sociétés intégrées		-50	-10
Encaissement liés aux nouveaux emprunts	24		6 913
Remboursement d'emprunts	8,24	-20 220	-18 315
Intérêts financiers nets versés		-10 077	-8 093
Autres flux liés aux opérations de financement		-4 130	0
Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement		-34 710	-21 177
Incidence des variations des cours des devises		234	-749
Variation de trésorerie		-2 091	-30 323
Trésorerie et équivalents de trésorerie nets à l'ouverture		-65 376	-35 053
Trésorerie et équivalents de trésorerie nets à la clôture		-67 403	-65 376

Comptes consolidés au 31 décembre 2024**Variation du besoin en fonds de roulement lié à l'activité**

en milliers d'euros	31-déc-24	31-déc-23
Stocks	14 077	(104)
Clients	(5 475)	2 519
Fournisseurs	3 629	(11 973)
Autres créances et dettes	2 577	(888)
Variation du BFR	14 809	(10 447)

Comptes consolidés au 31 décembre 2024

Tableau de variation des capitaux propres

Tableau de variation des capitaux propres consolidés											
en milliers d'euros	Capital	Primes	Réévaluation	Titres auto-détenus	Réserves et résultats consolidés	Total Capitaux Propres Groupe	Tiers détenteurs d'intérêts ne conférant pas le contrôle	Total Capitaux propres			
au 31/12/2022	31 535	18 738	-	1 206	-	2 468	48 768	95 367	3 084	98 451	
Résultat net						-	14 058	-	14 058	55	14 004
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres						-	6 817	-	6 817	109	6 926
Résultat global						-	20 875	-	20 875	54	20 929
Opérations sur titres auto détenus				-	343		-	343		-	343
Dividendes versés						-	1 329	-	1 329	7	1 336
Dividendes versés en actions							-				
Variation de périmètre				208				208	894		1 102
Autres							74	74	1		74
au 31/12/2023	31 535	18 738	-	998	-	2 811	26 638	73 101	3 918	77 019	
Résultat net							243	243	-	3	241
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres							554	554		95	649
Résultat global							797	797	92	889	
Opérations sur titres auto détenus				-	233		-	233		-	233
Dividendes versés							-	-	102	-	102
Put minoritaires (1)							-	1 964	-	-	1 964
Transactions entre actionnaires (2)				-			-	490	-	90	400
Autres				998			-	1 037	-	35	4
au 31/12/2024	31 535	18 738	-	-	3 044		23 943	71 171	4 033	75 204	

Comptes consolidés au 31 décembre 2024

Notes annexes aux états financiers

Note 1. Informations générales	71
Note 2. Faits caractéristiques de la période	71
Note 3. Principes comptables et méthodes d'évaluation	71
Note 4. Evolution du périmètre de consolidation	76
Note 5. Information sectorielle	77
Note 6. Charges de personnel	79
Note 7. Immobilisations incorporelles	80
Note 8. Immobilisations corporelles	81
Note 9. Droits d'utilisation et dettes locatives	83
Note 10. Provisions	84
Note 11. Autres charges et produits opérationnels	85
Note 12. Résultat financier	86
Note 13. Impôts sur les résultats	86
Note 14. Résultat par action	88
Note 15. Goodwill	89
Note 16. Dépréciation des actifs	90
Note 17. Participation dans les entreprises associées	92
Note 18. Actifs financiers	92
Note 19. Stocks	93
Note 20. Créances clients	94
Note 21. Autres actifs courants	94
Note 22. Trésorerie et équivalents de trésorerie	95
Note 23. Capitaux propres	95
Note 24. Dettes financières	97
Note 25. Covenants	99
Note 26. Gestion des risques financiers et instruments de couverture	99
Note 27. Autres passifs courants et compte de régularisation	102
Note 28. Hiérarchie des justes valeurs	102
Note 29. Parties liées	103
Note 30. Engagements et passifs éventuels	104
Note 31. Evénements postérieurs à la clôture de la période	105
Note 32. Honoraires des commissaires aux comptes	105

Comptes consolidés au 31 décembre 2024

Note 1. Informations générales

AdVini (ci- après « le Groupe ») est une société de droit français dont le siège social est situé L'Enclos Saint Félix de Lodez (34). Son activité est la production, le négoce et l'élevage de vins.

Les comptes consolidés d'AdVini sont intégrés globalement dans les comptes consolidés de la SOCIETE D'INVESTISSEMENT D'OCCITANIE :

- S.A. au capital de 1 908 800 Euros
- Siège social : Saint Félix de Lodez
- R.C.S. : Montpellier 348 276 536

AdVini est une société anonyme cotée sur le marché Euronext Growth Paris (Code ISIN : FR0000053043). Elle est soumise à l'ensemble des textes régissant les sociétés commerciales en France, et en particulier, aux dispositions du Code de Commerce.

En date du 31 mars 2025, le Conseil d'Administration a arrêté les comptes au 31 décembre 2024 a autorisé leur publication. Ces comptes ne seront définitifs qu'après leur approbation par l'Assemblée Générale des actionnaires convoquée le 12 juin 2025.

Note 2. Faits caractéristiques de la période

Malgré une année 2024 marquée par un contexte de marché vin en nette régression avec une baisse significative de l'activité des vins Français à l'export -3% et en France GMS avec un recul de -3.4%, le Groupe a confirmé son redressement et gagne des parts de marché à l'export.

- Ratios financiers

Sur la base des comptes consolidés au 31 décembre 2024, les ratios financiers ne sont pas respectés. En date du 24 avril le Groupe Advini a obtenu l'accord des prêteurs pour ne pas considérer le niveau de ratios, constaté au 31 décembre 2024, comme un cas de défaut.

- Variation de périmètre

La société a cédé 100% de la société Impression de l'Enclos en date du 21 octobre 2024.

Advini a racheté 34% des minoritaires de la société BVC portant la participation du Groupe à 100% en date du 2 juillet 2024.

Note 3. Principes comptables et méthodes d'évaluation

Déclaration de conformité

Les états financiers consolidés du Groupe ont été préparés conformément au référentiel IFRS (International Financial Reporting Standards) et aux interprétations IFRIC et SIC, tels qu'adoptés par l'Union Européenne et d'application obligatoire au 31 décembre 2024.

Les principes comptables retenus sont identiques à ceux utilisés pour la préparation des comptes consolidés annuels pour l'exercice clos au 31 décembre 2024, à l'exception des nouvelles normes, amendements de normes et interprétations adoptés par l'Union Européenne et d'application obligatoire pour le Groupe au 1er janvier 2024, à savoir :

Comptes consolidés au 31 décembre 2024

Textes adoptés dont l'application est obligatoire au 1^{er} janvier 2024

- Amendements d'IAS 7 « État des flux de trésorerie » et IFRS 7 « Instruments financiers » - Accords de financement des dettes fournisseurs
- Amendements d'IAS 1 « Présentation des états financiers » - Classement des dettes en courant / non courant et passifs non courants assortis de clauses restrictives
- Amendements à IFRS 16 « Contrats de location » - Dette de loyer dans une opération de cession bail

L'application de ces amendements n'a pas eu d'effets significatifs sur les états financiers consolidés du Groupe.

Le Groupe n'a pas anticipé l'application d'autres textes qui n'auraient pas encore été adoptés par l'Union européenne ou dont l'application n'est pas obligatoire aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2024 :

Norme publiée par l'IASB d'application obligatoire postérieurement au 1^{er} janvier 2025

- Norme IFRS 18 : Présentation et informations à fournir dans les états financiers (applicable de manière rétrospective à compter du 1^{er} janvier 2027)

Les travaux préparatoires à l'application de cette nouvelle norme seront lancés au cours de l'année 2025.

Autres textes :

Le Groupe n'anticipe, par ailleurs, pas d'impact matériel résultant de la première application des textes suivants :

- Amendement d'IAS 21 - Les effets des variations des taux de change – Absence de convertibilité (applicable à compter du 1^{er} janvier 2025)
- Améliorations annuelles - Volume 11 (applicable à compter du 1^{er} janvier 2026)
- Amendements d'IFRS 9 et d'IFRS 7 : Instruments financiers - Classement et évaluation : (applicable à compter du 1^{er} janvier 2026)

Base de préparation des états financiers

Les états financiers consolidés sont présentés en milliers d'euros et toutes les valeurs sont arrondies au millier le plus proche sauf indications contraires.

Les comptes consolidés du Groupe sont établis selon la convention du coût historique à l'exception de certains instruments financiers et actifs financiers disponibles à la vente (qui sont évalués à la juste valeur) conformément aux règles édictées par les normes IFRS telles qu'adoptées par l'Union Européenne.

Les états financiers des filiales sont préparés sur la base de méthodes comptables homogènes. Les comptes consolidés clos le 31 décembre 2023 et le 31 décembre 2024 ont une durée de 12 mois.

Règles de consolidation

Les entités sous contrôle exclusif direct ou indirect sont consolidées par intégration globale ; cette méthode consiste à substituer au bilan, à la valeur des titres de participation, la totalité des actifs et passifs de ces filiales, et à incorporer, dans le compte de résultat, la totalité de leurs charges et produits, en reconnaissant les droits des minoritaires dans les réserves et le résultat.

Comptes consolidés au 31 décembre 2024

Les états financiers des filiales sont inclus dans les états financiers consolidés à compter de la date du transfert du contrôle effectif jusqu'à la date où le contrôle cesse d'exister.

Tous les soldes et opérations intragroupes sont éliminés.

La mise en équivalence s'applique à toutes les entreprises dans lesquelles le Groupe exerce une influence notable. Le groupe a fait le choix de présenter la quote-part de résultat des sociétés mises en équivalence en Résultat opérationnel conformément à la recommandation ANC 2013-01 du 4 avril 2013.

Conversion des opérations en devises

Les états financiers consolidés sont présentés en euros, ce qui correspond à la monnaie fonctionnelle et de présentation du Groupe.

- **Transactions en devises**

Les transactions en devises sont converties sur la base du cours en vigueur à la date de la transaction.

Les gains et pertes de change résultant du règlement de ses opérations et de la conversion au taux de change à la clôture des actifs et passifs libellés en devises sont comptabilisés en produits ou en perte de change.

Les actifs et passifs non monétaires libellés en devises étrangères sont comptabilisés au cours historique en vigueur à la date de la transaction.

Les écarts de change touchant un élément monétaire faisant partie de l'investissement net du Groupe dans une activité à l'étranger, en l'occurrence l'Afrique du Sud, sont comptabilisés initialement dans une composante distincte des capitaux propres et comptabilisés dans le résultat lors de la cession de l'investissement net.

- **États financiers libellés en devises**

Les actifs et passifs des sociétés du Groupe dont la monnaie fonctionnelle est différente de la monnaie de présentation sont convertis en euros au cours en vigueur à la date de clôture des comptes.

Cette conversion s'applique également au goodwill.

Les produits et les charges de ces sociétés sont convertis en euros au cours de change moyen de la période. Ce cours moyen est une valeur approchée du cours à la date de transaction en l'absence de fluctuation significative.

Les capitaux propres sont convertis au taux historique. Les écarts de conversion qui en découlent sont comptabilisés en autres éléments du résultat global dans la rubrique « Ecart de conversion », jusqu'à la cession complète de la société.

Subventions publiques

Les subventions publiques sont reconnues à leur juste valeur quand il existe une assurance raisonnable qu'elles seront reçues et que toutes les conditions attachées seront satisfaites. La subvention est comptabilisée en diminution des coûts liés dans les exercices qui ont supporté les coûts qu'elle compense.

Lorsque la subvention est liée à un actif, la juste valeur est comptabilisée en produits différés et rapportée au compte de résultat sur la durée d'utilité attendue de l'actif correspondant par annuités constantes.

Comptes consolidés au 31 décembre 2024

Estimations et incertitudes

La préparation des états financiers du Groupe requiert le recours du management à des jugements, estimations et hypothèses, qui ont un impact sur les montants comptabilisés en qualité d'actifs et de passifs, de produits et de charges, ainsi que sur les informations communiquées sur les passifs éventuels. Cependant, le dénouement des opérations sous-jacentes à ces estimations et hypothèses pourrait entraîner un ajustement significatif des montants comptabilisés au cours d'une période antérieure.

- **Jugements**

Le management a émis des hypothèses en plus de celles qui nécessitent le recours à des estimations, dont les effets sont significatifs sur les montants comptabilisés dans les états financiers concernant les contrats de location pour lesquels le Groupe est locataire :

- **Contrat de location financement**

Le Groupe conclut régulièrement des contrats de location portant sur des équipements. Le Groupe analyse à la date de signature de chaque contrat, sur la base des termes et conditions des conventions, s'il conserve ou non la quasi-totalité des risques et des avantages inhérents à la propriété des biens loués. Selon l'analyse ainsi effectuée, ils sont comptabilisés soit comme des contrats de location simple, soit comme des contrats de location-financement.

- **Recours à des estimations**

Les principales estimations utilisées sont les suivantes :

- Dépréciation d'actifs non financiers

Le Groupe apprécie à chaque date de clôture s'il existe un quelconque indice qu'un actif non financier puisse avoir subi une perte de valeur. Dans le cadre de ses calculs de valeur d'utilité, le management procède à une estimation des flux de trésorerie futurs que l'entité s'attend à obtenir de l'actif ou de l'unité génératrice de trésorerie, et retient un taux d'actualisation adéquat pour calculer la valeur actuelle de ces flux de trésorerie futurs.

- Paiements fondés sur des actions

Le Groupe évalue le coût des transactions avec des membres du personnel et les dirigeants et réglées en instruments de capitaux propres, par référence à la juste valeur des instruments de capitaux propres à la date à laquelle ils ont été attribués.

- Impôts différés actifs

La détermination du montant des impôts différés actifs pouvant être reconnus nécessite que le management fasse des estimations à la fois sur la période de consommation des reports déficitaires, et sur le niveau des bénéfices imposables futurs, au regard des stratégies en matière de gestion fiscale.

- Impôts sur le résultat.

- Pensions et autres avantages postérieurs à l'emploi

Le coût des régimes à prestations définies postérieurs à l'emploi est déterminé sur la base d'évaluations actuarielles. Ces évaluations reposent sur des hypothèses en matière de taux

Comptes consolidés au 31 décembre 2024

d'actualisation, taux d'augmentation des salaires, taux de mortalité et d'augmentation des pensions. En raison du caractère long terme de ces plans, l'incertitude liée à ces estimations est significative.

- Provisions pour risques et dépréciations clients

La détermination du montant des provisions et des dépréciations requiert de formuler des hypothèses et retenir des estimations sur les niveaux de coûts attendus ainsi que sur la période durant laquelle la sortie de ressources interviendra.

Comptes consolidés au 31 décembre 2024

Note 4. Evolution du périmètre de consolidation

Au cours de l'exercice les principales opérations effectuées ont été :

- La cession de la société Impressions de l'Enclos ;
- L'augmentation du pourcentage d'intérêt de 66% à 100% dans BVC SAS suite au rachat des intérêts non contrôlants ;
- L'augmentation du pourcentage d'intérêt de 33% à 50% dans Advini Italie sans changement de méthode de consolidation.

Liste des sociétés du Groupe :

NOM DE LA SOCIETE	% CONTROLE	% INTERET	DEVISE	METHODE DE CONSOLIDATION
SA AdVini (Mère)	100%	100,00%	Euro	Intégration globale
SARL TRANSPORTS LODEZIENS	99,95%	99,95%	Euro	Intégration globale
SAS OGIER	100,00%	100,00%	Euro	Intégration globale
SAS ETS LEONCE AMOUROUX	100,00%	100,00%	Euro	Intégration globale
SAS CAZES	90,00%	90,00%	Euro	Intégration globale
SAS GASSIER	100,00%	100,00%	Euro	Intégration globale
SAS ANTOINE MOUEIX	100,00%	100,00%	Euro	Intégration globale
GIE L'ORMARINE ET JEANJEAN	71,43%	71,43%	Euro	Intégration globale
ADVINI USA, Limited (Etats-Unis,)	100,00%	100,00%	Dollar US	Intégration globale
ADVINI CANADA, Incorporated (Canada)	100,00%	100,00%	Dollar CAD	Intégration globale
SCEA CHÂTEAU CAPET GUILLIER	99,99%	99,99%	Euro	Intégration globale
SCEA LE FENOUILLET	99,97%	99,97%	Euro	Intégration globale
SCEA CHÂTEAU GRAND RENOM	99,90%	99,90%	Euro	Intégration globale
SCEA MAS DE PIVE	99,99%	99,99%	Euro	Intégration globale
SCEA CLOS DE L'ORATOIRE (ex. RAYMOND)	99,80%	99,80%	Euro	Intégration globale
SCI CHÂTEAU BARON GEORGES	99,95%	99,95%	Euro	Intégration globale
SCI ADVINI PATRIMOINE	100,00%	100,00%	Euro	Intégration globale
SCI ANTOINE MOUEIX	99,90%	99,90%	Euro	Intégration globale
SAS LA TABLE D'AIME	51,72%	46,55%	Euro	Intégration globale
SCEA CHÂTEAU GASSIER	48,98%	48,98%	Euro	Mise en équivalence
SAS DOMAINE LAROCHE	100,00%	100,00%	Euro	Intégration globale
SAS MAS LA CHEVALIERE	100,00%	100,00%	Euro	Intégration globale
EURL LE VIEUX MOULIN	100,00%	100,00%	Euro	Intégration globale
SCI DU DOMAINE LAROCHE	100,00%	100,00%	Euro	Intégration globale
ADVINI LATAM (, Limitada, Chili)	100,00%	100,00%	Peso chilien	Intégration globale
ADVINI UK (Royaume-Uni)	100,00%	100,00%	Livre sterling	Intégration globale
L'AVENIR (Limited, Afrique du Sud)	100,00%	100,00%	Rand	Intégration globale
SCEA PAULILLES	99,90%	89,90%	Euro	Intégration globale
CLUB FRANCAIS DU VIN	100,00%	100,00%	Euro	Intégration globale
CLUB FRANCAIS DU VIN SUISSE	100,00%	100,00%	CHF	Intégration globale
SCEA DOMAINE DU CAUSSE D'ARBORAS	99,00%	99,00%	Euro	Intégration globale
SCEA MAS NEUF DES ARESQUIERS	99,00%	99,00%	Euro	Intégration globale
SC DU CAUSSE D'ARBORAS	94,25%	94,25%	Euro	Intégration globale
EURL LE JARDIN DES ARESQUIERS	100,00%	100,00%	Euro	Intégration globale
ADVINI ASIA	100,00%	100,00%	Dollar HKD	Intégration globale
ADVINI SHANGHAI	100,00%	100,00%	Yuan Chinois	Intégration globale
SELECT VINS ADVINI INC	50,00%	50,00%	Dollar CAD	Mise en équivalence
SAS MAS NEUF	52,00%	52,00%	Euro	Intégration globale
SARL ECOLE DES VINS ADVINI	100,00%	100,00%	Euro	Intégration globale
SCEA DOMAINE DES TERRES BLANCHES	100,00%	100,00%	Euro	Intégration globale
ADVINI AB	100,00%	100,00%	SEK	Intégration globale
SAS CHAMPY	100,00%	100,00%	Euro	Intégration globale
SCEV Domaine de Champy	100,00%	100,00%	Euro	Intégration globale
SCEV Laleure Piot	48,80%	48,80%	Euro	Intégration globale
SCEA Domaine Cazes	99,90%	89,90%	Euro	Intégration globale
SCI Cazes	100,00%	99,01%	Euro	Intégration globale
SAS AMP MEDOC	100,00%	100,00%	Euro	Intégration globale
SCEA Patache d'AUX	100,00%	100,00%	Euro	Intégration globale
Advini South Africa	93,42%	93,42%	Rand	Intégration globale
Ken Forester	100,00%	93,42%	Rand	Intégration globale
Maison du Cap	100,00%	93,42%	Rand	Intégration globale
Le Bonheur	100,00%	93,42%	Rand	Intégration globale
SCEA Domaine de Rocquefeuille	100,00%	100,00%	Euro	Intégration globale
SCEA Domaine de la Roncière	99,00%	99,00%	Euro	Intégration globale
SCI La Roncière	51,00%	51,00%	Euro	Intégration globale
SARL MAS DE LUNES	100,00%	100,00%	Euro	Intégration globale
SARL VIGNOBLES EN VOL	100,00%	100,00%	Euro	Intégration globale
SCEA DE LANDEYRAN	100,00%	100,00%	Euro	Intégration globale
STELLENBOSCH VINEYARDS	100,00%	89,78%	Rand	Intégration globale
SAS PRODEGUSTATION	100,00%	100,00%	Euro	Intégration globale
SCEA CHÂTEAU LIVERSAN	45,00%	45,00%	Euro	Mise en équivalence
SCA DU CHÂTEAU DE MIREFLEURS	45,00%	45,00%	Euro	Mise en équivalence
SAS L&M HOLDINGS	45,00%	45,00%	Euro	Mise en équivalence
SCEA DOMAINE DES ROCS	99,50%	99,50%	Euro	Intégration globale
ADVINI Italia	50,00%	50,00%	Euro	Mise en équivalence
SAS BVC	100,00%	100,00%	Euro	Intégration globale
BVC BODEGAS	100,00%	100,00%	Euro	Intégration globale
KLEINE ZALZE WINES	100,00%	93,42%	Rand	Intégration globale

Comptes consolidés au 31 décembre 2024

Note 5. Information sectorielle

- **Ventes de produits**

Le produit des activités ordinaires est comptabilisé lorsque les risques et avantages importants inhérents à la propriété des biens sont transférés à l'acheteur et que le montant du produit des activités ordinaires peut être évalué de façon fiable.

Le chiffre d'affaires consolidé s'entend net des accords de coopération commerciale.

Dans le cadre des contrats de distribution, le Groupe analyse les critères et circonstances du contrat afin de conclure s'il agit en tant qu'agent ou principal.

Dans la totalité des contrats, le Groupe agit en tant que principal. Les éléments indiquant que le Groupe agit en tant que principal sont notamment que :

- le client s'attend à ce que ce soit le Groupe qui assume la majorité des obligations ;
- le Groupe peut fixer le prix de vente au consommateur ;
- le Groupe porte le risque de stock ;
- le Groupe exécute certains des services fournis ou modifie les produits proposés ;
- le Groupe assume le risque de crédit lié à la transaction.

- **Prestations de services**

Le chiffre d'affaires généré par les prestations est comptabilisé au fur et à mesure de la réalisation de celles-ci.

Le Groupe AdVini est organisé autour d'un secteur opérationnel principal : le secteur « vin ».

AdVini intervient sur toute la filière vin, et de façon quasi exclusive dans ce secteur, en tant que producteur, éleveur, négociant et metteur en marché. AdVini est organisé autour de maisons de vins, implantées au cœur des principales régions viticoles, et de structures centralisées qui regroupent les fonctions support et la commercialisation.

Ces secteurs opérationnels ont été regroupés car ils remplissent les critères de regroupement de la norme IFRS8 paragraphe 12 pour être regroupés en un seul secteur Vins. Les interactions entre les maisons, et avec les services centraux sont nombreuses :

- Sur le plan commercial :
 - Flux commerciaux croisés
 - Force de vente commune
- Sur le plan industriel :
 - Sites de stockage des vins et outils de production partagés
 - Logistique et stockages centralisés
- Sur le plan financier :
 - Gestion des besoins de trésorerie / flux de trésorerie
 - Décisions d'investissements
 - Gestion des besoins de financements

Dans ce contexte, le pilotage et mesure de la performance prennent toute leur importance au niveau global, c'est-à-dire à travers des indicateurs pilotés au niveau groupe.

Comptes consolidés au 31 décembre 2024

Les autres activités connexes sont regroupées dans la colonne « Autres ». Ces activités sont les suivantes :

- Le transport et la gestion de la flotte de véhicules,
- La fabrication d'étiquettes et de capsules
- L'activité d'hôtellerie et de restauration

Elles ne représentent pas plus de 10% de l'ensemble et ne font donc pas l'objet d'une information séparée.

Au 31 décembre 2024

En milliers d'euros

Au 31 décembre 2024	Secteur Vin	Autres	Eliminations inter secteurs	Total
Chiffre d'Affaires	273 477	9 134	-5 060	277 551
Marge Brute	96 874	5 946	-2 889	99 931
%	35,4%	65,1%	57,1%	36,0%
Résultat Opérationnel après QP du résultat des sociétés MEE	5 876	-127	-18	5 731
Résultat Financier	-9 792	-121	0	-9 913
Résultat avant IS	-1 178	378	0	-800
Charge d'Impôt	1 092	-30	0	1 062
Actifs sectoriels	377 581	5 254	-12 725	370 110

Au 31 décembre 2023

Au 31 décembre 2023	Secteur Vin	Autres	Eliminations inter secteurs	Total
Chiffre d'Affaires	282 028	10 592	-5 812	286 808
Marge Brute	98 863	6 353	-3 408	101 808
%	35,1%	60,0%	58,6%	35,5%
Résultat Opérationnel après QP du résultat des sociétés MEE	-1 651	-332	0	-1 983
Résultat Financier	-8 962	-85	801	-8 246
Résultat avant IS	-13 414	-537	-436	-14 386
Charge d'Impôt	466	-83		383
Actifs sectoriels	386 352	6 776	-10 635	382 493

Les méthodes comptables utilisées pour l'information sectorielle sont cohérentes avec celles utilisées pour l'établissement des comptes consolidés. La quasi-totalité des flux d'investissements concerne le secteur Vin.

Comptes consolidés au 31 décembre 2024

Informations relatives aux zones géographiques

en millions d'euros

Au 31 décembre 2024	France	Export	Total
Chiffre d'Affaires	121,9	155,7	277,6

en millions d'euros

Au 31 décembre 2023	France	Export	Total
Chiffre d'Affaires	133,2	153,6	286,8

Chiffre d'Affaires (ventilé sur la base du pays de localisation du client).

Le Groupe n'a aucun client avec lequel il réalise un volume de ventes supérieur au dixième du chiffre d'affaires consolidé. La quasi-totalité des actifs immobilisés concerne des actifs localisés en France et en Afrique du Sud.

Note 6. Charges de personnel

Avantages du personnel

Pour les régimes à cotisations définies, les paiements du Groupe sont constatés en charge de personnel de la période à laquelle ils sont rattachés.

Pour le régime à prestations définies concernant les avantages postérieurs à l'emploi, les droits sont affectés aux périodes de service en fonction de la formule d'acquisition des droits du régime. Les coûts sont estimés en utilisant la méthode actuarielle des unités de crédit projetées, ils sont évalués en tenant compte des augmentations de salaire jusqu'à l'âge de départ à la retraite, des probabilités de turnover et de survie.

Les écarts actuariels sont comptabilisés en « autres éléments du résultat global ».

Le Groupe ne possède pas de régime particulier à prestations définies autre que le régime légal d'indemnités de départ en retraite de droit français et défini par la convention collective en vigueur.

en milliers d'euros	31-déc.-24	31-déc.-23
Salaires et traitements	31 527	31 344
Charges sociales	11 537	11 777
Participation des salariés	357	-28
Charges liées aux actions gratuites	0	0
Total	43 421	43 093

Le montant des cotisations comptabilisées dans le cadre du régime à cotisations définies représente 1 821 milliers d'euros (contre 2 151 milliers d'euros en 2023).

L'évolution de l'effectif se présente de la manière suivante :

	31-déc.-24	31-déc.-23
Dirigeants	2	1
Cadres	247	258
Agents de Maîtrise	128	141
Employés et Ouvriers	533	575
Total	910	975

Comptes consolidés au 31 décembre 2024

Note 7. Immobilisations incorporelles

en milliers d'euros	Logiciels (ERP)	Marques	Autres	Total
Valeurs brutes au 31 décembre 2023	9 829	28 868	3 522	42 219
Variation de périmètre	(10)			-10
Acquisitions	504			504
Cessions /Diminution				0
Ecart de conversion	-	301	2	303
Autres		(2)	2	0
Valeurs brutes au 31 décembre 2024	10 324	29 167	3 526	43 017
Dépréciations et amortissements cumulés au 31 décembre 2023	9 204	800	1 887	11 890
Variation de périmètre	(10)			-10
Dotations aux amortissements et dépréciations	659	402	49	1 109
Cessions/Diminution		(115)		-115
Ecart de conversion		3	1	4
Autres		(2)	2	0
Dépréciations et amortissements cumulés au 31 décembre 2024	9 853	1 087	1 939	12 878
Valeurs nettes au 31 décembre 2023	626	28 068	1 635	30 329
Valeurs nettes au 31 décembre 2024	471	28 080	1 587	30 138

Evaluation

Les actifs incorporels acquis par le Groupe sont comptabilisés au coût d'acquisition, sous déduction des amortissements cumulés et des pertes de valeurs éventuelles.

Les dépenses ultérieures relatives aux actifs incorporels sont capitalisées si elles augmentent les avantages économiques futurs de l'actif spécifique auquel elles se rapportent, et si ce coût peut être évalué et attribué à l'actif de façon fiable. Toutes les autres dépenses sont comptabilisées directement en charge dès qu'encourues.

Les marques acquises dans le cadre de regroupement d'entreprise sont évaluées à leur juste valeur à la date d'acquisition sur la base de la méthode des flux de trésorerie actualisés fondée sur l'approche de capitalisation des redevances. Leur valeur tient compte de leur notoriété et de leur contribution aux résultats.

Amortissement

Un résumé des méthodes comptables appliquées aux immobilisations incorporelles du Groupe est présenté ci-dessous :

	Frais de dev.ERP	Marques	Logiciels
Durée d'utilité	Finie	Indéfinie	Finie
Amortissement linéaire	7 ans	Non amorties	1 à 3 ans
Généré en interne ou acquis	Généré en interne et acquis	Acquises	Acquis
Test de perte de valeur	Annuellement jusqu'à la date de mise en service, puis quand un indice de perte de valeur apparaît	Annuellement et quand un indice de perte de valeur apparaît	Quand un indice de perte de valeur apparaît

La durée d'amortissement et le mode d'amortissement d'une immobilisation incorporelle ayant une durée d'utilité finie sont réexaminés au moins à la clôture de chaque exercice.

Comptes consolidés au 31 décembre 2024

Perte de valeur des immobilisations incorporelles amortissables

En cas de constatation d'indices de perte de valeur, un test de dépréciation est effectué qui consiste à comparer la valeur comptable d'un actif avec sa valeur recouvrable. La valeur recouvrable est le montant le plus élevé entre la juste valeur de l'actif (ou du groupe d'actifs) nette des coûts de cession et de sa valeur d'utilité.

La valeur d'utilité est déterminée en additionnant les valeurs actualisées des flux de trésorerie attendus de l'utilisation de l'actif (ou du groupe d'actifs). Les flux de trésorerie prévisionnels utilisés sont cohérents avec les plans d'affaires prévisionnels établis par le management du Groupe.

La perte de valeur éventuelle est comptabilisée directement en charges dans le résultat opérationnel.

Perte de valeur des marques

Les marques dans le Groupe correspondent à des immobilisations incorporelles dont la durée d'utilité n'est pas déterminée dans la mesure où leur durée de vie, dans les métiers du vin, ne peut être définie.

De ce fait, elles sont isolées dans un poste de bilan et ne font pas l'objet d'amortissement, mais sont testées chaque année en application de la norme IAS 36 – Dépréciation d'actifs (voir note 16).

Note 8. Immobilisations corporelles

en milliers d'euros	Terrains	Constructions	Installations techniques, matériels et outillages	Autres	Total
Valeurs brutes au 31 décembre 2023	64 207	83 263	66 589	21 690	235 748
Variation de périmètre	15	(187)	(1 724)	(363)	(2 259)
Acquisitions	2 341	897	1 476	1 740	6 453
Cessions /Diminution	(149)	-	(263)	(131)	(543)
Ecart de conversion	186	422	367	66	1 041
Autres	433	151	(67)	(585)	(67)
Valeurs brutes au 31 décembre 2024	67 033	84 546	66 377	22 416	240 372
Dépréciations et amortissements cumulés au 31 décembre 2023	6 224	39 419	44 993	17 080	107 716
Variation de périmètre		(49)	(1 475)	(361)	(1 885)
Dotations aux Amortissements et Dépréciations	555	2 457	3 569	859	7 441
Cessions/Diminution	(13)	-	(254)	(98)	(365)
Ecart de conversion	6	34	227	43	310
Autres		(1)	(67)		(67)
Dépréciations et amortissements cumulés au 31 décembre 2024	6 772	41 859	46 995	17 524	113 150
Valeurs nettes au 31 décembre 2023	57 983	43 844	21 596	4 610	128 032
Valeurs nettes au 31 décembre 2024	60 261	42 687	19 383	4 892	127 223

Evaluation

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût diminué du cumul des amortissements et des pertes éventuelles résultant de tests de valeur.

Les valeurs résiduelles, durées d'utilité et modes d'amortissement des actifs sont revus, et modifiés si nécessaire, à chaque clôture annuelle.

Lorsqu'une immobilisation corporelle comporte des composants significatifs ayant des durées de vie différentes, ces derniers sont comptabilisés séparément de la structure.

Comptes consolidés au 31 décembre 2024

Les dépenses ultérieures relatives aux actifs corporels sont capitalisées si elles contribuent à augmenter les avantages économiques futurs de l'actif spécifique auquel elles se rapportent, et si ce coût peut être évalué et attribué à l'actif de façon fiable.

Les dépenses relatives au remplacement ou au renouvellement d'un composant sont comptabilisées distinctement à l'actif en remplacement du bien remplacé ou renouvelé.

Amortissement

L'amortissement est comptabilisé en charge sur une base linéaire en fonction de la durée d'utilité estimée de l'immobilisation corporelle soit :

○ Terrains	non amortis
○ Plantations (vignes)	15 à 35 ans
○ Constructions (*)	10 à 100 ans
○ Installations techniques, matériel et outillage industriel	5 à 40 ans
○ Autres immobilisations corporelles	entre 5 et 10 ans

* Les bâtiments ayant un caractère historique sont amortis sur 100 ans.

Contrats de location

Les contrats de location-financement, qui transfèrent au Groupe la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de l'actif loué, sont comptabilisés au bilan au commencement du contrat de location à la juste valeur du bien loué ou, si celle-ci est inférieure, à la valeur actualisée des paiements minimaux au titre de la location.

Les paiements effectués au titre de la location sont ventilés entre la charge financière et l'amortissement du solde de la dette. La charge financière est répartie sur les différentes périodes couvertes par le contrat de location de manière à obtenir un taux d'intérêt périodique constant sur le solde restant dû au passif au titre de chaque période.

Les actifs faisant l'objet d'une location-financement sont amortis sur la plus courte de leur durée d'utilité ou de la durée du contrat.

Les contrats de location dans lesquels le bailleur conserve la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de l'actif sont classés en tant que contrats de location simple. Les paiements au titre des contrats de location simple sont comptabilisés en charge dans le compte de résultat sur une base linéaire jusqu'à l'échéance du contrat.

Actifs biologiques

Suite à l'amendement d'IAS 41 « Plantes productrices », les plantes productrices (dont les vignes) sont désormais dans le champ d'application d'IAS 16 « Immobilisations corporelles » et sont comptabilisées au coût amorti. Cela n'a eu aucun impact sur le traitement appliqué par Advini.

Comptes consolidés au 31 décembre 2024

Perte de valeur des immobilisations corporelles amortissables

En cas de constatation d'indices de perte de valeur, un test de dépréciation est effectué qui consiste à comparer la valeur comptable d'un actif avec sa valeur recouvrable. La valeur recouvrable est le montant le plus élevé entre la juste valeur de l'actif (ou du groupe d'actifs) nette des coûts de cession et de sa valeur d'utilité.

La valeur d'utilité est déterminée en additionnant les valeurs actualisées des flux de trésorerie attendus de l'utilisation de l'actif (ou du groupe d'actifs). Les flux de trésorerie prévisionnels utilisés sont cohérents avec les plans d'affaires prévisionnels établis par le management du Groupe.

La perte de valeur éventuelle est comptabilisée directement en charges dans le résultat opérationnel.

Note 9. Droits d'utilisation et dettes locatives

Les droits d'utilisation avant application de la norme IFRS 16 concernent les valeurs de fermage et le retraitement des crédits baux en application d'IAS 17.

Ces droits d'utilisation étaient comptabilisés respectivement dans les immobilisations incorporelles et dans les immobilisations corporelles. Ils ont été reclassés en droit d'utilisation.

Amortissement

Un résumé des méthodes comptables appliquées aux baux du Groupe est présenté ci-dessous :

Baux ruraux	
Durée d'utilité	Indéfinie
Amortissement linéaire	non amortis si la durée est de 9 ans ou multiple de 9 ans
Généré en interne ou acquis	Acquis
Test de perte de valeur	Annuellement et quand un indice de perte de valeur apparaît

Droits d'utilisation

Droits d'utilisation en milliers d'euros	Locations					Locations financements			Total droits
	Fermages	Constructions	Installations techniques, matériels et outillages	Autres	Total	Installations techniques, matériels et outillages	Autres	Total	
Valeurs brutes au 31 décembre 2023	27 437	8 374	1 564	3 989	41 364	8 591	4 557	13 149	54 512
Variation de périmètre		(280)	(18)	(21)	(319)	(1 681)	85	(1 596)	(1 915)
Acquisitions/Augmentation		454	171	511	1 135			-	1 135
Cessions /Diminution		(1 163)	-	-	(1 163)	(70)	(1 019)	(1 089)	(2 252)
Ecart de conversion		4	1	-	5			-	5
Autres	(151)	(203)	(80)	(345)	(780)	133	16	149	(631)
Valeurs brutes au 31 décembre 2024	27 286	7 486	1 638	4 134	40 243	6 973	3 639	10 612	50 855
Amortissements cumulés au 31 décembre 2023	7 379	4 298	743	2 064	14 483	8 298	3 651	11 949	26 431
Variation de périmètre		(50)	(13)	(13)	(76)	(1 681)		(1 681)	(1 758)
Dotations aux amortissements et dépréciations	1 474	1 010	346	884	3 714	189	267	456	4 170
Cessions/Diminution		(388)	-	-	(388)	(70)	(737)	(807)	(1 194)
Ecart de conversion		4	1	-	5			-	5
Autres	(151)	(203)	(200)	(345)	(899)	39	7	46	(853)
Amortissements cumulés au 31 décembre 2024	8 702	4 670	877	2 589	16 838	6 775	3 188	9 963	26 802
Valeurs nettes au 31 décembre 2023	20 058	4 076	821	1 926	26 881	294	906	1 200	28 081
Valeurs nettes au 31 décembre 2024	18 584	2 816	761	1 544	23 405	198	451	649	24 054

Comptes consolidés au 31 décembre 2024

La valeur des immobilisations corporelles nettes détenues en vertu de contrats de location-financement est de 649 milliers d'euros au 31 décembre 2024 (contre 1 200 milliers d'euros en 2023).

Les actifs pris en contrat de location-financement sont donnés en nantissement des dettes de location-financement et de location avec option d'achat correspondantes.

Dettes locatives

en milliers d'euros	Emprunts sur location financement	Emprunts sur location	Total
Valeur au 31 décembre 2023	1 431	20 164	21 596
Augmentation	256	960	1 216
Diminution	(815)	(4 162)	(4 978)
Variation de périmètre	0	(271)	(271)
Écart de conversion	0	1	1
Autres variations	45	208	252
Valeur au 31 décembre 2024	917	16 900	17 817
dont part courante	374	3 190	3 564
dont part non courante	543	13 709	14 253
dont de 1 à 5 ans	543	6 237	6 780
dont + de 5 ans	0	7 473	7 473

Note 10. Provisions

Les provisions sont comptabilisées lorsque le Groupe a une obligation actuelle (juridique ou implicite) résultant d'un événement passé et qu'une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre l'obligation et que le montant de l'obligation peut être estimé de manière fiable.

Lorsque le Groupe attend le remboursement partiel ou total de la provision, par exemple du fait d'un contrat d'assurance, le remboursement est comptabilisé comme un actif distinct uniquement si le remboursement est quasi-certain. La charge liée à la provision est présentée dans le compte de résultat nette de tout remboursement. Si l'effet de la valeur temps de l'argent est significatif, les provisions sont déterminées en actualisant les flux futurs de trésorerie attendus. Lorsque la provision est actualisée, l'augmentation de la provision liée à l'écoulement du temps est comptabilisée comme un coût financier.

Au 31 décembre 2024, les provisions concernent principalement les indemnités conventionnelles de départ à la retraite comptabilisées en application de la norme IAS 19 et des provisions pour risques sociaux et commerciaux.

en milliers d'euros	Indemnités départ à la retraite	Litiges sociaux	Litiges commerciaux	Autres provisions	Total
Valeur au 31 décembre 2023	1 565	172	552	302	2 592
Dotations	160	14	530	80	783
Reprises utilisées		(40)	(1)	(78)	(119)
Reprises non utilisées					0
Variation de périmètre	(26)		19		(7)
Écart de conversion					0
Autres variations	(0)				(0)
Valeur au 31 décembre 2024	1 699	146	1 100	304	3 248
- dont part courante	-	146	1 100	304	1 550
- dont part non courante	1 699				1 699

Comptes consolidés au 31 décembre 2024

Les hypothèses de calcul retenues sur l'ensemble des sociétés du Groupe sont établies sur la base de la convention collective « Vins et spiritueux » et se présentent de la manière suivante :

	31-déc.-24	31-déc-23
Taux d'actualisation	3,42%	3,40%
Départ à la retraite à l'initiative du salarié	67 ans*	67 ans*
Turn-over (par tranches d'âge)	0 à 10%	0 à 10%
Taux de progression des salaires	1,0%	1,0%
Taux de charges sociales	45 à 50%	45 à 50%

* 60 ans pour des cas isolés identifiés

Un calcul de sensibilité est présenté ci-dessous :

en milliers d'euros	Engagements de retraite	Sensibilité
Engagements au 31/12/2024	1 699	
Engagements au 31/12/2024 avec une baisse de 0,4% du taux d'actualisation	1 814	115
Engagements au 31/12/2024 avec une hausse de 0,5% du taux d'actualisation	1 626	73

Note 11. Autres charges et produits opérationnels

- Autres charges et produits opérationnels courants

en milliers d'euros	31/12/2024	31/12/2023
Pertes et Gains de change	823	(412)
Divers produits et charges d'exploitation	(488)	(2 613)
Total autres produits et charges opérationnels	335	(3 024)

Les pertes et les gains de change sont essentiellement liés aux variations de la devise sud-africaine (ZAR).

Les diverses charges d'exploitation se composent notamment de pertes et pénalités sur créances clients ainsi que des indemnités et redevances.

- Autres charges et produits opérationnels non courants

en milliers d'euros	31/12/2024	31/12/2023
Autres charges opérationnelles non courantes	(3 251)	(4 329)
Autres produits opérationnels non courants	6 634	172
Total autres produits et charges opérationnels	3 383	(4 157)

En 2024, les autres produits et charges opérationnelles non courantes comprennent principalement

- La dépréciation des goodwill et autres actifs incorporels de l'UGT Paris pour un montant de - 700 K€
- Les effets des désinvestissements nets des frais réalisés sur l'exercice 2024 pour 4,9 M€.

En 2023, les autres produits et charges opérationnelles non courantes comprenaient essentiellement :

- La dépréciation des goodwill Paris pour un montant de - 2,9 M€
- des indemnités de rupture de contrat de travail pour - 461K€.

Comptes consolidés au 31 décembre 2024

Note 12. Résultat financier

- Intérêts

Les produits sont comptabilisés à hauteur des intérêts courus (en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif qui est le taux qui actualise exactement les flux de trésorerie futurs sur la durée de vie prévue de l'instrument financier) pour la valeur comptable nette de l'actif financier.

- Dividendes reçus

Les produits sont comptabilisés lorsque le Groupe est en droit de percevoir le paiement.

en milliers d'euros	31-déc-24	31-déc-23
Produits de trésorerie et équivalents de trésorerie	0	0
Coût de l'endettement financier brut	-10 220	-8 364
Coût de l'endettement financier net	-10 220	-8 364
Autres produits financiers	352	225
Autres charges financières	-45	-108
Résultat Financier	-9 913	-8 246

Note 13. Impôts sur les résultats

Impôts différés

Les impôts différés sont calculés pour chaque entité, sur les différences temporelles entre les valeurs comptables et fiscales des actifs et passifs. La valeur fiscale est déterminée à partir des règles fiscales en vigueur dans les pays où le Groupe gère ses activités. Les actifs et passifs d'impôts différés sont évalués au taux d'impôt dont l'application est attendue pour l'exercice au cours duquel l'actif sera réalisé ou le passif réglé, sur la base du taux d'impôt qui a été adopté ou quasi adopté à la date de clôture.

Les actifs et passifs sont compensés lorsque les impôts sont prélevés par la même autorité fiscale et que les autorités fiscales locales l'autorisent.

Les actifs d'impôts différés sont comptabilisés lorsqu'il est probable que le Groupe disposera de bénéfices imposables futurs sur lesquels les pertes fiscales non utilisées pourront être imputées.

Au 31 décembre 2024, le groupe d'intégration fiscale est déficitaire à hauteur de 23,2 M€. L'intégralité de ce déficit a donné lieu à la reconnaissance d'un impôt différé actif au taux de 25%, pour un montant total de 5,8 M€.

Comptes consolidés au 31 décembre 2024

Les impôts différés comptabilisés s'expliquent comme suit :

en milliers d'euros		
Impôts différés sur :	31-déc-24	31-déc-23
Provisions règlementées	(902)	(938)
Indemnités de départ en retraite	425	391
Différences temporelles / retraitements IFRS 16	212	208
Différences temporelles fiscales	142	182
Impôts différés sur déficits fiscaux reportables	8 922	7 086
Instruments dérivés	129	(141)
Ecart d'évaluation	(15 092)	(15 287)
Frais d'émission d'emprunt	(159)	(230)
Divers *	(1 905)	(1 933)
Total	-8 227	-10 662
<i>Dont Impôts différés passifs</i>	<i>(8 964)</i>	<i>(11 169)</i>
<i>Dont Impôts différés actifs</i>	<i>737</i>	<i>507</i>

Charge d'impôt

La charge d'impôt de l'exercice clos le 31 décembre 2024 se détaille comme suit :

en milliers d'euros		
	31-déc-24	31-déc-23
Charge (produit) d'impôt courant sur les sociétés	(1 265)	(648)
Charge (produit) d'impôt différé	2 327	1 031
Total charge d'impôt	1 062	383

La charge d'impôt se rationalise comme suit :

en milliers d'euros		
	31-déc-24	31-déc-23
Résultat net de l'ensemble consolidé	262	(14 003)
Charge (produit) d'impôt comptabilisé	1 062	383
Résultat avant impôt	(800)	(14 386)
Taux d'impôt	25%	25%
Charge d'impôt théorique	200	3 597
Différences permanentes	(403)	(123)
Impôts différés non reconnus	(32)	(1 824)
Impôts différés sur déficits antérieurs	1 223	(442)
Crédits d'impôt	81	135
Cotisation sur la valeur ajoutée	(123)	(196)
Autres	116	(763)
Charge (produit) d'impôt comptabilisé	1 062	383

Comptes consolidés au 31 décembre 2024

Impôts différés non comptabilisés :

Compte tenu des incertitudes quant à leur imputation dans un avenir proche une partie des déficits propres aux entités de l'intégration fiscale Advini n'a pas été prise en compte pour la détermination des impôts différés soit 4,5 M€ en base et 1,1 M€ d'impôt différé actif non reconnu au taux de 25 %. Au 31 décembre 2024 le Groupe ne dispose pas d'autres déficits fiscaux reportables non reconnus comme base d'impôts différés.

Note 14. Résultat par action**Résultat par action**

Le résultat de base par action est calculé en divisant le résultat net de l'exercice attribuable aux actionnaires ordinaires de l'entité mère par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de l'exercice.

Le résultat dilué par action est calculé en divisant le résultat net de l'exercice attribuable aux actionnaires ordinaires par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de l'exercice auquel s'ajoute le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires qui auraient été émises suite à la conversion de toutes les actions ordinaires potentielles dilutives.

Les informations sur les résultats et les actions ayant servi au calcul des résultats de base et dilués par action pour l'ensemble des activités sont les suivantes :

en milliers d'euros	31-déc-24	31-déc-23
Résultat net, part du Groupe	243	-14 058
Résultat net, part du Groupe, pour le résultat dilué	243	-14 058
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires	3 941 835	3 941 835
Nombre moyen pondéré d'actions autodétenues	-159 912	-146 902
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires pour le résultat de base par action	3 781 923	3 794 933
Effet de la dilution des actions attribuées gratuitement		
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires pour le résultat dilué par action	3 781 923	3 794 933
Résultat par action de base (en euro) total	0,06	-3,70
Résultat par action dilué (en euro) total	0,06	-3,70

Note 15. Goodwill

Regroupement d'entreprises

- **Goodwill**

A la date d'acquisition, le goodwill représente l'excédent du coût du regroupement d'entreprises sur la part d'intérêt de l'acquéreur dans la juste valeur nette des actifs, passifs et passifs éventuels identifiables. Le goodwill est diminué du cumul des pertes de valeurs éventuelles. Les goodwill sont soumis à des tests de dépréciation annuels et plus fréquemment dès l'existence d'indices de perte de valeur.

- **Goodwill négatif**

Si la part d'intérêt de l'acquéreur dans la juste valeur nette des actifs et des passifs identifiables comptabilisés excède le coût du regroupement d'entreprises, cet excédent est comptabilisé immédiatement en résultat opérationnel de l'exercice.

- **Tiers détenteurs d'intérêts ne conférant pas le contrôle**

Les intérêts ne conférant pas le contrôle représentent la part de profit ou de perte ainsi que les actifs nets, qui ne sont pas détenus par le Groupe.

Ils sont présentés séparément dans le compte de résultat et dans les capitaux propres du bilan consolidé, séparément des capitaux propres attribuables à la société mère.

Lors d'acquisitions de tiers détenteurs d'intérêts ne conférant pas le contrôle, la différence entre le prix payé et la valeur comptable de la quote-part des actifs nets acquis est comptabilisée en capitaux propres.

Perte de valeur des goodwill

Les goodwill sont soumis à des tests de dépréciation au moins une fois par an, au 31 décembre.

Pour les besoins du test de dépréciation, les goodwill sont affectés à chacune des Unités Génératrices de Trésorerie (UGT) susceptibles de bénéficier des synergies du regroupement d'entreprises. Les UGT correspondent à des ensembles homogènes d'actifs dont l'utilisation continue génère des flux de trésorerie identifiables et indépendants des flux de trésorerie générés par d'autres actifs ou groupes d'actifs.

Le test de dépréciation est effectué au niveau de l'unité génératrice de trésorerie (UGT) qui correspond à un regroupement de sociétés dans une même zone géographique.

La valeur comptable d'un actif ou d'une UGT est dépréciée lorsqu'elle devient inférieure à sa valeur recouvrable. La valeur recouvrable est le montant le plus élevé entre la juste valeur de l'actif ou de l'UGT nette des coûts de cession et de sa valeur d'utilité.

La valeur d'utilité est déterminée en additionnant les valeurs actualisées des flux de trésorerie attendus de l'utilisation de l'actif ou du groupe d'actifs. Les flux de trésorerie prévisionnels utilisés sont cohérents avec les plans d'affaires prévisionnels établis par le management du Groupe.

Comptes consolidés au 31 décembre 2024

Le taux d'actualisation retenu reflète l'appréciation courante du marché de la valeur temps de l'argent et des risques spécifiques liés à l'actif ou au groupe d'actifs.

La perte de valeur éventuelle est comptabilisée directement en charges dans le résultat opérationnel.

UGT	Valeur nette au 31 décembre 2023	Dépréciation	Ecart de change	Valeur nette au 31 décembre 2024
UGT Roussillon (CAZES SAS et PAULILLES)	970			970
UGT Rhône (OGIER, AMOUROUX, RAYMOND, COUSIGNAC, RONCIERE)	684			684
UGT Sud-ouest (MOUEIX SAS + RIGAL SAS)	641			641
UGT USA (ADVINI USA, ex-Cannon Wines)	189			189
UGT Provence (GASSIER et BARON GEORGES)	531			531
UGT Paris (CFV+PRD)	1 400	- 266		1 134
UGT Afrique du Sud (ASA)	1 783		66	1 849
BVC	4 123			4 123
Divers non affecté	70			70
TOTAL	10 391	-266	66	10 191

La baisse de 200 K€ des goodwill par rapport au 31 décembre 2023 reflète les éléments suivants :

- Une dépréciation de 266 K€ du goodwill de l'UGT Paris en raison d'une valeur d'utilité inférieure à la valeur comptable testée au 31 décembre 2024 ;
- Un écart de conversion favorable de 66 K€ sur l'UGT Afrique du Sud en raison de l'appréciation du Zar au 31 décembre 2024.

Note 16. Dépréciation des actifs

Dépréciation des goodwill

Les valeurs recouvrables des goodwill ont été calculées à partir de la valeur d'utilité correspondant aux flux de trésorerie futurs actualisés de chaque UGT.

Les critères retenus sont les suivants :

- Résultat d'exploitation des années 2025 à 2029 issus des business plans présentés au Comité Stratégique et approuvés par le Conseil d'Administration.
- Taux actualisation : 8,5% (vs 8,5% en 2023) pour la France, 11% (vs 10,5% en 2023) pour les activités digitales, 11% (vs 11,5% en 2023) pour l'Afrique du Sud
- Taux de croissance à l'infini : 2% (vs 2% en 2023) pour la France et 4% (vs 4% en 2022) pour l'Afrique du Sud

Une étude de sensibilité a été réalisée en faisant évoluer individuellement et de façon défavorable les principales hypothèses comme suit :

- variation du taux d'actualisation de référence retenu de +0,5 % ;
- variation du taux de croissance à l'infini de - 0,5 %.

Comptes consolidés au 31 décembre 2024

Suite à ce test, à l'exception de l'UGT Paris, aucune UGT ne justifie la comptabilisation d'une dépréciation au 31 décembre 2024. cf note 15. Goodwill.

Dépréciation des marques

Le test annuel de dépréciation des marques à durée de vie indéfinie se base sur une valeur recouvrable individuelle établie selon la méthode des redevances.

Les critères retenus sont les suivants :

- Chiffre d'affaires des années 2025 à 2029 issus des business plans présentés au Comité Stratégique et approuvés par le Conseil d'Administration.
- Taux de redevance de marques : 1% à 5% (sans changement par rapport à 2023)
- Taux d'actualisation : 8,5% (vs 8,5% en 2023) pour la France, 11% (vs 10,5% en 2023) pour les activités digitales, 11% (vs 11,5% en 2023) pour l'Afrique du Sud
- Taux de croissance à l'infini : 2% (vs 2% en 2023) pour la France et 4% (vs 4% en 2023) pour l'Afrique du Sud

Une étude de sensibilité a été réalisée en faisant évoluer individuellement et de façon défavorable les principales hypothèses comme suit :

- variation du taux d'actualisation de référence retenu de +0,5 % ;
- variation du taux de croissance à l'infini de - 0,5 %.

Dépréciation des autres immobilisations corporelles et incorporelles

Les valeurs recouvrables des autres immobilisations corporelles et incorporelles sont testées, concomitamment au goodwill, à partir de la valeur d'entreprise correspondant aux flux de trésorerie futurs actualisés de chaque UGT.

Au 31 décembre 2024, le Groupe n'a pas observé d'indice de perte de valeur des immobilisations corporelles et incorporelles non incluses dans les tests de dépréciation des goodwill.

Comptes consolidés au 31 décembre 2024

Note 17. Participation dans les entreprises associées

Le détail des participations dans les entreprises mises en équivalence est présenté ci-dessous :

en milliers d'euros	Résultat	%	Quote-part résultat des entités mises en équivalence	Capitaux propres	%	Valeur des titres mis en équivalence
L&M HOLDING (Sous-Gruppe)*	69	45,00%	31	9 804	45,00%	4 412
SELECT VINS ADVINI	327	50,00%	163	278	50,00%	139
SCEA CHÂTEAU GASSIER	-13	48,98%	-6	655	48,98%	321
ADVINI ITALIA	-58	50,00%	-29	122	50,00%	61
TOTAL			159			4 933

* Le périmètre du sous-groupe L&M Holding comprend la SCEA Château Liversan et la SCEA Mirefleurs.

Les principaux agrégats des entreprises mises en équivalence sont présentés ci-dessous :

en milliers d'euros	Actifs non Courants	Endettement financier net	Chiffre d'Affaires
L&M HOLDING (Sous-Gruppe)*	10 711	5 559	2 039
SELECT VINS ADVINI	4	27	1 668
SCEA CHÂTEAU GASSIER	115	-	586
ADVINI ITALIA	31	-	154
TOTAL	10 860	5 587	4 447

* Le périmètre du sous-groupe L&M Holding comprend la SCEA Château Liversan et la SCEA Mirefleurs.

Note 18. Actifs financiers

Les actifs financiers détenus par le Groupe sont classés dans l'une des trois catégories suivantes :

- les actifs financiers évalués à la juste valeur constatée en résultat net ;
- les actifs financiers évalués au coût amorti,
- les actifs financiers évalués à la juste valeur constatée en autres éléments du résultat global,

Le classement retenu conditionne le traitement comptable de ces actifs.

Il est déterminé par le Groupe à la date de comptabilisation initiale, en fonction des caractéristiques contractuelles des flux de trésorerie de ces actifs et de l'objectif suivant lequel ils ont été acquis (modèle économique de gestion).

Actifs financiers évalués à la juste valeur constatée en résultat net : les actifs financiers comptabilisés dans cette catégorie comprennent principalement les titres de participation de sociétés non contrôlées ou dans lesquelles le Groupe n'exerce aucune influence notable qui sont détenus à long terme

Comptes consolidés au 31 décembre 2024

Actifs financiers évalués au coût amorti : les actifs financiers comptabilisés dans cette catégorie comprennent principalement les dépôts et cautionnements, les prêts et les créances accordés par le Groupe à des sociétés non consolidées ou mises en équivalence et les créances commerciales. Ces actifs sont comptabilisés initialement à leur juste valeur, puis au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les actifs financiers comptabilisés selon la méthode du coût amortis sont, le cas échéant, dépréciés en fonction du risque de pertes attendues. Au 31 décembre 2024, le Groupe estime que le risque de pertes attendues est faible compte tenu de la qualité des contreparties.

Actifs financiers évalués à la juste valeur constatée en autres éléments du résultat global : les actifs financiers comptabilisés dans cette catégorie comprennent principalement les instruments dérivés de couverture de taux ou de change dont la juste valeur est positive.

Les actifs financiers se décomposent comme suit au 31 décembre 2024 :

en milliers d'euros	31-déc-24	31-déc-23
Titres de participations non consolidés	332	337
Actifs financiers avec juste valeur par le résultat	332	337
Instrument dérivé de couverture	374	543
Actifs financiers avec juste valeur par les autres éléments du résultat global	374	543
Créances financières	2 086	2 031
Actifs financiers au coût amorti	2 086	2 031
Total	2 792	2 911
dont part courante	-	-
dont part non courante	2 792	2 911
dont de 1 à 5 ans	374	543
dont + de 5 ans	2 418	2 368

Note 19. Stocks

Les stocks sont évalués au plus faible du coût et de la valeur nette de réalisation.

Le coût moyen pondéré est calculé pour les vins en vrac, les matières sèches et les produits finis et semi-finis. Ce coût moyen pondéré est calculé sur la base du stock fin de période précédente et de tous les achats pondérés de la période.

Le coût des produits finis et semi finis inclut des coûts de conditionnement et des frais accessoires (filtration et traitement des vins notamment).

La valeur nette de réalisation est le prix de vente estimé dans le cours normal de l'activité, diminué des coûts estimés pour l'achèvement et des coûts estimés nécessaires pour réaliser la vente.

en milliers d'euros	31-déc-24	31-déc-23
Matières premières (matières sèches)	5 824	8 210
Vins en vrac	53 074	57 857
Vins en bouteille	53 412	63 098
Autres	5 443	4 090
Valeur brute	117 753	133 255
Dépréciation	(3 060)	(4 461)
Valeur nette	114 693	128 794

Comptes consolidés au 31 décembre 2024

Note 20. Créances clients

Clients et autres débiteurs

Les créances clients, dont les échéances sont généralement comprises entre 30 et 90 jours, sont reconnues et comptabilisées pour le montant initial de la facture, déduction faite des provisions pour dépréciations des montants non recouvrables.

Une estimation du montant de créances douteuses est effectuée lorsqu'il n'est plus probable que la totalité de la créance pourra être recouvrée. Les créances irrécouvrables sont constatées en perte lorsqu'elles sont identifiées comme telles.

Variation

en milliers d'euros	Valeur	Valeur
	31/12/2024	31/12/2023
Créances clients	28 582	23 650
Dépréciations	(2 402)	(2 769)
Total	26 181	20 881

Balance âgée clients

en milliers d'euros	31/12/2024		31/12/2023	
	Valeurs	%	Valeurs	%
non échues	22 440	78,5%	16 101	68,1%
Echues moins de 3 mois	4 542	15,9%	5 145	21,8%
Echues entre 3 et 12 mois	787	2,8%	1 336	5,6%
Echues de plus de 12 mois	814	2,8%	1 067	4,5%
Total	28 582	100,0%	23 649	100,0%

Note 21. Autres actifs courants

en milliers d'euros	Valeur brute	Dépréciations	Valeur nette	Valeur nette
	31/12/2024	31/12/2024	31/12/2024	31/12/2023
Avances Fournisseurs	5 957		5 957	6 044
Personnel	162		162	132
Charges constatées d'avance	447		447	410
Créances fiscales et divers	5 911		5 911	6 162
Créance d'impôt exigible	853		853	967
Total	13 329	-	13 329	13 715

Comptes consolidés au 31 décembre 2024

Note 22. Trésorerie et équivalents de trésorerie**Trésorerie et équivalents de trésorerie**

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comptabilisés au bilan comprennent la trésorerie en banque, la caisse et les dépôts à court terme ayant une échéance initiale de moins de trois mois, et présentent un risque de fluctuation de valeur faible.

Pour les besoins du tableau de flux de trésorerie consolidés, la trésorerie et les équivalents de trésorerie sont présentés nets des concours bancaires courants.

en milliers d'euros	31-déc-24	31-déc-23
Valeurs Mobilières de Placement	32	32
Disponibilités	15 808	14 277
Trésorerie et équivalents de trésorerie	15 840	14 309
Découverts et concours bancaires courants	-83 243	-79 685
Trésorerie et équivalents de trésorerie nets	-67 403	-65 376

Note 23. Capitaux propres**Capital social**

Au 31 décembre 2024, le capital est composé de 3 941 835 actions ordinaires, entièrement libérées d'une valeur nominale de 8 euros, les primes sur capital s'élevant à 18 738 milliers d'euros. Cette situation est identique à celle du 31 décembre 2023.

Paievements en actions

Des attributions d'actions gratuites peuvent être décidées par le Groupe et dénouées en actions ADVINI à émettre. La juste valeur des services reçus en contrepartie de l'attribution de ces actions gratuites est évaluée de manière définitive, par référence à la juste valeur desdites actions à la date de leur attribution et au nombre d'actions supposées acquises à la fin de la période d'acquisition des droits.

La juste valeur totale ainsi déterminée est étalée de manière linéaire sur toute la période d'acquisition des droits du plan en question, sous condition de présence.

Cette dépense est constatée en charge de personnel par contrepartie d'une augmentation des capitaux propres.

Dans sa réunion du 22 mars 2022, le Conseil de surveillance, sur la base d'une note du Comité de nomination et rémunération, a autorisé le Directoire à mettre en place un plan d'attribution gratuite de 52.500 actions de performance basé sur des objectifs annuels quantitatifs et qualitatifs sur la période 2022-2024, avec un bilan lors de l'approbation des comptes en 2025.

Au titre des exercices 2022, 2023, 2024, les critères n'ayant pas été atteints aucune action gratuite n'a été attribuées.

Comptes consolidés au 31 décembre 2024**Actions propres**

Les actions propres sont inscrites en diminution du poste de réserves consolidées.

Les plus et moins-values de cession sont également inscrites en réserves consolidées.

	en milliers d'euros	Nombre de titres	Valeurs
Au 31 décembre 2023		156 961	2 812
Acquisitions		24 117	345
Cessions		(7 725)	(113)
Au 31 décembre 2024		173 353	3 044

Dividendes

Aucun dividende n'a été versé au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2023.

Lors de l'assemblée Générale du 12 juin 2025, il sera proposé de ne pas distribuer de dividendes au titre de l'exercice 2024, et d'affecter le bénéfice de l'exercice en report à nouveau.

Gestion du capital

L'objectif du Groupe en matière de gestion de son capital est de s'assurer du maintien d'une bonne notation du risque de crédit propre et de disposer de ratios de qualité de manière à faciliter son activité et maximiser la valeur pour ses actionnaires.

Le Groupe gère la structure de son capital et procède à des ajustements en regard de l'évolution des conditions économiques. Pour maintenir ou ajuster la structure du capital, le Groupe peut rembourser une partie du capital ou émettre de nouvelles actions. Les objectifs, politiques et procédures de gestion demeurent inchangés en 2024.

Les seules contraintes réglementaires externes auxquelles l'entreprise est soumise au titre de son capital sont celles qui découlent du droit français ainsi que du règlement général de l'Autorité des Marchés Financiers. Le Groupe est en conformité avec la totalité de ces contraintes réglementaires au cours de l'exercice.

Comptes consolidés au 31 décembre 2024

Note 24. Dettes financières

Dettes financières

Les emprunts portant intérêts sont comptabilisés à leur coût amorti qui correspond à leur valeur nominale d'origine diminuée des coûts de transaction directement imputables. Ils sont, par la suite, évalués au coût amorti, en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les coûts d'emprunt calculés selon le taux d'intérêt effectif sont comptabilisés en charges de la période au cours de laquelle ils sont encourus, sauf lorsqu'il existe un actif qualifié auquel ils se rattachent. Dans ce cas, ils sont inclus dans le coût de l'actif qualifié.

Evolution de l'endettement

La dette financière du Groupe a évolué comme suit au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2024 :

en milliers d'euros	Emprunts envers établissements de crédit	Instruments dérivés passifs	Concours bancaires	Autres (1)	Total
Valeur au 31 décembre 2023	103 222	0	79 685	3 707	186 613
Augmentation	0	0	3 572	(0)	3 572
Diminution	(16 036)	0	0	(4 130)	(20 165)
Variation de périmètre		0	0	430	430
Écart de conversion	0	1	0	0	1
Autres variations	179	945	(15)	1 878	2 987
Valeur au 31 décembre 2024	87 365	946	83 243	1 884	173 438
dont part courante	87 365	55	83 243	596	171 259
dont part non courante		891		1 289	2 179

Emprunts envers les établissements de crédit et concours bancaires :

Les dettes financières sont toutes libellées en euros.

Les emprunts envers les établissements de crédit correspondent essentiellement aux Tranches A (17,1 M€), B (40 M€), crédit investissement (16,8 M€) et croissance externe (14,1 M€) de l'emprunt syndiqué souscrit en 2020.

Ces emprunts ont été souscrits à taux variables et sont indexées sur de L'EURIBOR 6 mois.

Les concours bancaires correspondent principalement à la tranche revolver de l'emprunt syndiqué.

Les concours bancaires ont été souscrits à taux variables et sont indexées sur de L'EURIBOR 3 et 6 mois.

Sur la base des comptes consolidés du 31 décembre 2024, les ratios financiers ne sont pas respectés ce qui a conduit, selon la norme IAS 1, à classer l'intégralité du solde du crédit syndiqué en passifs courants. (Cf. Note 25 Covenants)

Instruments financiers :

Cf. Note 27

Autres :

Les postes « autres » comprend principalement au 31/12/2024 la dette relative à l'option de rachat des minoritaires d'Advini South Africa pour 1 882 K€.

Comptes consolidés au 31 décembre 2024

Echéancier

L'échéancier des dettes financières se présente comme suit au 31 décembre 2024 :

en milliers d'euros	< 1 an	de 1 à 5 ans	à + 5 ans	Total
Emprunts envers établissements de crédit	87 365			87 365
Instruments dérivés passifs	55	891		946
Concours bancaires	83 243			83 243
Autres	596	1 289		1 884
Valeur au 31 décembre 2024	171 259	2 179	0	173 438

Proforma

La note Proforma ci-dessous présente la répartition en part non courante et courante de la dette bancaire après obtention de l'accord des prêteurs pour ne pas considérer le niveau de ratios, constaté au 31 décembre 2024, comme un cas de défaut :

en milliers d'euros	Emprunts envers établissements de crédit	Instruments dérivés passifs	Concours bancaires	Autres	Total
Valeur au 31 décembre 2023	103 222	0	79 685	3 707	186 613
Augmentation	0	0	3 572	(0)	3 572
Diminution	(16 036)		0	(4 130)	(20 165)
Variation de périmètre		0	0	430	430
Écart de conversion	0	1	0	0	1
Autres variations	179	945	(15)	1 878	2 987
Valeur au 31 décembre 2024	87 365	946	83 243	1 884	173 438
dont part courante	15 832	55	83 243	596	99 726
dont part non courante	71 533	891		1 289	73 712

L'échéancier proforma se présente comme suit :

en milliers d'euros	< 1 an	de 1 à 5 ans	à + 5 ans	Total
Emprunts envers établissements de crédit	15 832	71 533		87 365
Instruments dérivés passifs	55	891		946
Concours bancaires	83 243	-		83 243
Autres	596	1 289		1 884
Valeur au 31 décembre 2024	99 726	73 712	0	173 438

Comptes consolidés au 31 décembre 2024

Note 25. Covenants

Dans le cadre de la souscription de l'emprunt syndiqué de 230 M€ (Cf. Note 24. Dettes financières), AdVini s'est engagé à maintenir sur la période 2020/2027 les ratios financiers suivants à un niveau défini contractuellement pour chaque année :

- **Ratio de levier** : Dette financière consolidée (hors dettes locations simples) / EBITDA consolidé publié
- **Ratio de gearing** : Dette financière consolidée (hors dettes locations simples) / Capitaux propres consolidés
- **Ratio LTV Stock** : Dette financière Court Terme consolidée / Valeur des stocks

Au 31 décembre 2024, les ratios ne sont pas respectés :

- Ratio de levier < 6,68
- Ratio de gearing < 1,50
- Ratio LTV Stock < 07

ce qui a conduit, selon la norme IAS 1, à classer l'intégralité de la dette financière en passifs courants. cf Bilan publié

En date du 24 avril 2025 le Groupe Advini a obtenu l'accord des prêteurs pour ne pas considérer le niveau de ratios, constaté au 31 décembre 2024, comme un cas de défaut (Cf note 31. Evénements postérieurs à la clôture de la période et Bilan Proforma).

Note 26. Gestion des risques financiers et instruments de couverture

Risque de change

Description du risque

L'essentiel des flux d'achats et de ventes du Groupe est réalisée en euros. La partie des ventes réalisée en devises concerne principalement le dollar canadien et le dollar US.

Le risque de change, en termes d'actifs, porte également sur le Rand Sud-Africain, le RMB chinois et le dollar de Hong Kong, devises qui peuvent connaître d'importantes fluctuations.

Effets potentiels sur le Groupe

Ces fluctuations de devises peuvent impacter les résultats et les capitaux propres du Groupe en raison du risque de conversion des comptes des filiales consolidées ayant une devise différente de l'Euro.

Gestion et mesures mises en place

AdVini applique une gestion prudente non spéculative de ses expositions au taux de change, accompagné d'un consultant spécialisé, en charge d'identifier les instruments les plus adaptés en fonction de la conjoncture et des cours cibles retenus dans les modèles économiques.

Les couvertures de taux de change font l'objet de revues périodiques durant l'année afin

- de bénéficier de taux de change favorables et
- de maintenir une couverture minimum sur les expositions du Groupe.

Comptes consolidés au 31 décembre 2024

Le Groupe utilise principalement des instruments financiers dérivés (achats à terme et tunnel d'options) pour couvrir son exposition aux risques de change sur ses ventes en devises étrangères (CAD, USD et GBP).

Les instruments dérivés de couverture de change sont enregistrés selon les modalités de la comptabilité de couverture, telles que prévues par IFRS 9, dans les comptes IFRS 31 décembre 2024.

La juste valeur des instruments de couverture de change mis en place au 31 décembre 2024 est présentée ci-dessous :

Instruments de change				
(en milliers d'euros)	Montant notionnels	Valeur de marché 31/12/24	Valeur de marché 31/12/23	Variation de juste valeur
Vente à terme	3 947	76	42	34
Total des instruments dérivés sur risque de change	3 947	76	42	34

Les opérations de couverture de risque de change en vigueur à la date de clôture ont une maturité maximale à fin juillet 2025.

Risque de taux

Description du risque

La dette financière nette d'AdVini est composée à 100% de dettes à taux variables indexées sur EURIBOR 3 mois ou 6 mois selon les tranches.

Effets potentiels sur le Groupe

AdVini est donc exposé à un risque de hausse des taux d'intérêt qui majorerait le coût de son endettement.

Gestion et mesures mises en place

Le Groupe poursuit une politique constante de gestion prudente des risques de taux d'intérêt :

- Les principaux emprunts à moyen terme libellés à taux variable sont assortis d'une couverture de taux (cap ou floor de taux), qui permettent de limiter la hausse des taux d'intérêt tout en gardant la possibilité de bénéficier de taux plus favorable ;
- Les lignes de crédit à court terme donnent lieu ou non à couverture selon l'analyse faite par le Management des perspectives d'évolution des taux.

Les instruments dérivés de couverture de taux sont enregistrés selon les modalités de la comptabilité de couverture, telles que prévues par IFRS 9, dans les comptes IFRS 31 décembre 2024

La juste valeur des instruments de couverture de taux mis en place au 31 décembre 2024 est présentée ci-dessous :

Instruments de taux d'intérêt				
(en milliers d'euros)	Montant notionnels	Valeur de marché 31/12/24	Valeur de marché 31/12/23	Variation de juste valeur
Option de taux / Passif taux variable (Floor/Cap)	119 000	(592)	500	(1 092)
Total des instruments dérivés sur risque de taux	119 000	(592)	500	(1 092)

Les opérations de couverture de risque de taux en vigueur à la date de clôture ont une maturité maximale à juin 2028.

Comptes consolidés au 31 décembre 2024

Risque de liquidité

Description du risque

La liquidité du Groupe résulte d'une part de la bonne adéquation de ses financements à ses besoins, d'autre part de la consolidation à moyen et long terme d'une part significative de son endettement.

Effets potentiels sur le Groupe

Dans le cadre de la souscription de l'emprunt syndiqué de 230 M€ souscrit en novembre 2020, le Groupe s'est engagé à maintenir sur la période 2020/2027 les ratios financiers suivants à un niveau défini contractuellement pour chaque année (Cf. Note 25. Covenants)

Gestion et mesures mises en place

AdVini a procédé à une revue spécifique de son risque de liquidité et considère être en mesure de faire face à ses échéances à venir. AdVini a pris toutes les mesures de précaution pour se garantir une liquidité suffisante afin de faire face à ses besoins, notamment en ayant accès à des sources de financement diversifiées :

- Le Groupe a souscrit en novembre 2020 un crédit syndiqué pour un montant de 230 M€ structuré en 5 tranches (Cf. Note 24. Dettes financières)
- Afin d'optimiser son BFR, le Groupe a signé en juin 2019 un contrat d'affacturage déconsolidant au sens de la norme IFRS 9 (Cf. Note 20. Créances clients)

Ce modèle permet de faire face à tous les besoins de financements liés à l'exploitation et donc de limiter le risque de liquidité.

Un service de trésorerie centralisée au niveau du Groupe permet d'optimiser les ressources et leur allocation aux différentes entités.

Risque de crédit

Description du risque

Il s'agit du risque de contrepartie lié aux activités commerciales, et plus particulièrement dans les économies émergentes.

Effets potentiels sur le Groupe

La défaillance d'un de ses clients ou le non-recouvrement d'une créance commerciale aurait un impact négatif sur les états financiers du Groupe.

Gestion et mesures mises en place

Le risque client est limité à la fois par :

- Une assurance-crédit en place et exhaustive ;
- Concernant les clients non éligibles à l'assurance-crédit :
 - Une autorisation préalable requise pour validation des commandes et recherche de sécurisation des paiements (paiement d'avance, lettre de crédit stand-by, CREDOC irrévocable et confirmé, ...);
 - Blocage automatique des commandes lorsque l'encours total du client dépasse le niveau de garantie.
- Les créances clients échues ainsi que les écarts sur règlements sont analysés mensuellement, au cas par cas, et provisionnés en fonction de leur âge ou des motifs de non-recouvrement.

Comptes consolidés au 31 décembre 2024

Note 27. Autres passifs courants et compte de régularisation

en milliers d'euros	31-déc.-24	31-déc.-23
Dettes fiscales et sociales	12 616	12 578
Autres dettes	11 957	9 632
Produits constatés d'avance	1 695	1 767
Total	26 268	23 976

Les autres dettes sont principalement constituées des dettes de participations publicitaires envers les clients et d'avances et acomptes reçus sur contrat primeurs.

Note 28. Hiérarchie des justes valeurs

Les différents niveaux de justes valeurs sont définis ainsi par la norme IFRS13 :

- Niveau 1 : juste valeur évaluée à l'aide de prix cotés (non ajustés) observés sur des marchés actifs pour des actifs ou passifs identiques.
- Niveau 2 : juste valeur évaluée à l'aide de données autres que les prix cotés (non ajustés) qui sont observables pour l'actif ou le passif, soit directement (sous forme de prix), ou indirectement (déterminés à partir de prix).
- Niveau 3 : juste valeur évaluée à l'aide de données qui ne sont pas fondées sur des données de marché observables

Le tableau ci-après analyse les instruments financiers comptabilisés à la juste valeur, selon leur méthode d'évaluation.

31/12/2024 (en milliers d'euros)	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Titres de participations non consolidés	0	332	0	332
Instruments dérivés de couverture	0	0	374	374
Total des actifs à la juste valeur	0	332	374	706
Instruments dérivés de couverture	0	0	(946)	(946)
Total des passifs à la juste valeur	0	0	-946	-946

31/12/2023 (en milliers d'euros)	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Titres de participations non consolidés	0	337	0	337
Instruments dérivés de couverture	0	0	543	543
Total des actifs à la juste valeur	0	337	543	880
Instruments dérivés de couverture	0	0	0	0
Total des passifs à la juste valeur	0	0	0	0

Pour la trésorerie, les créances clients, les dettes fournisseurs et les autres actifs et passifs financiers comptabilisés selon la méthode du coût amorti, le Groupe estime que leur valeur comptable peut être considérée comme leur juste valeur au 31 décembre 2024.

Comptes consolidés au 31 décembre 2024

Note 29. Parties liées

Achats et ventes de biens et services

en milliers d'euros	31-déc-24	31-déc-23
Ventes au Groupe AdVini	3 764	5 091
Achats au Groupe AdVini	617	548

La majorité des ventes des parties liées au Groupe (65%) sont constituées par les achats de vins réalisés auprès des domaines viticoles détenus par les actionnaires familiaux.

Ces transactions ont été réalisées selon des modalités équivalentes à celles qui prévalent dans le cas de transactions soumises à des conditions de concurrence normale.

L'autre poste principal concerne les facturations de location immobilière (35%).

Rémunération des membres du Conseil d'Administration

en milliers d'euros	31-déc-24	31-déc-23
Avantages à court terme	785	1 018
Total	785	1 018

Le montant des jetons de présence versés aux membres du Conseil d'Administration, au titre de 2024, s'est élevé à 132 milliers d'euros (44 milliers d'euros en 2023).

Information complémentaire sur la rémunération des dirigeants

En complément des informations mentionnées dans le tableau qui précède, le Président du Conseil d'Administration bénéficie d'une indemnité compensatrice en cas de rupture de contrat à hauteur de deux années de salaires (incluant le salaire fixe plus variable). L'engagement correspondant à cette indemnité peut être évalué à 362 466 €. Il bénéficie également, en cas de cessation des fonctions de Président du Conseil d'Administration, de non-renouvellement de ses fonctions à l'issue de chaque période ou d'un départ lié à un changement de contrôle de la société ou à un changement de stratégie, d'une indemnité basée sur des critères de performance dont le potentiel maximum est de 1 387 204€. Aucune charge n'est constatée au titre de ces indemnités sur l'exercice 2024. Il n'existe pas de stock-options.

Depuis 2011, tous les dirigeants salariés ont bénéficié d'une retraite complémentaire « article 83 ». Cela concerne deux membres du Conseil d'Administration.

Comptes consolidés au 31 décembre 2024

Note 30. Engagements et passifs éventuels

en milliers d'euros	31-déc-24	31-déc-23
Engagements Hors Bilan liés au financement		
<u>Dettes garanties par des sûretés réelles ou personnelles*</u>		
Nantissements fonds de commerce		
Nantissements titres et instruments financiers	88 107	104 142
Hypothèques		
Gages sur stocks	66 000	65 000
Cautions		
<u>Dettes garanties par l'Etat (PGE)</u>		-
Engagements Hors Bilan liés aux activités opérationnelles		
Envers les caves ou des propriétaires	15 573	18 182
Cautions	190	190
Engagements Hors Bilan liés aux subventions		
Cautions		-
	169 870	187 514

en milliers d'euros	31-déc-24	31-déc-23
Engagements reçus de la part des caves ou des propriétaires	15 573	18 182
Engagements reçus de la part des Prêteurs*	168 107	184 142
	183 680	202 324

La valeur comptable des actifs donnés en garantie de passifs correspond aux titres des sociétés Cazes, Ogier, Amouroux, Antoine Moueix, Gassier, Domaine Laroche, Champy, Mas La Chevalière et BVC.

Les gages sur stock correspondent aux sociétés Advini, Cazes, Antoine Moueix, Ogier, Gassier, Mas La Chevalière, Domaine Laroche et Champy.

Les engagements envers les caves et les propriétaires correspondent au montant des contrats d'achats de vin non retirés.

Par ailleurs, la société Advini SA est caution solidaire et indivisible au titre du Crédit Renouvelable.

*conformément à un contrat de crédits signé en date du 12 novembre 2020 aux termes duquel les Prêteurs se sont engagés à mettre à la disposition la Société des Crédits d'un montant maximal en principal initial de 230.000.000€, ont été consenties 230 millions de sûretés réelles par nantissements de comptes titres financiers et/ou gages sur stocks et/ou garanties.

Comptes consolidés au 31 décembre 2024

Note 31. Evénements postérieurs à la clôture de la période

- Ratios financiers

Sur la base des comptes consolidés au 31 décembre 2024, les ratios financiers ne sont pas respectés ce qui a conduit, selon la norme IAS 1, à classer l'intégralité de la dette financière en passifs courants. En date du 24 avril le Groupe Advini a obtenu l'accord des prêteurs pour ne pas considérer le niveau de ratios, constaté au 31 décembre 2024, comme un cas de défaut.

Le Bilan Proforma présentant la répartition non courante et courante de la dette bancaire après obtention de l'accord des prêteurs pour ne pas considérer le niveau de ratios, constaté au 31 décembre 2024, comme un cas de défaut, est présenté à la suite du Bilan Publié dans la partie « Etat de la situation financière ».

Les notes correspondantes au Bilan Proforma sont présentées en note 24 – Dettes financières, note 25 – Covenants.

- Autres évènements

La société Advini SA fait l'objet d'un contrôle fiscal sur les exercices clos 2020 à 2023. Il s'agit d'une procédure normale de vérification de la comptabilité de la société selon l'avis reçu le 10 février 2025.

Un incendie s'est déclaré le 18 mars 2025 dans un entrepôt à côté de la boutique Vignoble JeanJean. L'outil de production n'a pas été impacté, et cet évènement n'a pas perturbé l'exploitation de la société Advini en dehors de l'activité de la boutique.

Ainsi les dégâts matériels concernent une partie non significative des stocks de la société Advini. Les expertises liées à l'incendie sont en cours.

Note 32. Honoraires des commissaires aux comptes

Les honoraires des commissaires aux comptes de l'exercice 31/12/2024 s'élèvent à :

en milliers d'euros	EY	KPMG
Certification des comptes individuels et consolidés et examen limité	143,2	96
Autres SACC (attestations, mission de l'organisme tiers indépendant)	0,5	6,5
Total	143,7	102,5

5. Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés

AdVini

Exercice clos le 31 décembre 2024

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

KPMG S.A.
Parc Eureka
251, rue Euclide
34960 Montpellier cedex 2
S.A. au capital de € 5 497 100
775 726 417 R.C.S. Nanterre

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale de Versailles et du Centre

ERNST & YOUNG Audit
Immeuble Le Blasco
966, avenue Raymond Dugrand
CS 66014
34060 Montpellier
S.A.S. à capital variable
344 366 315 R.C.S. Nanterre

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale de Versailles et du Centre

AdVini

Exercice clos le 31 décembre 2024

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

A l'Assemblée Générale de la société AdVini,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos assemblées générales, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la société AdVini relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2024, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

Fondement de l'opinion

■ Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport.

■ Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code de commerce et par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2024 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R. 821-180 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

Comme indiqué dans la note 7 de l'annexe aux comptes consolidés, les marques acquises dans le cadre de regroupement d'entreprises sont évaluées à leur juste valeur à la date d'acquisition sur la base de la méthode des flux de trésorerie actualisés fondée sur l'approche de capitalisation des redevances. Leur valeur tient compte de leur notoriété et de leur contribution aux résultats.

La note 15 de l'annexe aux comptes consolidés définit les *goodwill* comme l'excédent du coût du regroupement d'entreprises sur la part d'intérêt de l'acquéreur dans la juste valeur nette des actifs, passifs et passifs éventuels identifiables.

Les *goodwill* et les actifs incorporels à durée de vie indéterminée non amortissables font l'objet d'un test de dépréciation à chaque clôture ou plus fréquemment en cas d'apparition d'indices de perte de valeur.

Le test de dépréciation conduit, le cas échéant, à comptabiliser une dépréciation de la valeur nette comptable pour la ramener à la valeur recouvrable, qui est le montant le plus élevé entre la juste valeur nette des coûts de cession et la valeur d'utilité. Le test de dépréciation est effectué au niveau de l'unité génératrice de trésorerie (UGT) qui correspond à un regroupement de sociétés dans une même zone géographique. Les valeurs recouvrables des *goodwill* et des actifs incorporels non amortis sont calculées à partir de la valeur d'utilité correspondant aux flux de trésorerie futurs actualisés de chaque UGT.

Les modalités et le détail des hypothèses retenues pour la mise en œuvre de ces tests de dépréciation sont présentés dans les notes 15 et 16 de l'annexe aux comptes consolidés. Une mauvaise appréciation des flux de trésorerie prévisionnels peut induire un risque de surévaluation de la valeur recouvrable des *goodwill* et des actifs incorporels à durée de vie indéterminée.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion du conseil d'administration.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes consolidés

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 821-55 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- ▶ il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- ▶ il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- ▶ il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;
- ▶ il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- ▶ il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;
- ▶ concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

Montpellier, le 30 avril 2025

Les Commissaires aux Comptes

KPMG S.A.

ERNST & YOUNG Audit

Laurent
Fougerolle

2025.04.30
16:58:53 +02'00'

Marie-Therese
MERCIER

Digitally signed by Marie-Therese
MERCIER
DN: cn=Marie-Therese MERCIER, o=EY
Associates, ou=0002 81723697,
email=marie-therese.mercier@fr.ey.com
Date: 2025.04.30 16:50:33 +02'00'

Laurent Fougerolle

Marie-Thérèse Mercier

6. Rapport de Gestion

Sommaire

I. Les comptes consolidés 2024	113
II. Activité et résultats d'AdVini SA en 2024 (société Mère)	121
III. Activité et résultats des principales filiales.....	123
IV. Stratégie et perspectives.....	125
V. Déclaration de performance extra-financière	126
VI. Identification des risques.....	202
VII . Gouvernance	207
VIII. Autres informations	217
IX. Résolutions soumises à l'Assemblée Générale Mixte du 20 juin 2025	220
Annexes.....	222

I. Les comptes consolidés 2024

Évolution du périmètre de consolidation (cf. note 4 de l'annexe aux comptes consolidés)

Au 31 décembre 2024, le périmètre de consolidation du groupe AdVini comprend 68 sociétés dont 62 sont consolidées par intégration globale et 6 par mise en équivalence.

Liste des filiales et participations

NOM DE LA SOCIETE	% CONTROLE	% INTERET	DEVISE	METHODE DE CONSOLIDATION
SA AdVini (Mère)	100%	100,00%	Euro	Intégration globale
SARL TRANSPORTS LODEZIENS	99,95%	99,95%	Euro	Intégration globale
SAS OGIER	100,00%	100,00%	Euro	Intégration globale
SAS ETS LEONCE AMOUROUX	100,00%	100,00%	Euro	Intégration globale
SAS CAZES	90,00%	90,00%	Euro	Intégration globale
SAS GASSIER	100,00%	100,00%	Euro	Intégration globale
SAS ANTOINE MOUEIX	100,00%	100,00%	Euro	Intégration globale
GIE L'ORMARINE ET JEANJEAN	71,43%	71,43%	Euro	Intégration globale
ADVINI USA, Limited (Etats-Unis,)	100,00%	100,00%	Dollar US	Intégration globale
ADVINI CANADA, Incorporated (Canada)	100,00%	100,00%	Dollar CAD	Intégration globale
SCEA CHÂTEAU CAPET GUILLIER	99,99%	99,99%	Euro	Intégration globale
SCEA LE FENOUILLET	99,97%	99,97%	Euro	Intégration globale
SCEA CHÂTEAU GRAND RENOM	99,90%	99,90%	Euro	Intégration globale
SCEA MAS DE PIVE	99,99%	99,99%	Euro	Intégration globale
SCEA CLOS DE L'ORATOIRE (ex. RAYMOND)	99,80%	99,80%	Euro	Intégration globale
SCI CHÂTEAU BARON GEORGES	99,95%	99,95%	Euro	Intégration globale
SCI ADVINI PATRIMOINE	100,00%	100,00%	Euro	Intégration globale
SCI ANTOINE MOUEIX	99,90%	99,90%	Euro	Intégration globale
SAS LA TABLE D'AIME	51,72%	46,55%	Euro	Intégration globale
SCEA CHÂTEAU GASSIER	48,98%	48,98%	Euro	Mise en équivalence
SAS DOMAINE LAROCHE	100,00%	100,00%	Euro	Intégration globale
SAS MAS LA CHEVALIERE	100,00%	100,00%	Euro	Intégration globale
EURL LE VIEUX MOULIN	100,00%	100,00%	Euro	Intégration globale
SCI DU DOMAINE LAROCHE	100,00%	100,00%	Euro	Intégration globale
ADVINI LATAM (, Limitada, Chili)	100,00%	100,00%	Peso chilien	Intégration globale
ADVINI UK (Royaume-Uni)	100,00%	100,00%	Livre sterling	Intégration globale
L'AVENIR (Limited, Afrique du Sud)	100,00%	100,00%	Rand	Intégration globale
SCEA PAULILLES	99,90%	89,90%	Euro	Intégration globale
CLUB FRANCAIS DU VIN	100,00%	100,00%	Euro	Intégration globale
CLUB FRANCAIS DU VIN SUISSE	100,00%	100,00%	CHF	Intégration globale
SCEA DOMAINE DU CAUSSE D'ARBORAS	99,00%	99,00%	Euro	Intégration globale
SCEA MAS NEUF DES ARESQUIERS	99,00%	99,00%	Euro	Intégration globale
SC DU CAUSSE D'ARBORAS	94,25%	94,25%	Euro	Intégration globale
EURL LE JARDIN DES ARESQUIERS	100,00%	100,00%	Euro	Intégration globale
ADVINI ASIA	100,00%	100,00%	Dollar HKD	Intégration globale
ADVINI SHANGHAI	100,00%	100,00%	Yuan Chinois	Intégration globale
SELECT VINS ADVINI INC	50,00%	50,00%	Dollar CAD	Mise en équivalence
SAS MAS NEUF	52,00%	52,00%	Euro	Intégration globale
SARL ECOLE DES VINS ADVINI	100,00%	100,00%	Euro	Intégration globale
SCEA DOMAINE DES TERRES BLANCHES	100,00%	100,00%	Euro	Intégration globale
ADVINI AB	100,00%	100,00%	SEK	Intégration globale
SAS CHAMPY	100,00%	100,00%	Euro	Intégration globale
SCEV Domaine de Champy	100,00%	100,00%	Euro	Intégration globale
SCEV Laleure Piot	48,80%	48,80%	Euro	Intégration globale
SCEA Domaine Cazes	99,90%	89,90%	Euro	Intégration globale
SCI Cazes	100,00%	99,01%	Euro	Intégration globale
SAS AMP MEDOC	100,00%	100,00%	Euro	Intégration globale
SCEA Patache d'AUX	100,00%	100,00%	Euro	Intégration globale
Advini South Africa	93,42%	93,42%	Rand	Intégration globale
Ken Forester	100,00%	93,42%	Rand	Intégration globale
Maison du Cap	100,00%	93,42%	Rand	Intégration globale
Le Bonheur	100,00%	93,42%	Rand	Intégration globale
SCEA Domaine de Rocquefeuille	100,00%	100,00%	Euro	Intégration globale
SCEA Domaine de la Roncière	99,00%	99,00%	Euro	Intégration globale
SCI La Roncière	51,00%	51,00%	Euro	Intégration globale
SARL MAS DE LUNES	100,00%	100,00%	Euro	Intégration globale
SARL VIGNOBLES EN VOL	100,00%	100,00%	Euro	Intégration globale
SCEA DE LANDEYRAN	100,00%	100,00%	Euro	Intégration globale
STELLENBOSCH VINEYARDS	100,00%	89,78%	Rand	Intégration globale
SAS PRODEGUSTATION	100,00%	100,00%	Euro	Intégration globale
SCEA CHÂTEAU LIVERSAN	45,00%	45,00%	Euro	Mise en équivalence
SCA DU CHÂTEAU DE MIREFLEURS	45,00%	45,00%	Euro	Mise en équivalence
SAS L&M HOLDINGS	45,00%	45,00%	Euro	Mise en équivalence
SCEA DOMAINE DES ROCS	99,50%	99,50%	Euro	Intégration globale
ADVINI Italia	50,00%	50,00%	Euro	Mise en équivalence
SAS BVC	100,00%	100,00%	Euro	Intégration globale
BVC BODEGAS	100,00%	100,00%	Euro	Intégration globale
KLEINE ZALZE WINES	100,00%	93,42%	Rand	Intégration globale

Faits marquants 2024

Malgré une année 2024 marquée par un contexte de marché vin en nette régression avec une baisse significative de l'activité des vins Français à l'export -3% et en France GMS avec un recul de -3.4%, le Groupe a confirmé son redressement et gagne des parts de marché à l'export.

- Ratios financiers

Sur la base des comptes consolidés au 31 décembre 2024, les ratios financiers ne sont pas respectés. En date du 24 avril le Groupe Advini a obtenu l'accord des prêteurs pour ne pas considérer le niveau de ratios, constaté au 31 décembre 2024, comme un cas de défaut.

- Variation de périmètre

La société a cédé 100% de la société Impression de l'Enclos en date du 21 octobre 2024. Advini a racheté 34% des minoritaires de la société BVC portant la participation du Groupe à 100% en date du 2 juillet 2024.

Synthèse des résultats consolidés 2024

Advini affiche en 2024 **un chiffre d'affaires de 277,6 M€**, soit - 3,2% à périmètre et change constants. La part du chiffre d'affaires des marques progresse de +3,8% alors que celle des vins à façon est en repli de -7%.

Dans cette lignée, l'année 2024 est marquée par le ralentissement de la **grande distribution française** (- 7,6%). **En revanche l'export**, malgré un marché Off Trade en baisse (- 1%), **progresse à + 6% hors EDMP sur le périmètre des vins Advini.**

Advini **gagne par conséquent des parts de marché** sur de nombreux pays (Canada, USA, Asie hors Chine) **et plus largement sur le marché export.**

La poursuite d'une politique soutenue sur nos marques Maisons de vin prioritaires a permis la très bonne performance de **l'Afrique du Sud (+13%) ainsi que des Maisons Laroche (+12%), Champy, Ogier et l'Oratoire des Papes (+8%).**

Compte de résultat consolidé

Compte de résultat simplifié consolidé (M€)	2023	2024	Var. 2024 / 2023
Chiffre d'affaires	286,8	277,6	-9,3
Marge brute	101,8	99,9	-1,9
<i>Marge brute (% CA)</i>	35,5%	36,0%	+0,5 pt
EBITDA Courant	14,5	18,4	+3,9
<i>Taux EBITDA Courant (% CA)</i>	5,1%	6,6%	+1,6 pts
Charges et produits opérationnels non courants	-4,2	3,4	+7,5
Dotations aux amortissements et provisions	-16,5	-12,7	+3,8
Résultat financier	-8,2	-9,9	-1,7
Résultat Net	-14,0	0,3	+14,3

Dette financière nette	173,7	157,6	-16,1
Gearing (%)	219%	210%	

RESULTATS ET PARAMETRES FINANCIERS

La poursuite des hausses de prix sur le deuxième semestre et l'enrichissement du mix réseaux et produits a amélioré **la marge brute qui atteint 36%**, malgré les efforts de déstockage de vins à façon et de l'impact d'une récolte 2024 très inférieure à la moyenne des dernières années sur les régions du Bordelais, de la Bourgogne et du Roussillon.

AdVini s'est également appliqué à contenir ses charges de personnel tout en engageant des **économies de charges externes (-2.5 M€)** conduisant l'**EBITDA** courant à progresser à **18.4 M€ (+ 3.9 M€)** et le **résultat opérationnel de + 7.7 M€** par rapport à 2023.

La **charge financière a atteint son pic à 9.9 M€** soit une hausse de + 1,7 M€ par rapport à 2023 suite à la hausse des taux et malgré le désendettement. Pour mémoire cette charge financière n'était que de 1.9 M€ en 2021.

En conséquence, **le résultat net de 2024 affiche un profit de 0.3 M€ contre une perte de 14 M€** en 2023, marquant le redressement d'AdVini.

La dette nette (hors IFRS 16) se réduit **de 16,1 M€, passant de 173,7 M€ à 157,6 M€**.
Le cash-flow opérationnel s'établit à **31.4 M€** contre 0.3 M€ en 2023. **Le free cash-flow maintient son avance de 28.4 M€** versus 2023 grâce aux efforts réalisés sur **les stocks en baisse de 14M€** et **les investissements limités à 5.1 M€**.

Bilan consolidé

Sur la base des comptes consolidés au 31 décembre 2024, les ratios financiers ne sont pas respectés ce qui a conduit, selon la norme IAS 1, à classer l'intégralité de la dette financière en passifs courants.

cf Bilan publié ci-dessous

En date du 24 avril 2025 le Groupe Advini a obtenu l'accord des prêteurs pour ne pas considérer le niveau de ratios, constaté au 31 décembre 2024, comme un cas de défaut. Cf Bilan Proforma page suivante.

en milliers d'euros	Notes	31-déc-24	31-déc-23
Goodwill	15	10 191	10 391
Immobilisations incorporelles	7	30 139	30 329
Droits d'utilisation	9	24 054	28 081
Immobilisations corporelles	8	127 223	128 033
Participations dans des entreprises associées	17	4 933	4 542
Autres actifs financiers non courants		2 792	2 911
Impôts différés actifs		737	507
Actifs non courants		200 068	204 794
Stocks	19	114 693	128 794
Clients		26 181	20 881
Autres créances		12 476	12 748
Actifs d'impôts exigibles		853	967
Trésorerie et équivalents de trésorerie	22	15 840	14 309
Actifs courants		170 042	177 699
TOTAL ACTIF		370 110	382 493
Capital émis	23	31 535	31 535
Primes d'émission		18 738	18 738
Réserves		20 657	36 882
Résultat Part du Groupe		241	(14 054)
Capitaux propres Part du Groupe	23	71 171	73 101
Intérêts Minoritaires		4 033	3 918
Capitaux propres	23	75 203	77 019
Dettes financières	24	2 179	-
Dettes locatives	9	14 253	17 855
Passifs d'impôts différés		8 964	11 169
Provisions part non courante		1 699	1 566
Autres passifs non courants		925	
Passifs non courants		28 019	30 590
Dettes financières - part à moins d'un an	24	171 259	186 612
Dettes locatives	9	3 564	3 740
Dettes d'impôt exigible		211	151
Fournisseurs et comptes rattachés		64 037	59 378
Provisions part courante		1 550	1 026
Autres passifs courants		26 268	23 976
Passifs courants		266 888	274 884
TOTAL PASSIF ET CAPITAUX PROPRES		370 110	382 493

Bilan consolidé Proforma

Voici le Bilan Proforma présentant la répartition non courante et courante de la dette bancaire après obtention de l'accord des prêteurs pour ne pas considérer le niveau de ratios, constaté au 31 décembre 2024, comme un cas de défaut :

Bilan Proforma

en milliers d'euros	Notes	31-déc-24	31-déc-23
Goodwill	15	10 191	10 391
Immobilisations incorporelles	7	30 139	30 329
Droits d'utilisation	9	24 054	28 081
Immobilisations corporelles	8	127 223	128 033
Participations dans des entreprises associées	17	4 933	4 542
Autres actifs financiers non courants		2 792	2 911
Impôts différés actifs		737	507
Actifs non courants		200 068	204 794
Stocks	19	114 693	128 794
Clients		26 181	20 881
Autres créances		12 476	12 748
Actifs d'impôts exigibles		853	967
Trésorerie et équivalents de trésorerie	22	15 840	14 309
Actifs courants		170 042	177 699
TOTAL ACTIF		370 110	382 493
Capital émis	23	31 535	31 535
Primes d'émission		18 738	18 738
Réserves		20 657	36 882
Résultat Part du Groupe		241	(14 054)
Capitaux propres Part du Groupe	23	71 171	73 101
Intérêts Minoritaires		4 033	3 918
Capitaux propres	23	75 203	77 019
Dettes financières	24	73 712	87 390
Dettes locatives	9	14 253	17 855
Passifs d'impôts différés		8 964	11 169
Provisions part non courante		1 699	1 566
Autres passifs non courants		925	
Passifs non courants		99 552	117 980
Dettes financières - part à moins d'un an	24	99 726	99 222
Dettes locatives	9	3 564	3 740
Dettes d'impôt exigible		211	151
Fournisseurs et comptes rattachés		64 037	59 378
Provisions part courante		1 550	1 026
Autres passifs courants		26 268	23 976
Passifs courants		195 355	187 494
TOTAL PASSIF ET CAPITAUX PROPRES		370 110	382 493

Le total du bilan est de 370,110 M€, en baisse de 12,4M€.

Les capitaux propres s'élevaient à 75,2 M€

Flux financiers

en milliers d'euros	31-déc-24	31-déc-23
Capacité d'autofinancement après coût de l'endettement financier net et impôt	8 418	3 377
Capacité d'autofinancement avant coût de l'endettement financier net et impôt	17 693	11 395
Flux net de trésorerie généré par l'activité	31 399	395
Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement	985	-8 792
Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement	-34 710	-21 177
Variation de trésorerie	-2 091	-30 323
Trésorerie et équivalents de trésorerie nets à l'ouverture	-65 376	-35 053
Trésorerie et équivalents de trésorerie nets à la clôture	-67 403	-65 376

Flux de trésorerie 2024 :

L'incidence des flux net liés aux opérations d'investissement sur le TFT en 2024 concerne les cessions des éléments d'actifs immobilisés ainsi que la cession de la société Impression de l'Enclos pour un total de 6,4M€.

L'incidence des autres flux liés aux opérations de financement sur le TFT en 2024 concerne :

- les décaissements pour le remboursement pour l'emprunt syndiqué à hauteur de (16M€) à fin décembre 2024.
- le décaissement pour le rachat de 100% des actions de la société BVC à hauteur de (4,1M€)

L'incidence sur le TFT de l'application de la norme IFRS16 est de 4 M€ de dotations aux amortissements, 0,4 M€ de coût de l'endettement financier et -4,2 M€ de remboursement d'emprunt.

Au 31 décembre 2024, la trésorerie nette de clôture est -67,4 M€.

Évolution des principes comptables et des méthodes d'évaluation

Les comptes consolidés d'AdVini au 31 décembre 2024 sont établis en appliquant de nouvelles normes IFRS obligatoires tel que présenté dans la note 3 de l'annexe aux comptes consolidés au point « Nouvelles normes et interprétations applicables en 2024".

Activité d'AdVini en matière de recherche et développement

Les équipes AdVini et de ses Maisons mènent une politique d'amélioration continue et d'innovation constante, avec des objectifs conciliant :

- augmentation de la qualité des vins
- sécurisation des rendements
- réduction des impacts environnementaux

Les projets de R&D sont facilités par les différents dispositifs de recherche et de transfert de la science dont AdVini est membre fondateur et mécène, en partenariat avec l'Institut Agro et l'INRAE, et ce, depuis plus de 10 ans :

- Chaire Agrosys, pour l'ingénierie d'agroécosystèmes innovants
- Chaire Vigne & Vin, pour une prospective filière qui éclaire l'avenir
- Mas Numérique, dispositif expérimental du digital en viticulture.

Les projets conduits sur l'année 2024 portent notamment sur :

- Le lien entre pratiques Biodynamiques et Physiologie de la vigne, fertilité des sols, et composantes du rendement
- La modulation de la fertilisation intra-parcellaire selon les rendements observés
- L'automatisation de l'arrosage des complants par l'auto-construction et exploration des solutions numériques « Low-tech »
- L'exploration de nouveau matériel végétal : mise en place d'essais de variétés résistantes pour mieux appréhender les problématiques de protection phytosanitaires et de stress hydrique
- Le développement de modèles de production viticoles innovants autour de la permaculture et de l'agroforesterie, en développement dans l'ensemble des régions viticoles dans lesquelles AdVini est implantée.

Évènements marquants survenus après la clôture

- Ratios financiers

Sur la base des comptes consolidés au 31 décembre 2024, les ratios financiers ne sont pas respectés ce qui a conduit, selon la norme IAS 1, à classer l'intégralité de la dette financière en passifs courants.

En date du 24 avril le Groupe Advini a obtenu l'accord des prêteurs pour ne pas considérer le niveau de ratios, constaté au 31 décembre 2024, comme un cas de défaut.

Le Bilan Proforma présente la répartition non courante et courante de la dette bancaire après obtention de l'accord des prêteurs pour ne pas considérer le niveau de ratios, constaté au 31 décembre 2024, comme un cas de défaut.

Cf Bilan Consolidé Proforma ci-dessus

- Autres évènements

La société Advini SA fait l'objet d'un contrôle fiscal sur les exercices clos 2020 à 2023. Il s'agit d'une procédure normale de vérification de la comptabilité de la société selon l'avis reçu le 10 février 2025.

Un incendie s'est déclaré accidentellement le 18 mars 2025 dans un bâtiment excentré du site de production de Saint-Félix de Lodez, dans un entrepôt de stockage situé à côté de la boutique Vignoble JeanJean. L'ensemble du personnel présent sur les lieux a été évacué en toute sécurité. L'outil de production n'a pas été impacté, et cet événement a peu perturbé l'exploitation de la société Advini en dehors de l'activité de la boutique, les dégâts matériels concernant une petite partie des stocks de la société Advini. Les expertises liées à l'incendie sont en cours.

II. Activité et résultats d'AdVini SA en 2024 (société Mère)

Activité

Le chiffre d'affaires 2024 d'AdVini SA est de 224 millions d'euros.

Une fois retraités les impacts du contrat de commissionnement, le chiffre d'affaires s'établit à 130 M€, - 2.5 % par rapport à 2023.

Résultats

La marge brute est de 23 % en 2024, 23 % en 2023

Le résultat d'exploitation 2024 s'établit à -3.3 M€ contre -4.4 M€ en 2023

Le résultat financier est de -1 M€ contre -9,6 M€ en 2023

Le résultat exceptionnel représente 3,7 M€ contre -1 M€ en 2023

Le résultat net ressort à 0,9 M€ contre -13,9 M€ en 2023.

Situation financière

Les dettes financières nettes totalisent 109 M€, contre 128 M€ à fin 2023

Les capitaux propres s'élèvent à 49,4 M€.

Répartition des dettes fournisseurs à la date de clôture (Art. L 441-6 du Code de Commerce) :

en milliers d'euros	Article D.441 I-1 Factures reçues non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu				
	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total échus
A - Tranches de retard de paiement					
nombre de factures concernées					1 276
Montant total TTC	5 863	860	61	0	6 784
% achats de l'exercice	2,9%	0,4%	0,0%	0,0%	3,4%
B - Factures exclues relatives à des dette et créances litigieuses ou non comptabilisées					
nombre de factures concernées					483
Montant total TTC	0	0	0		395
C - Délais de paiement utilisés (contractuel ou délai légal)					
Délais de paiements utilisés pour le calcul des retards de paiements	délais contractuels		X	délais légaux	

Les montants échus tiennent compte des paiements sur relevés fin de mois, des paiements par mensualités, des contrats antérieurs à l'application de la LME, des décalages de paiement sur le début du mois suivant, ainsi que des factures en litige ou faisant l'objet de déductions (lorsque le fournisseur est également client).

Répartition des créances clients à la date de clôture (Art. L 441-6 du Code de Commerce) :

en milliers d'euros	Article D.441 I-2 Factures émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu				
	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total échus
A - Tranches de retard de paiement					
<i>nombre de factures concernées</i>					2 165
Montant total TTC	2 787	368	125	5 999	9 280
<i>% CA de l'exercice</i>	1,2%	0,2%	0,1%	2,7%	4,1%
B - Factures exclues relatives à des créances litigieuses, ou non comptabilisées					
<i>nombre de factures concernées</i>					684
Montant total TTC	0	0	5	4 253	4 258
C - Délais de paiement utilisés (contractuel ou délai légal)					
<i>Délais de paiements utilisés pour le calcul des retards de paiements</i>	délais contractuels		X	délais légaux	

Les créances échues non litigieuses de plus de 90 jours correspondent essentiellement aux créances envers les sociétés du groupe.

III. Activité et résultats des principales filiales

Maisons de vins



Le pôle Laroche regroupe les activités de Laroche, propriétaire de près de 90 hectares de vignoble à Chablis avec le Domaine Laroche, et de 32 ha dans le Languedoc avec le Mas La Chevalière.

En 2024, le Domaine Laroche enregistre une croissance de chiffre d'affaires de 14% pour s'établir à 14.7M€. Le débouclage d'un litige sur 2024 a amené la comptabilisation d'un produit de 1.2M€ ce qui permet de clôturer avec un bénéfice net de 1.3M€.

Le Mas La Chevalière progresse avec un chiffre d'affaires de + 10,7% tout en améliorant sa marge d'EBITDA de +5 pts (20% en 2024 vs 15,9% en 2023)



L'activité 2024 est marquée par une légère croissance du chiffre d'affaires à 29.9M€ soit +3.1% par rapport à 2023. Le taux de marge en léger recul sur 2024 (-1%) et la baisse des charges 0.2M€ entraînent une perte nette de 0.5M€ vs une perte nette de 0.7M€ en 2023.



Comme en 2023, Cazes, référence des vins doux Naturels en Roussillon et de la biodynamie, voit son chiffre d'affaires 2024 diminuer sur les marchés de l'export et de la grande distribution pour s'établir à 8.2M€ soit -7.9% vs 2023. La baisse de l'activité et du taux de marge de 5 pts traduit par une perte nette de 1.2 m€ vs 0.7M€ en 2023.



En 2024, les vins de Provence ont accusé un recul des ventes dans tous les pays, ainsi le chiffre d'affaires du pôle Provence s'établit à 14.9M€ affichant ainsi une baisse de 16,4% par rapport à 2023. L'amélioration du taux de marge de +3 pts (21% en 2024 vs 18% en 2023) en lien avec l'évolution du mix de ventes conduit à constater une perte nette de 0,2M€ vs 0,3M€ en 2023.



La société Antoine Moueix subit une baisse d'activité et enregistre un chiffre d'affaires de 29M€ soit -4.9% par rapport à 2023. Bien que restant négatif le résultat, une perte nette de 2.7M€ en 2024 vs 4.8M€ en 2023, s'améliore grâce à une diminution des coûts et une stabilité du taux de marge.



La Maison Champy enregistre une progression de son chiffre d'affaires de 20% en 2024. Avec un recul du taux de marge de -5 pts, et sous l'effet de l'augmentation des taux d'intérêts de 0.2M€, la Maison Champy clôture cette année en perte nette de 1 M€ vs une perte nette de 1.1 M€ en 2023.

BVC

En 2024, l'activité de BVC diminue avec un chiffre d'affaires de 21.9M€ (-19,5% vs 2023). La maîtrise des coûts en 2024 entraîne une amélioration du bénéfice net à 0.5M€ contre 0.2M€ l'an dernier.

POLE AFRIQUE DU SUD

Comme en 2023, l'Afrique du Sud est un relais de croissance pour AdVini en 2024. L'activité continue de croître avec une progression de +13.1%. La marge d'Ebitda progresse de 4 pts soit 5M€ vs 3.2 M€ 2023.

Autres sociétés du pôle vins

La filiale Américaine AdVini USA, qui s'occupe principalement de l'animation des ventes sur le marché US a réalisé en 2024 un chiffre d'affaires de 2.6M€ par rapport à un chiffre d'affaires de 2.8M€ en 2023.

Le pôle digital peine à se remettre de la crise COVID. Pour la troisième année consécutive, la société CFV France a délivré un chiffre d'affaires en baisse (-30%). Pro Dégustation, spécialiste des cours de dégustation, bien que restant rentable grâce à sa structure de frais principalement variables, enregistre également une baisse de chiffre d'affaires (-12.5%).

IV. Stratégie et perspectives

La page de l'année 2023 étant définitivement tournée en 2024, Advini reprend ses efforts de conquêtes en 2025, en priorisant ses marques Maisons de vin sur les marchés les plus rentables.

Notre politique de valorisation à long terme portée par notre **démarche ESG**, par la qualité de **nos équipes de nos vins et de nos vignobles** toujours plus reconnue, et par **nos positions de leader** dans bon nombre de pays et régions viticoles, sont un socle très solide pour prendre de nouvelles parts de marché ciblées dans un environnement international aussi incertain que volatile.

**ESG : Environnement, Social et Gouvernance*

V. Déclaration de performance extra-financière

RAPPORT ESG ADVINI

DECLARATION DE PERFORMANCE EXTRAFINANCIERE 2024



Plusieurs générations se sont succédé dans notre entreprise familiale, à tous les postes, à tous niveaux de responsabilités et elles ont assuré avec succès la vie et la pérennité de notre entreprise.

Son histoire, notre histoire, démarrée depuis notre berceau du Languedoc, en mouvement perpétuel au gré des décennies, du phylloxera des années 1890 à la pandémie de 2020, sans oublier toutes les très belles années de réussites et conquêtes, a fait d'Advini une entreprise unique et parmi les leaders du monde viticole.

Pour repousser nos horizons et écrire l'avenir de notre belle filière, dans un contexte chahuté, je souhaite partager avec vous tout ce qui fait le socle de notre engagement, partager ce que nous sommes, forts de nos réussites et de nos échecs, et ce que nous voulons être demain.

Antoine Leccia,
Président Directeur Général d'Advini

NOTRE MANIFESTE

Dans un secteur bousculé par la mondialisation et fortement impacté par les changements climatiques, fiers de nos histoires et de nos cultures, nous œuvrons chaque jour avec humanité et patience pour valoriser la diversité de nos terroirs, la beauté de nos vignobles et préserver nos savoir-faire.

Agir pour repousser nos horizons, unis dans la diversité, en s'élevant individuellement, et collectivement avec tous nos partenaires, et pour partager avec passion nos vins avec nos clients du monde entier et pour le bénéfice de tous.

NOTRE RAISON D'ETRE

**AGIR CHAQUE JOUR AVEC HUMANITE,
UNIS DANS LA DIVERSITE
POUR LA VALORISATION
DES VIGNOBLES & DES HOMMES**



Chez AdVini, nos engagements sont historiques. Nos premières politiques de Développement Durable, avec une équipe dédiée datent de 2003. C'est donc fiers et forts de plus de 20 ans d'engagements structurés que nous pouvons vous présenter les résultats de notre performance extra-financière 2024.

Une phase d'accélération a été amorcée en 2021, avec la définition de notre raison d'être, la mise en place d'une véritable gouvernance ESG, au sein du Conseil d'administration et du Comité exécutif, et avec une nouvelle politique ESG restructurée autour de trois piliers :

1. La durabilité, une exigence dans tous nos métiers
2. L'ancrage dans nos régions viticoles, une force pour jouer notre rôle de leader
3. Une gouvernance engagée pour porter notre raison d'être

A travers l'exercice de transparence réalisé dans ce rapport, nous vous rendons compte de l'avancée des 106 chantiers de notre politique ESG sur la programmation 2022 - 2025, de nos belles réussites et des sujets sur lesquels nous avons encore du travail.

Ces succès, nous les devons à l'implication et à l'engagement de toutes les équipes AdVini. Je leur adresse mes plus chaleureuses félicitations pour le chemin parcouru.

Carmen Etcheverry,
Directrice Durabilité, Qualité & Communication

LA DURABILITÉ, UNE EXIGENCE DANS TOUS NOS MÉTIERS



PROMOUVOIR UNE VITICULTURE RESPECTUEUSE DE L'ENVIRONNEMENT SUR NOS VIGNOBLES ET CHEZ NOS PARTENAIRES



OPTIMISER LA PERFORMANCE ENVIRONNEMENTALE DE TOUS NOS SITES



METTRE L'ÉCOCONCEPTION DE NOS VINS ET DE NOS PACKAGING AU CŒUR DE NOTRE ACTION



FAIRE FACE AUX CHANGEMENTS CLIMATIQUES ET ATTÉNUER LEURS CONSÉQUENCES

L'ANCRAGE DANS NOS RÉGIONS VITICOLES, UNE FORCE POUR JOUER NOTRE RÔLE DE LEADER



PILOTER ET POURSUIVRE DES PARTENARIATS INNOVANTS POUR VALORISER NOS VINS ET RÉPONDRE AUX ATTENTES DES MARCHÉS



DEVENIR UN PARTENAIRE INCONTOURNABLE ET UN PIONNIER AU SERVICE DU PROGRÈS DE LA FILIÈRE VIN



GARANTIR LES STANDARDS DE QUALITÉ LES PLUS ÉLEVÉS POUR NOS VINS ET DANS NOS PROCESS



PARTAGER NOS SAVOIR-FAIRE ET LES VALORISER À TRAVERS LE MONDE AUPRÈS DE NOS CLIENTS

UNE GOUVERNANCE ENGAGÉE, POUR PORTER NOTRE RAISON D'ÊTRE



AFFIRMER UNE GOUVERNANCE ÉQUILIBRÉE ET TRANSPARENTE



FAIRE PROGRESSER NOS HOMMES, UNE AMBITION AU CŒUR DE NOS PRÉOCCUPATIONS



DIGITALISER POUR MIEUX PILOTER ET MIEUX PARTAGER



COMMUNIQUER NOS ENGAGEMENTS ET NOS BONNES PRATIQUES, À L'INTERNE ET À L'EXTERNE, POUR FÉDÉRER ET INSPIRER

LA DURABILITE, UNE EXIGENCE DANS TOUS NOS METIERS

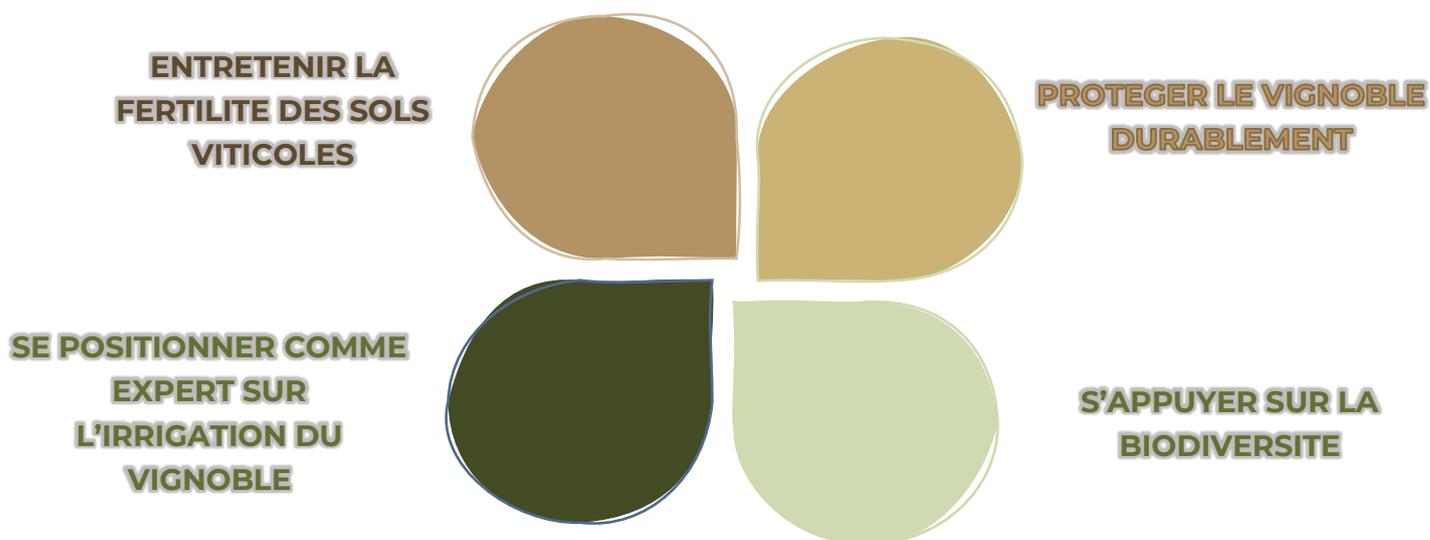
PROMOUVOIR UNE VITICULTURE RESPECTUEUSE DE L'ENVIRONNEMENT SUR NOS VIGNOBLES ET CHEZ NOS PARTENAIRES



L'excellence de nos terroirs est notre richesse. Pour nous, il est vital de préserver cette particularité en protégeant ce qui fait la qualité de nos vins : les écosystèmes viticoles, avec des sols vivants et expressifs et une biodiversité fourmillante ; les savoir-faire des femmes et des hommes qui ont façonné leurs paysages et sculpté les vignes ; les microclimats si spécifiques, qui font que chaque millésime est une nouvelle aventure.

Chez AdVini, nous travaillons avec une philosophie : promouvoir une viticulture respectueuse de l'environnement sur nos vignobles et chez nos partenaires.

Pour cela, les pratiques sont articulées autour d'engagements forts :



CET ENGAGEMENT REpond AUX OBJECTIFS DE DEVELOPPEMENT DURABLE SUIVANTS :



ENTREtenir LA FERTILITE DES SOLS VITICOLES



Nos sols chez AdVini, sont plus que le support de nos vignes ; elles y puisent l'eau et les éléments nutritifs dont elles ont besoin pour se développer et produire des raisins de qualité qui reflètent nos terroirs.

Ce sont des écosystèmes complexes et dynamiques, qui abritent une biodiversité souterraine fourmillante qui contribue à la fertilité, à la structure et à la santé des sols.

Nous travaillons sans relâche pour que nos sols, ce patrimoine que nous avons reçu en héritage, puisse être préservé et transmis aux futures générations de vignerons qui prendront la relève en :

- ▶ luttant contre l'érosion, causée par la pluie et le vent, en maintenant physiquement le sol grâce à des couverts végétaux ou l'implantation de haies
- ▶ mais aussi en augmentant nos teneurs en matière organique, qui joue le rôle d'éponge en retenant l'eau et les nutriments, tout en stockant durablement du carbone dans le sol, contribuant ainsi à l'effort climatique.

Les faits marquants de 2024

Améliorer la fertilité de nos sols et y stocker du carbone durablement est un travail de longue haleine qui nécessite de nourrir le sol avec des matières de qualité et favorables au développement de la biodiversité souterraine.

95 %

C'est la part d'azote organique apporté par les amendements réalisés sur nos vignobles en France sur la campagne 2024

100 %

de nos vignobles en France réalisent un bilan des apports et exportations azotés.

En 2024, cette balance moyenne était de

12,3 kg/ha

L'azote joue un rôle très important dans la physiologie de nos vignes et la qualité des raisins ; c'est pourquoi il faut raisonner les bons apports, au bon moment pour faciliter son assimilation tout en limitant les pertes et dérives. L'azote en excès peut être dommageable aux milieux naturels

Pour entretenir nos couverts végétaux en hiver, tout en apportant de la matière organique et donc du carbone à nos sols grâce à leurs déjections, de plus en plus de nos propriétés font appel à **l'éco-pâturage** en se mettant en relation avec des éleveurs locaux



Le saviez-vous ?

En 2024, 3 étudiantes ingénieures agronomes et Master 2 ont consacré leur stage de fin d'étude au lien entre nos pratiques agroécologiques et la fertilité et microbiologie de nos sols.

Chez les Vignobles Jeanjean, l'essai de Vitiforesterie inclusive s'est concrétisé en 2024 avec la plantation des arbres sur les parcelles expérimentales. Nos équipes en ont profité pour réaliser un état des lieux initial de la vie microbienne des sols.

L'objectif ? Pouvoir réitérer les mesures dans quelques années, après le développement des arbres pour évaluer l'éventuel impact des pratiques vitiforestières sur ces paramètres.

Les analyses microbiologiques réalisées ont permis d'évaluer l'abondance et la vitalité des micro-organismes et insectes présents dans le sol :

En moyenne, dans **1 g de sol** ont été quantifiés :

230 Millions

de micro-organismes

dont 79 Millions

de microorganismes actifs

Ces résultats montrent une activité biologique globale élevée, dans la moyenne haute, voire supérieure à celle observée en Languedoc (**+31%** pour la charge microbienne ; **+ 42%** pour la vitalité biologique par rapport à la base de données du Languedoc)

Et après ? Les mêmes analyses seront réalisées lorsque les arbres auront grandi, afin de conclure sur un effet (ou non) des arbres sur la vie des sols.

PROTEGER LE VIGNOBLE DURABLEMENT



Nous continuons nos efforts dans la diminution de l'usage des pesticides en excluant les substances les plus dangereuses comme les CMR 1 et en allant vers la suppression des herbicides.

Pour diminuer les quantités de produits utilisés au cours de chaque campagne, tout en préservant la qualité de nos raisins, nos équipes misent sur une panoplie de leviers :

- ▶ Un suivi plus précis de la pression en maladies présentes sur nos vignes, en expérimentant des solutions innovantes de **modélisations des risques** sur plusieurs de nos propriétés pour déclencher la juste dose au bon moment.
- ▶ L'usage et l'essai de toute une diversité d'alternatives : huiles essentielles, stimulateurs de défense des plantes, mais aussi des purins, tisanes et préparations issues de la **phytothérapie**.
- ▶ Un travail sur la **qualité de pulvérisation** de nos appareils et une veille vers les nouveaux matériels plus performants, pour limiter les risques de contamination des milieux naturels et l'exposition des riverains proches de nos vignes.
- ▶ L'expérimentation de **nouvelles variétés résistantes** à certaines maladies de nos vignes, qui permettent une limitation de l'usage des produits.
- ▶ Et enfin un travail de fond sur nos méthodes culturales et configurations de nos parcelles afin de miser sur la **lutte biologique** par la biodiversité auxiliaire de nos vignes.

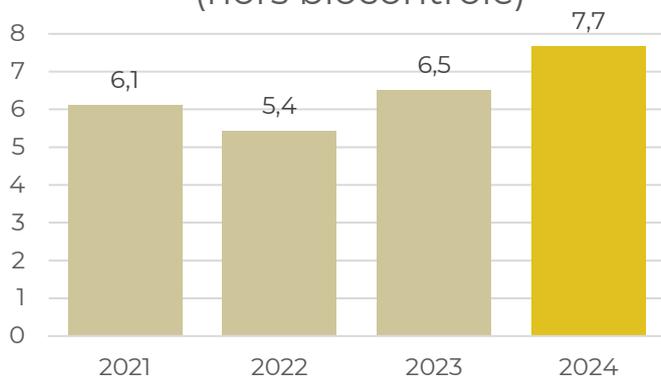


Les faits marquants de 2024 sur le vignoble en France (données hors Afrique du Sud)

La campagne 2024 fut celle de tous les défis, notamment en termes de pression des maladies fongiques de la vigne. Malgré tout, les efforts de nos équipes pour toujours apporter la juste dose de traitement et privilégier les méthodes alternatives ont permis de limiter à **13,9** la valeur moyenne de l'Indice de Fréquence de Traitements (IFT) total de nos vignobles en 2024 (y.c. le biocontrôle)

Cela s'explique pour partie par une part toujours importante des alternatives de biocontrôle dans les itinéraires de traitements.

Indice de Fréquence de Traitements moyen (hors biocontrôle)



45 %

= le rapport IFT moyen Biocontrôle / IFT moyen total en 2024

Même sur les produits issus de substances naturelles comme celles autorisées en Agriculture biologique, les risques sur la santé et l'environnement ne sont jamais nuls. C'est pourquoi nos équipes suivent également précisément les cumuls des matières actives telles que celle de **cuivre**

3,3 kg/ha

= la quantité de cuivre moyenne appliquée sur nos propriétés en 2024



Parce que la surveillance fine de l'état des parcelles doit être un effort collectif, certains de nos vignobles participent à des **campagnes collectives de prospections** en matière de surveillance des parcelles telles que celles organisées par FREDON pour détecter la propagation de la flavescence dorée, mais aussi le réseau national des **Fermes DEPHY**.

Le « Zéro phyto », c'est possible ?

Avec les nouvelles variétés résistantes au mildiou et à l'oïdium, il est possible de s'en rapprocher.

3

C'est le nombre de nos propriétés expérimentant des cépages résistants en 2024 : le **Floréal** et le **Voltis**

GERER LA RESSOURCE EN EAU

Parce que la ressource en eau de nos écosystèmes devient, et va devenir, de plus en plus limitée, il est de notre responsabilité de prêter la plus grande attention possible à sa gestion au sein de nos vignobles.



Pour cela, on dispose d'une boîte à outils de solutions qu'il faut actionner à différentes échelles.

Il convient tout d'abord de réfléchir nos nouvelles plantations en privilégiant un matériel végétal, des modes de conduites et des schémas d'implantation qui tolèreront des quantités d'eau moins importantes pour se développer, perdurer au travers des campagnes, et produire des raisins de qualité.

- ▶ **Matériel végétal** : Nous travaillons d'abord sur le pied de vigne en lui-même par la sélection de variétés de vignes ou de porte-greffes plus tolérants au manque d'eau comme les anciennes variétés autochtones des bassins méditerranéens ou des cépages étrangers. Dans la réflexion du mode d'implantation de ces plants, nous réexplorons également des techniques ancestrales comme celle du greffage en place afin d'améliorer le développement et l'implantation des racines des jeunes plants.

Lorsqu'on réfléchit à implanter un matériel végétal plus tolérant au manque d'eau, il est souvent pertinent de s'inspirer des pratiques de nos voisins grecs et italiens qui y sont déjà plus exposés

3

Cépages grecs et italiens, réputés pour leurs besoins en eau inférieurs au cépages traditionnels du Languedoc - Roussillon, sont expérimentés sur nos propriétés :

Assyrtiko, Calabrese et Carricante

- ▶ **Mode de conduite** : Une réflexion s'opère aussi à l'échelle du rang de vigne et de la parcelle en définissant une architecture des plants par la taille qui limitera l'exposition au soleil excessive de la végétation et des grappes pour limiter l'évapotranspiration et donc la perte en eau des plantes.
- ▶ **De nouveaux modèles et systèmes de culture** : En poussant la réflexion un peu plus loin, il s'agit aussi au moment de la plantation de réfléchir à de nouveaux modèles en rupture avec les plantations traditionnelles de monoculture de vigne. Nous travaillons ainsi depuis plusieurs années à la réintroduction des arbres dans nos parcelles via l'**agroforesterie** qui peuvent apporter un intérêt particulier pour la biodiversité faunistique, la fertilité de nos sols, mais aussi parfois assurer une fonction d'ombrage qu'il convient d'explorer. Avec des modèles plus en rupture encore, nous réfléchissons dans notre vignoble du Roussillon à l'implantation d'une parcelle expérimentale de **Viti-voltaïsme** où le service d'ombre à la vigne sera rendu par des ombrières photovoltaïques.

Certains leviers d'adaptation nécessitent parfois une réflexion à une échelle plus importante pour y trouver une réelle pertinence.

Sur nos vignobles en pente comme les Clos de Paulilles, nous développons une cartographie et un réaménagement de la topographie des parcelles et du bassin versant selon les principes de **l'hydrologie régénérative**.

Si un apport d'eau s'avère nécessaire, il est essentiel de pouvoir estimer et quantifier ce dernier afin que chaque goutte d'eau apportée soit raisonnée au plus juste et soit la plus efficace sur nos propriétés.

- ▶ Pour cela, nous faisons appel à de nombreux relevés et mesures sur le terrain pour **connaître la ressource en eau disponible** (pluie et sol), l'état hydrique de nos vignes et leur besoin exact en eau grâce à une observation avisée de nos équipes, mais aussi l'usage de nombreuses technologies telles que des stations météo, sondes tensiométriques, mesures de chambre à pression, et même des outils de **modélisation de l'état hydrique**.

Une fois la décision d'apport d'eau prise, il faut pouvoir suivre sa bonne et précise exécution afin que chaque goutte d'eau prévue soit bien apportée à la vigne et que son assimilation par cette dernière soit optimisée.

- ▶ Nos vignobles s'équipent déjà depuis plusieurs années de capteurs tels que des débitmètres, pressostats et compteurs connectés pour suivre précisément nos consommations d'eau.
- ▶ Pour gagner en précision dans la planification des apports, nous nous tournons aussi vers des solutions numériques pour programmer et automatiser les apports d'eau au moment où la vigne l'assimile le mieux (la nuit) et en les fractionnant pour une meilleure imprégnation du sol.

Les faits marquants de 2024 en France

Malgré une campagne 2024 relativement plus humide que la précédente, notamment sur la période printanière, les méthodes prophylactiques ne suffisent pas toujours et des apports d'eau raisonnés au plus juste ont été effectués

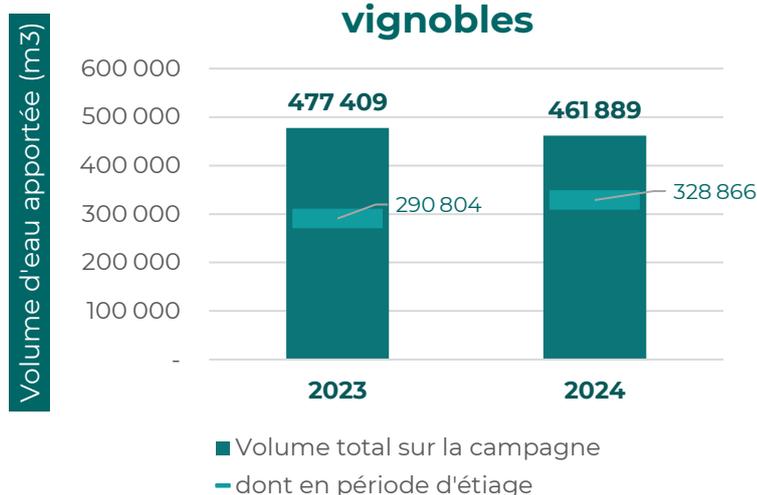
100 %

De nos vignobles irrigués en France sont équipés d'un système de goutte à goutte

55%

C'est la part de nos propriétés irrigantes qui disposent de matériel d'automatisation de l'irrigation sur leur vignoble

Eau d'irrigation apportée sur les vignobles



S'APPUYER SUR LA BIODIVERSITE

Nos vignes s'inscrivent au sein d'écosystèmes riches et complexes dont la compréhension et l'appréciation est une priorité pour nos équipes. S'appuyer sur la biodiversité se raisonne ainsi à toutes les échelles.

Tout d'abord dans le matériel végétal implanté, qu'il s'agisse de vignes ou d'autres essences compagnes, afin de maximiser la diversité des individus et créer des agroécosystèmes résilients face aux maladies et aux aléas climatiques.

Au-delà de l'échelle de la parcelle, nous travaillons depuis plusieurs années à préserver ou restaurer les corridors écologiques nécessaires à la biodiversité faunistique de nos propriétés : haies, arbres isolés, murets de pierre, fossés – ces infrastructures qui peuvent abriter, nourrir ou permettre la circulation de la faune dans nos vignobles.

En plus d'être une formidable alliée pour réguler les agresseurs de nos vignes - insectes ravageurs et autres indésirables - la diversité des espèces, sauvages ou cultivées, est notre patrimoine.

Les faits marquants de 2024 sur nos vignobles en France



84 km

de linéaires de haies, alignements d'arbres et, bordures non productives

11 km

de fossés ponctuellement en eau

112 ha

De garrigues et autres surfaces naturelles



137 ha

de terres laissées en jachères



2,2 km

de linéaires de murets traditionnels en pierre, offrant le gîte à toute une diversité de petits reptiles et insectes

2,9 km

de zones herbacées laissées en défens de la production

Pour savoir si l'écosystème de nos vignes est apte à accueillir la biodiversité, la première étape est de savoir exactement quelles infrastructures hôtes sont présentes

Au total

405 ha

de surface équivalente dédiées à des infrastructures agroécologiques * cartographiées / contre **310 ha** l'an passé.

soit **28%** de la surface de nos propriétés

Certains de nos vignobles, souhaitent aller encore plus loin en replantant de nouveaux corridors ou même en repensant la place de la vigne dans nos écosystèmes et en s'orientant vers une diversification des espèces cultivées



Projets d'agroforesterie et permaculture implantés ou en cours de conception en 2024

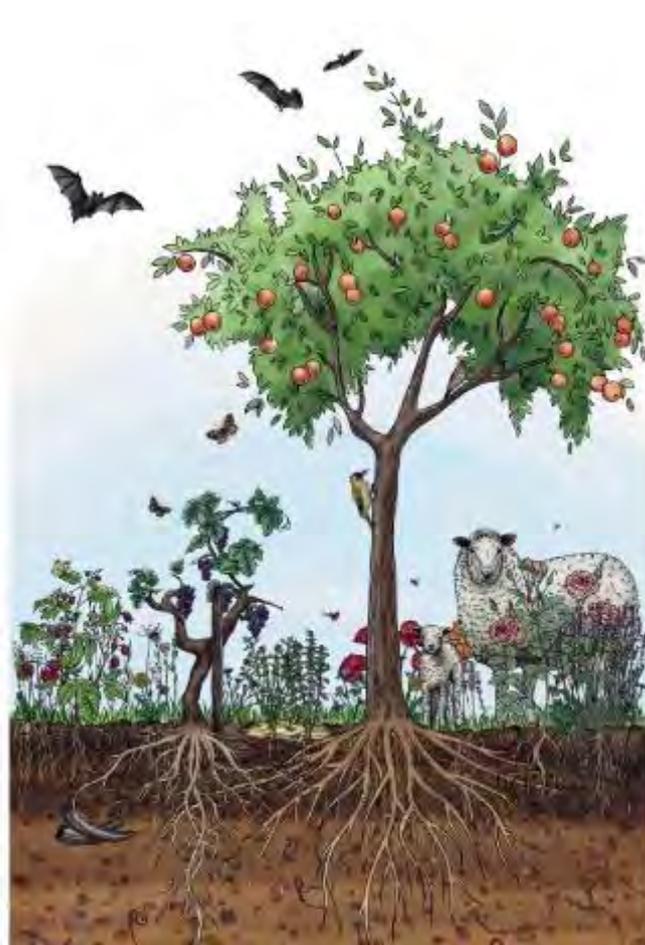
Le saviez-vous ?

Depuis 2021, le Château Capet-Guillier a initié un projet de permaculture afin de restaurer une parcelle de vigne en friche. Les objectifs ? Créer un écosystème diversifié et autosuffisant, favoriser la faune auxiliaire et limiter les interventions humaines. Trois ans plus tard, nous avons les premiers résultats.

► **Insectes** : **2 876 individus** appartenant à **250** espèces ont été recensés. L'absence d'insectes ravageurs confirme l'efficacité du modèle de permaculture. Avec une note de 79/100, la parcelle surpasse largement la moyenne régionale (20/100).

► **Vers de terre** : Leur densité est passée de **233** à **266** individus/m² entre 2021 et 2023, bien au-dessus de la médiane des sols viticoles français (125/m²), signe d'un sol vivant et fertile.

► **Chauves-souris** : 7 espèces ont été identifiées, avec 160 contacts en seulement 81 minutes d'écoute, prouvant que la parcelle constitue un refuge privilégié pour ces prédateurs naturels.



Si la permaculture encourage une intervention minimale, le manque de travail en profondeur du sol a posé des défis pour l'enracinement des vignes. Nous sommes toutefois convaincus du potentiel de cette approche, qui oblige à repenser les pratiques viticoles. Nous partageons ces enseignements avec d'autres vignobles, qui commencent à tester et adapter certaines de ces pratiques.

Les faits marquants de 2024 dans l'ensemble de nos vignobles

L'ensemble de nos vignobles sont lancés dans la transition agroécologique. Et nos surfaces en production certifiées continuent de progresser.



Depuis 2021, nous avons atteint notre objectif de **100 %** de nos surfaces en production engagées dans une démarche labellisée (AB, HVE ou IPW).

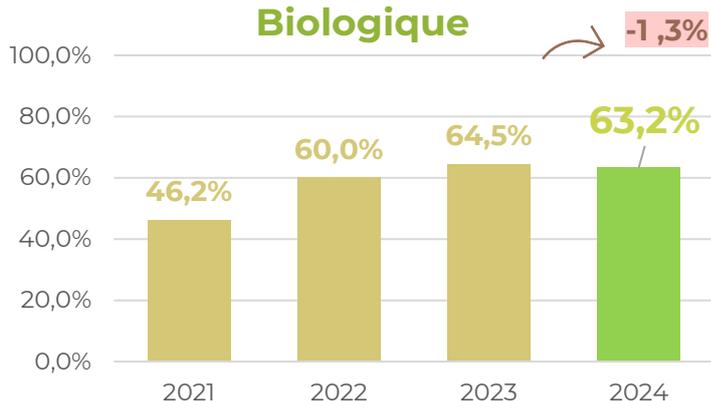
Les conversions en Agriculture Biologique de nos vignobles bordelais et bourguignons sont complexes, notamment au vu de la pression phytosanitaire particulièrement intense de 2024. Un vignoble a été contraint d'utiliser des produits phytosanitaires systémiques pour sauver le peu de récolte restante, sortant ainsi de la certification AB pour 2024. Nous poursuivons nos efforts sur les prochains millésimes, tout en déployant l'approche complémentaire de la certification environnementale du référentiel HVE grâce à la structure de certification collective lancée en 2024 qui devrait voir son déploiement sur l'ensemble de nos propriétés française sur le premier trimestre 2025.

63,2%

de nos surfaces en production engagées dans la certification Agriculture Biologique



Part de nos surfaces certifiées Agriculture Biologique



EN FRANCE

OU



EN AFRIQUE DU SUD

94 %

De nos surfaces en production certifiées HVE ou IPW Soit + **22%** vs. 2023

Le saviez-vous ?



Nous avons à cœur d'encourager le travail collectif de nos équipes techniques pour toujours améliorer nos bonnes pratiques au vignoble.

En 2024, ce sont 3 journées de rencontre qui ont pu être organisées avec 2 jours de Symposium Technique dans notre bassin Bourguignon en janvier, puis une réunion technique d'une journée en mai 2024.

Directeurs et responsables techniques des vignobles, chefs de culture, chefs d'équipe, stagiaires et alternants se sont rassemblés pour partager leurs expériences et présenter les projets en cours sur leurs propriétés.

Ce moment convivial a permis de rendre compte et de **partager les bonnes pratiques** et initiatives menées par chacun dans nos différentes régions viticoles.

Au programme : des interventions et échanges sur la biodynamie, la vie des sols, l'adaptation aux changements climatiques, l'agriculture de conservation, l'agroforesterie, la gestion et précision de l'irrigation, etc.

”

Le Symposium incarne la force de notre collectif, celui qui se nourrit de notre diversité, afin de toujours élargir nos horizons pour la valorisation de nos vignobles.

“





Alors que les ressources biogéniques et fossiles se dégradent, il est nécessaire d'accélérer la décroissance de notre impact sur l'environnement, en mobilisant deux leviers complémentaires : l'efficacité des procédés que nous utilisons et la sobriété de leurs usages.

OPTIMISER NOS CONSOMMATIONS D'EAU

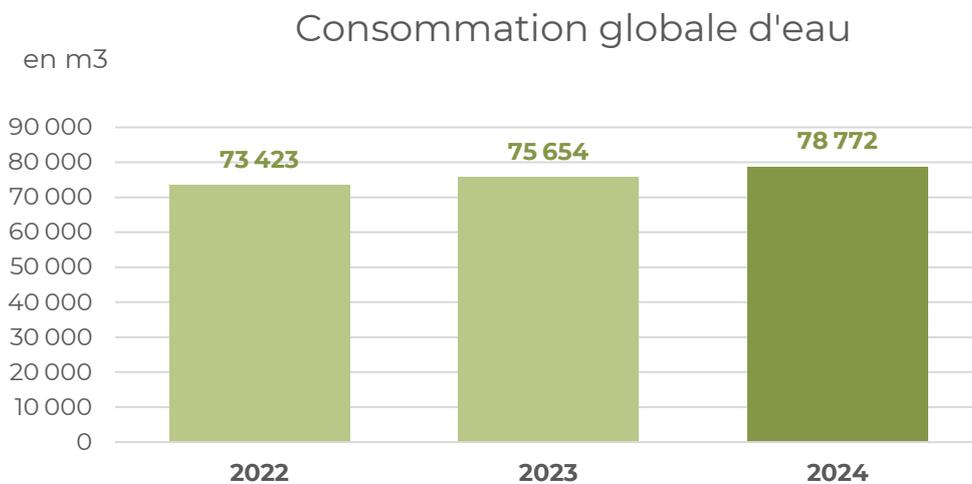
L'année 2024 a marqué un retour plus raisonné des conditions hydrographiques après les conditions extrêmes subies en 2023. Pour autant, nos vignobles méridionaux ont encore souffert du manque d'eau, tandis que nos domaines bordelais et bourguignons ont essayé une pression mildiou rare en raison de l'humidité constante dans les vignes.

Au-delà de l'irrigation, nos sites de conditionnement utilisent l'eau de forage ou de ville pour le nettoyage de nos lignes et de nos chais. Notre connaissance de nos procédés ont déjà permis une réduction nette des consommations d'eau et la mise en place d'actions d'optimisation qui portent leurs fruits. Pour autant, la raréfaction localisée de cette ressource implique de travailler encore pour réduire nos consommations tout en conservant nos exigences d'excellence qualité.

CET ENGAGEMENT REpond AUX OBJECTIFS DE DEVELOPPEMENT DURABLE SUIVANTS :



Les faits marquants de 2024



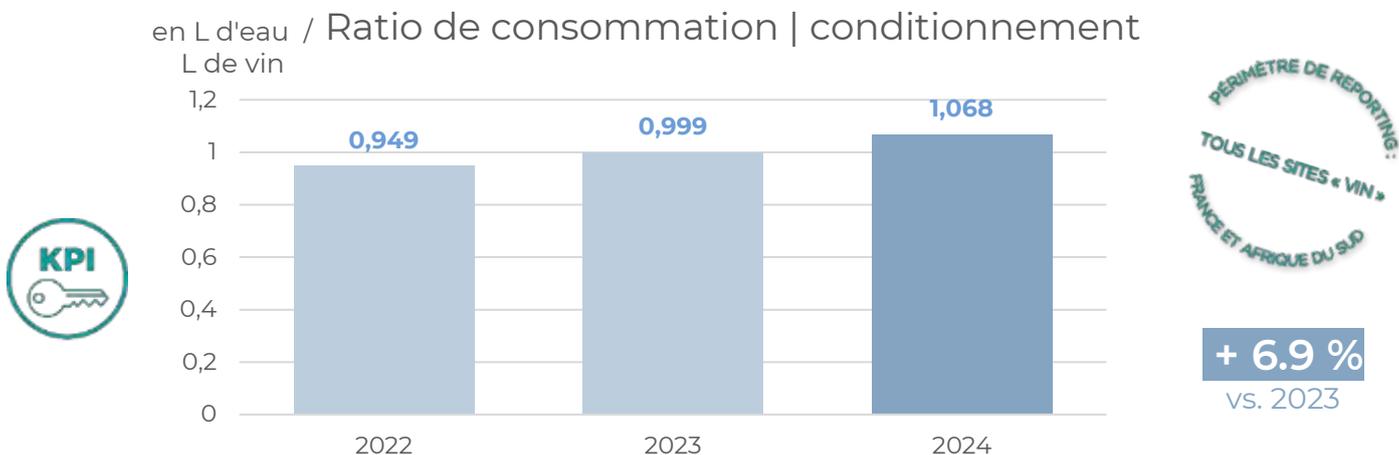
+ 4,7%
vs. 2023

L'eau joue un rôle crucial pour garantir l'hygiène de nos chais et de nos outils de production. C'est pourquoi nous nous efforçons de réduire notre empreinte sur cette ressource précieuse. 2024 fut une année où **plusieurs fuites ont été identifiées** et résolues sur différents sites en

France, en particulier en fin d'année. Leur impact sera clairement visible dès l'année prochaine. Notre consommation globale est ainsi en augmentation de 4,7% par rapport à 2023.

Il reste encore beaucoup à faire, notamment sur l'optimisation des protocoles de nettoyage et sur le recyclage des eaux de process.

Nous rapportons cette consommation globale à nos différents types de production ci-dessous.



Sur nos sites de conditionnement, les consommations repartent à la hausse en 2024. La performance des sites français se dégrade (0,74 L/L en 2023 VS 0,84 en 2024). Pour autant, la forte hausse de consommation en Afrique du Sud observée en 2023 tend à ralentir (3,3 L/L en 2023 vs 2,8 L/L en 2024). Il nous est indispensable de continuer nos efforts pour protéger la ressource.

OPTIMISER NOS CONSOMMATIONS D'ENERGIE

La meilleure énergie est celle que l'on n'utilise pas. C'est pourquoi nous concentrons nos efforts sur l'optimisation et la rationalisation de notre consommation d'énergie, tout en modernisant notre équipement de production. Alors que notre principale source d'énergie provient des combustibles fossiles, nous visons aussi à intégrer davantage d'énergies renouvelables dans notre mix énergétique pour garantir la durabilité de notre entreprise.

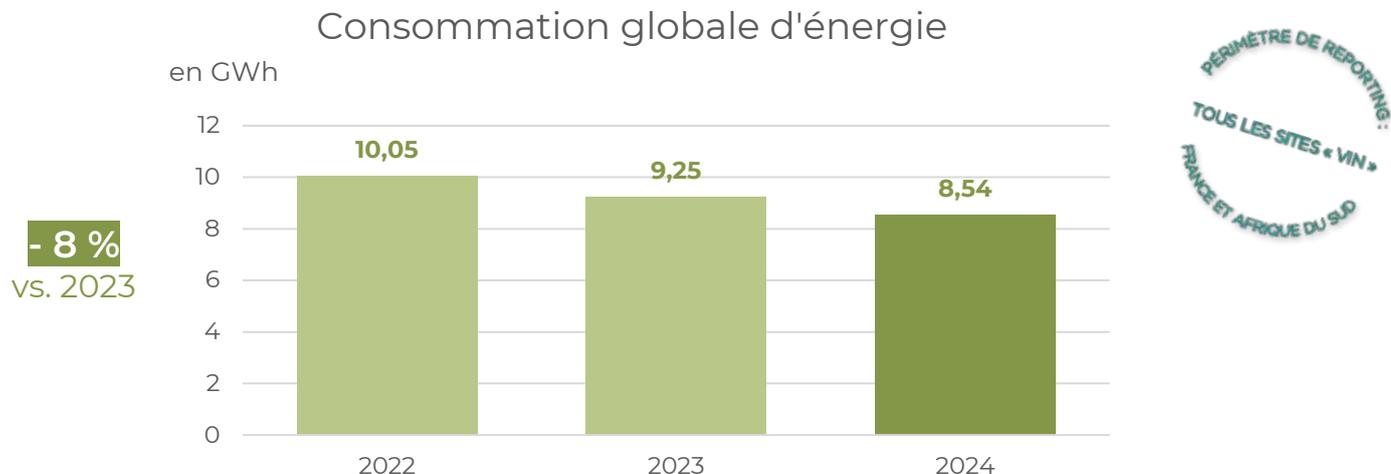


CET ENGAGEMENT REpond AUX OBJECTIFS DE DEVELOPPEMENT DURABLE SUIVANTS :



Les faits marquants de 2024

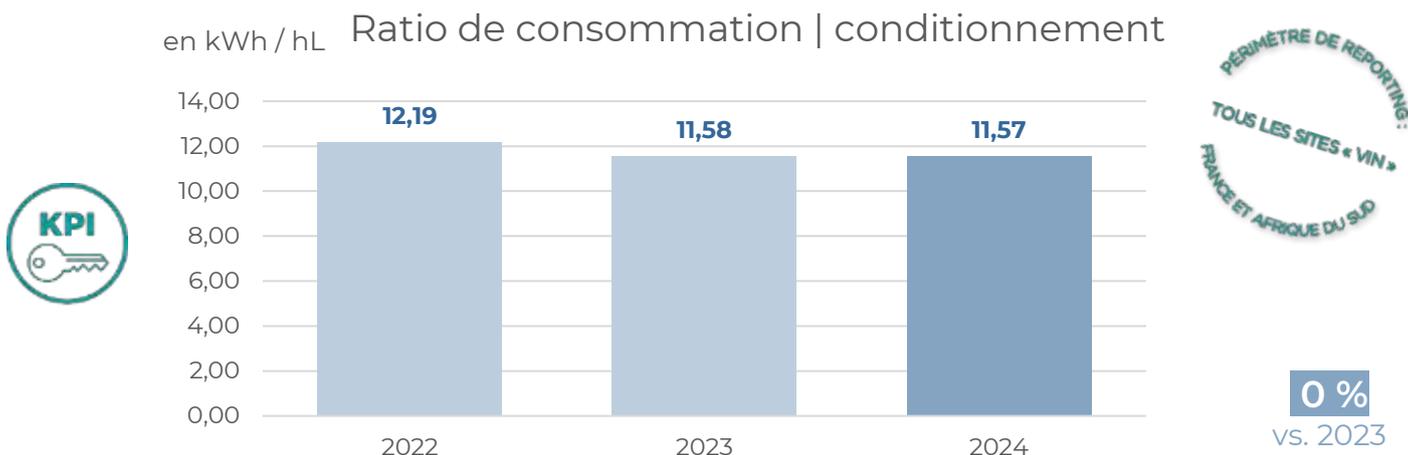
En 2024, le périmètre s'est retrouvé réduit avec la vente des activités d'impression et de capsulerie, qui représentaient environ 6% de la consommation du groupe.



Cet évènement exceptionnel se conjugue à deux autres éléments pour expliquer la tendance actuelle : les effets conjoints de la diminution de l'activité de conditionnement en France et des efforts de performance énergétique. La conjonction de ces trois facteurs implique en 2024 une **baisse de 8% de la consommation par rapport à 2023 et 15% par rapport à 2022.**

Cette performance est due à l'ensemble des efforts réalisés par nos équipes, notamment **Sud-Africaines qui ont réussi la prouesse de réduire leur consommation énergétique tout en augmentant leur production** la même année !

Pour suivre nos progrès, nous rapportons cette consommation globale à notre production.



Le saviez-vous ?

Plusieurs travaux ont été réalisés sur différents sites en faveur de la sobriété énergétique :

- ▶ Le site de Maison Jeanjean a installé fin 2022 une nouvelle plateforme de production d'air comprimé équipé de moteurs à vitesse variable. Après un an en activité, début 2024, nous avons pu observer une **économie de près de 10% d'énergie à production équivalente** !
- ▶ Courant 2024, l'équipe de Maison Jeanjean a réduit le volume d'eau chaude stockée pour le lavage des lignes de conditionnement en Bag-in-box®. L'un d'eux était notamment équipé d'une vanne fuyarde, sa suppression aura donc un double effet sur notre consommation d'énergie et d'eau. En parallèle, **12 compteurs énergétiques** ont été installés à divers endroits du site : chais, ateliers de conditionnement, bureaux... Ceci permet aux responsables du site de préciser la localisation des consommations les plus importantes et de prioriser les prochains efforts d'économie d'énergie. Ils se porteront en 2025 sur l'optimisation du fonctionnement de la plateforme à air comprimé et sur la chasse aux consommations en-dehors des horaires de production, lorsque le site est fermé.
- ▶ Le site d'Ogier a **revu l'ensemble des équipements alimentés en-dehors des horaires de travail** pour économiser de l'énergie : les machines des lignes de conditionnement sont coupées chaque soir. Les palettes de filtration ont aussi été mises en pause en journée, de même que les convoyeurs. Cela a contribué à **diminuer leur consommation de 7% en 2024**.

ANTICIPER TOUT RISQUE DE POLLUTION

Nos opérations entraînent des risques de génération de diverses formes de pollution. Nous travaillons à établir des systèmes de récupération et de traitement de nos rejets toujours plus efficaces.

D'autres formes de pollution peuvent résulter de notre activité, notamment en raison de la proximité de nos sites avec des zones résidentielles. Nous nous efforçons de limiter autant que possible toute pollution olfactive, visuelle et sonore afin de maintenir de bonnes relations avec nos voisins. En 2024, Maison Jeanjean a par exemple installé des panneaux insonorisés autour de sa plateforme à air comprimé afin de limiter le bruit environnant.



AMELIORER EN CONTINU TOUS NOS EMBALLAGES

Nous œuvrons à réduire le poids de nos bouteilles et l'utilisation de matières premières en sélectionnant, lorsque nous le pouvons, les emballages les moins nocifs pour l'environnement.

Le saviez-vous ?

En 2024, nous avons lancé une nouvelle démarche de sensibilisation des équipes marketing rassemblées pour l'occasion lors de la dernière réunion métier de l'année (« Market Acceleration Team »). Elles ont **réalisé 4 Fresques du Climat®** et réfléchi sur les freins et opportunités de plusieurs leviers d'écoconception propres à la filière : réduction du poids de la bouteille, réemploi, verre foncé (ce qui conduit à augmenter le taux de calcin dans la bouteille), emballages alternatifs, sobriété désirable.



DEVELOPPER L'ECONOMIE CIRCULAIRE

Nous avons à cœur d'intégrer le concept d'économie circulaire dans nos actions, en considérant nos déchets comme de potentielles ressources. Pour cela, il est essentiel de croiser les connaissances issues de la recherche et de l'innovation et d'évaluer leur pertinence et leur maturité dans notre contexte. Des solutions existent, nous tentons de les appliquer à notre activité.

CET ENGAGEMENT REpond AUX OBJECTIFS DE DEVELOPPEMENT DURABLE SUIVANTS :

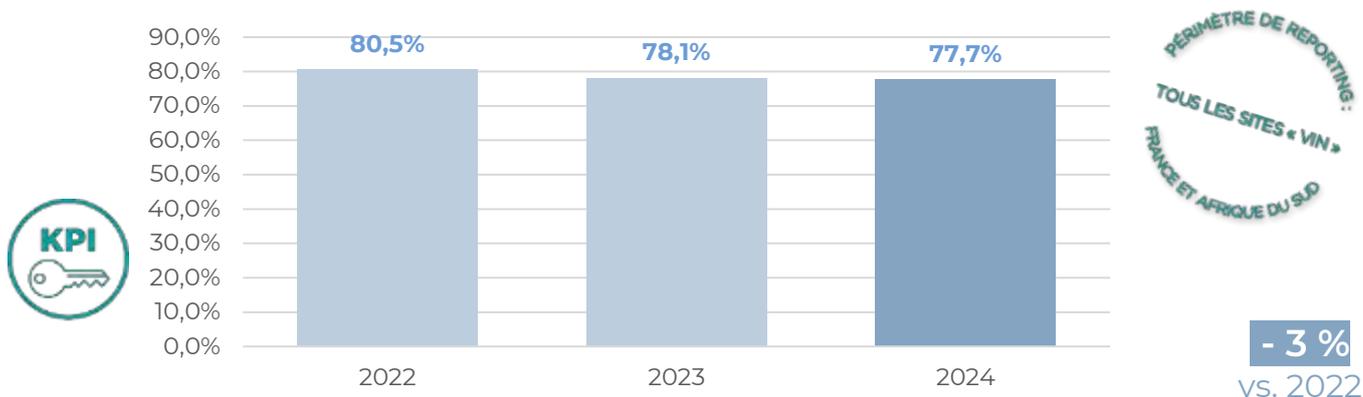


Chez AdVini, nous nous engageons résolument dans l'économie circulaire pour limiter les externalités négatives de notre activité et préserver les ressources naturelles.

Nous cherchons à diminuer au maximum nos DIB, les déchets non valorisés, en encourageant le développement de nouvelles filières. Notre objectif, à terme, est de pouvoir recycler tout ce qui sort de nos lignes. **Plus aucun déchet, que des co-produits !**

Et ces efforts paient : **les tonnages de DIB ont diminué de 23% en 2024 vs. 2023.** Cela s'explique notamment par le tri de plusieurs types de plastiques historiquement non valorisés, donc finissant au DIB sur les sites de Jules Lebègue, Maison Jeanjean et Ogier. Ces plastiques sont maintenant récupérés par l'un de nos partenaires collecteurs spécialisé.

Taux de valorisation des déchets



Cet indicateur s'est dégradé au cours des trois dernières années. Pourtant, il cache une réalité basée sur les tonnages de déchets. Le tonnage de déchets valorisés est passé de 988t en 2023 à 736t (soit -25,6%) et le tonnage de déchets totaux de 1264t à 947t (soit -25,1%). Le tonnage de déchets valorisés, au numérateur de l'indicateur, diminue plus vite que le tonnage de déchets totaux, au dénominateur. Ainsi, la bonne performance en valeur absolue et donc en quantité de déchets générés, se traduit par un taux de valorisation en baisse. Une réflexion va être lancée pour faire évoluer l'indicateur de suivi.

En plus du suivi de nos déchets, nous portons une attention particulière à la bouteille, notre premier emballage.



520 grammes

-3% vs. 2023

C'est le poids moyen des bouteilles achetées par AdVini (vs. 536 g en 2022)



67 %

C'est le taux de calcin (verre recyclé) moyen de nos bouteilles

Le poids moyen de nos bouteilles diminue légèrement en 2024 (-3% vs 2023) après une hausse conjoncturelle de plusieurs années, notamment impactée par la pénurie de verre en 2022 et 2023. L'année 2024 marque un retour à la normale sur la fourniture de nos emballages. Cette diminution reflète également les allègements des modèles verriers existants en amélioration continue à travers les gammes ECOVA de Verallia ou LITE de Vidrala.

2024 a marqué une étape importante pour l'éco-conception chez AdVini. Plusieurs réunions de sensibilisation de nos équipes marketing ont eu lieu au cours de l'année, durant lesquelles l'impact carbone de nos emballages a été longuement évoqué. L'allègement de nos bouteilles est un levier de décarbonation clairement identifié et partagé à l'ensemble de nos équipes.

Le saviez-vous ?



Le support de l'étiquette adhésive, appelée glassine, est composée de papier et de silicone. Alors que 95% de la glassine est toujours enfouie ou incinérée en France, celle-ci peut être transformée en isolant.

En 2023, nous avons dû changer de prestataire en raison de l'arrêt des collectes par notre partenaire Cycle 4 Green et UPM Raflatac. Nous collaborons depuis avec SOPREMA, une entreprise française qui les incorpore dans son procédé de production de ouate de cellulose à Cestas (33).

1 tonne de ces déchets permet de produire suffisamment d'ouate de cellulose pour isoler 2 combles.

Depuis novembre 2023, et grâce à l'engagement de nos équipes, l'ensemble de nos sites de conditionnement en France collectent les glassines pour SOPREMA.

En 2024, ce sont **près de 60 tonnes de glassine qui ont été collectées** par notre partenaire !

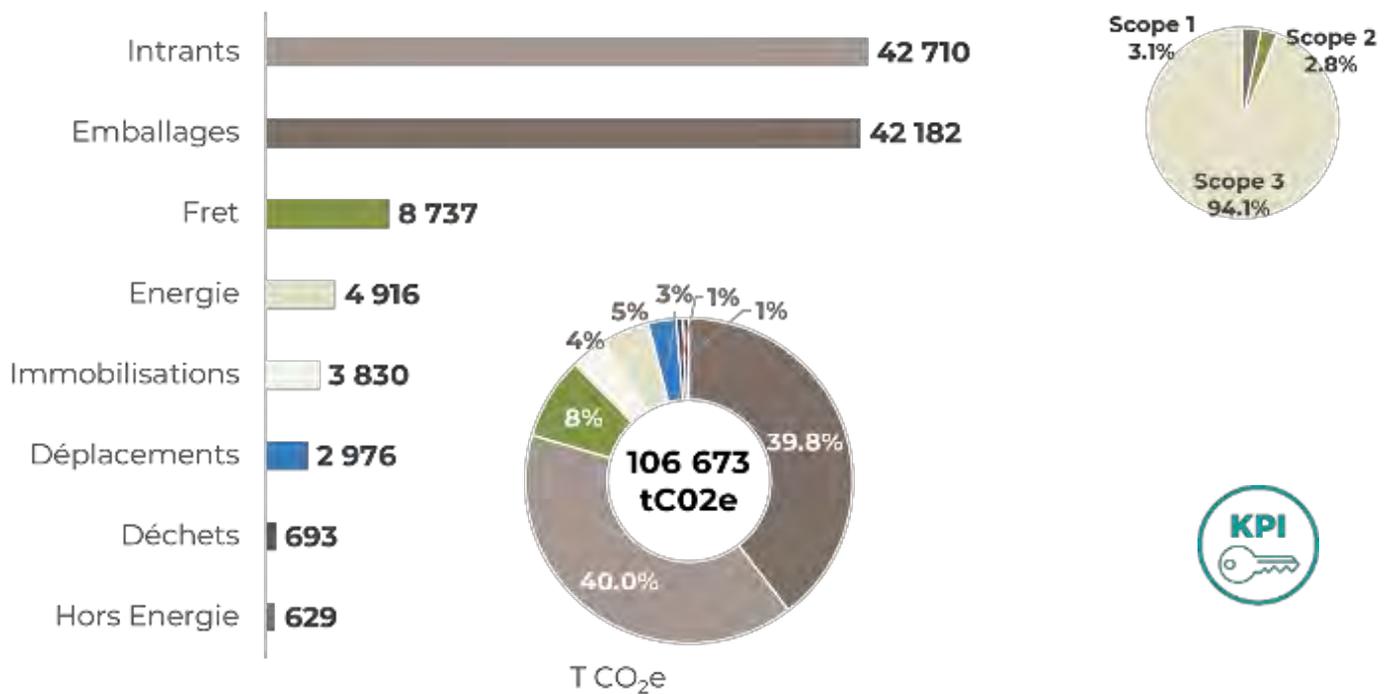
FAIRE FACE AUX CHANGEMENTS CLIMATIQUES ET ATTENUER LEURS CONSEQUENCES

DIMINUER NOTRE EMPREINTE CARBONE

La viticulture est un des secteurs où les changements climatiques sont directement visibles, avec un impact direct sur notre production. Les premiers bilans carbone chez Maison Jeanjean et Laroche datent de 2007 et 2008, avant le rapprochement des deux structures et la création d'AdVini. Ces données ne sont malheureusement pas comparables avec les données actuelles, le périmètre des sociétés et les postes d'émission ayant largement évolué.

Après un premier bilan carbone calculé sur l'année 2021 à l'échelle d'AdVini et sur un scope 3, nous avons réalisé un 2^e bilan carbone sur 2023 avec un changement de périmètre (intégration de Kleine Zalze en Afrique du Sud) et méthodologiques (amélioration de la comptabilisation des immobilisations et de certains intrants financiers). Cela a eu pour conséquence une forte augmentation de certains postes tandis que d'autres ont subi une baisse importante. Globalement, les émissions ont augmenté de +16% entre 2021 et 2023.

Le bilan carbone 2023 nous servira de point de départ pour notre stratégie de décarbonation, la méthodologie étant désormais robuste et répliquable annuellement.



La structure du bilan carbone change peu : les intrants deviennent le 1^{er} poste d'émissions, suivi par les emballages et le fret :

- ▶ Les intrants sont devenus le 1^{er} poste d'émissions, avec 40% du bilan carbone 2023. Il est composé à 77% des achats de vins en vrac.
- ▶ Les emballages représentent le 2^e poste d'émissions le plus élevé avec 39,8% de nos émissions de GES en 2023. Plus spécifiquement, le verre (fabrication et fin de vie) pèse pour 30% du total de notre bilan carbone.
- ▶ Le fret (transport vers nos sites de conditionnement et vers nos clients) quant à lui, représente 8% de nos émissions globales de GES.

Cette photographie nous donne une représentation claire des priorités sur notre stratégie de décarbonation, encore en cours de définition, et nous confirme dans les efforts et projets que nous menons sur le long terme : écoconception, énergies renouvelables, partenariats avec nos apporteurs de vin...

En 2024, nous nous sommes **engagés auprès de la « Science-Based Targets Initiative » (SBTI) à définir nos objectifs de décarbonation** en ligne avec l'Accord de Paris. Celui-ci vise à limiter le réchauffement climatique mondial bien en-dessous de 2°C, et si possible à 1,5°C d'ici la fin du siècle par rapport à l'ère préindustrielle.

Pour cela, nous nous aidons de la **méthode ACT Pas-à-Pas développée par l'Ademe** pour définir une stratégie cohérente soutenue par les plus hautes instances décisionnaires d'AdVini, qui soit transposable en un plan d'action clairement défini et compréhensible par toutes les équipes.

Le saviez-vous ?

En France, la sensibilisation aux changements climatiques s'est intensifiée. Une grande partie de l'équipe ESG ainsi que plusieurs volontaires au sein des Maisons ont suivi une formation pour animer l'atelier **« Fresque du Climat® »** auprès de l'ensemble des salariés.

En 4 mois, 77 collègues ont eu l'occasion de réaliser une Fresque organisée par l'un de nos **6 animateurs internes.**



En parallèle en Afrique du Sud, nos équipes de Stellenbosch Vineyards ont obtenu le statut de **« Carbon Hero »** à travers la « Confronting Climate Change Initiative ». Ce projet vise à encourager le calcul de l'empreinte carbone des domaines et vignobles Sud-Africains pour mettre le vignoble en marche vers la décarbonation.

Ces initiatives reflètent l'engagement de toutes nos équipes pour répondre présents face à l'un des enjeux majeurs de notre siècle.

ACTIONNER TOUS LES LEVIERS D'ADAPTATION AUX CHANGEMENTS CLIMATIQUES

Les changements climatiques se ressentent depuis plusieurs années à la vigne, avec une ressource hydrique de plus en plus limitée dans les bassins méditerranéens, des dates de vendanges souvent plus précoces et des profils de vins qui évoluent.

Ces bouleversements du climat prendront une ampleur considérable dans les années à venir. Il est de notre responsabilité de préparer nos métiers à répondre à ces enjeux, en incluant la dimension carbone dans l'ensemble de nos projets au vignoble et en poursuivant nos essais de nouveaux cépages et porte-greffes plus tolérants au manque d'eau. Nous poursuivons également nos essais de nouveaux systèmes de protection antigél.

Le saviez vous ?

Faute aux dérèglements climatiques et à l'augmentation des températures hivernales, nos vignobles doivent faire face à des risques de dégâts de gel printanier de plus en plus fréquents.

2024 en fut témoin, avec un hiver particulièrement doux, et donc des premiers bourgeons sortis dès février dans nos vignobles les plus méridionaux - avec entre 2 semaines et 1 mois d'avance par rapport à l'année 2023 selon les bassins.



Nos vignobles septentrionaux bourguignons, particulièrement exposés à ces gels printaniers mettent en place depuis plusieurs années une série de techniques tantôt ancestrales, tantôt innovantes pour lutter contre le gel.

Parmi celles-ci : **bougies**, dispositifs d'**aspersion**, **câbles chauffants**, **tours antigel** ... Mais nous sommes également en veille sur d'autres solutions en cours d'expérimentation comme les filets de protection antigel.

Enfin, nos équipes font également appel, en amont de ces épisodes météorologiques extrêmes, à des méthodes de protection préventives dites « prophylactiques » comme la taille tardive en jouant sur la date de taille de la vigne pour essayer de retarder son développement de quelques jours à quelques semaines.

L'ANCRAGE DANS NOS REGIONS VITICOLES, UNE FORCE POUR JOUER NOTRE ROLE DE LEADER

PILOTER ET POURSUIVRE DES PARTENARIATS INNOVANTS ET CREATEURS DE VALEUR AVEC L'AMONT POUR VALORISER NOS VINS ET REPENDRE AUX ATTENTES DES MARCHES



Nous ne pourrions exister sans nos partenaires. Ce tissu de producteurs avec lesquels nous travaillons au quotidien est central dans notre stratégie. Assumer notre responsabilité vis-à-vis de notre chaîne d'approvisionnement s'est imposé comme une évidence. C'est une logique fructueuse que nous devons déployer partout : **coconstruire des stratégies de création de valeur partagée.**

Depuis plusieurs décennies, nous travaillons de façon partenariale avec les producteurs de l'amont pour faire évoluer les profils de nos produits et avoir toujours un temps d'avances sur les attentes de nos marchés. Cela nous permet de mieux valoriser nos vins et nos savoir-faire. Nous capitalisons sur la connaissance fine de nos terroirs et de nos marchés pour toujours mieux répondre aux attentes de nos parties prenantes de l'amont et de l'aval.

Le saviez-vous ?



Le Bonheur a rejoint en 2024 la liste des propriétés et marques sud-africaines d'AdVini certifiées par le label international Fairtrade, telles que Kleine Zalze, Arniston Bay et Welmoed.

S'il est bien connu des consommateurs comme étant le label référent en termes de commerce équitable, le label "[Producteur FairTrade](#)", englobe d'autres engagements, notamment environnementaux.

Dès l'obtention du label, une sur-valorisation de chaque hectolitre de vin, appelée prime Fairtrade est allouée au producteur afin de financer des projets bénéfiques pour les collaborateurs. Le Comité Fairtrade du Bonheur, présidé par Isaac Malgas et composé exclusivement d'employés, détermine en autonomie l'utilisation de cette prime, après avoir bénéficié de formations en gestion financière, gestion de projet et administration. Ces initiatives visent à améliorer les conditions de travail et les infrastructures du domaine, contribuant ainsi au bien-être général de la communauté.

« Le premier projet identifié est l'amélioration des infrastructures pour les collaborateurs du domaine et sa cantine, tandis que les vacances de Noël seront encore plus festives grâce aux paniers alimentaires financés par la Prime Fairtrade », s'enthousiame Isaac Malgas.



De gauche à droite : Anro Botha, Isaac Malgas (Président du Comité de la Prime Fairtrade du Bonheur), Charlie Mitha & William Wilkinson (Directeur Technique du Bonheur).

La certification Fairtrade du Bonheur en tant que producteur marque une étape importante dans la politique Environnementale, Sociale et de Gouvernance d'AdVini, tant en France qu'en Afrique du Sud. Nous sommes très fiers. Cette certification témoigne de l'engagement du groupe pour une filière viticole plus durable dans tous les territoires où nous sommes ancrés. Elle incarne également notre volonté de mettre en œuvre des initiatives porteuses de sens et créatrices de valeur pour toutes nos parties prenantes. Ce faisant, nous assumons pleinement notre responsabilité sociétale, tout en donnant plus que jamais vie à la raison d'être d'AdVini.

DEVENIR UN PARTENAIRE INCONTOURNABLE ET PIONNIER AU SERVICE DU PROGRES DE LA FILIERE DU VIN



Conscients de notre portée sur nos territoires et dans notre filière, nous nous engageons à jouer notre rôle de leader dans la structuration de la profession et dans la quête de durabilité. Cette démarche d'amélioration continue est indispensable à l'adaptation de notre filière, face aux défis du 21^e siècle.

C'est pourquoi nous nous engageons depuis plus d'une décennie aux côtés des acteurs de la recherche, pour encourager et accompagner l'innovation. AdVini est membre fondateur de deux Chaires de recherche de l'Institut Agro de Montpellier. En 2023, AdVini a rejoint le Mas Numérique pour amplifier sa présence sur le champ de l'agriculture connectée et répondre de ce fait à deux enjeux majeurs de sa politique ESG : le leadership dans les progrès de la filière et la digitalisation.



3

C'est le nombre de dispositifs partenariaux entreprises - recherche dont AdVini est mécène et membre actif



Depuis 10 ans, la Chaire « AgroSys » vise à rassembler les mondes scientifique, académique et économique pour innover en faveur d'agrosystèmes durables. La Chaire porte une approche systémique pour accompagner la transition agroécologique face aux enjeux de demain.

Sur l'année universitaire 2023-2024 et la fin d'année 2024, ce partenariat s'est concrétisé par :

► **7 travaux étudiants** et stages commandités par Advini

5 études de cas

les pratiques Biodynamiques, la résilience des vignobles à la sécheresse, les biostimulants racinaires, l'agri-voltaïsme, l'amélioration des teneurs en matières organique et vie microbienne des sols

1 stage

Lien entre pratiques Biodynamiques et Physiologie de la vigne, fertilité des sols, et composantes du rendement au domaine Cazes

1 journée terrain

d'inventaire de flore et d'entomologie réalisée au Mas de Lunès

► **2 concours** soutenus

o Vers des agrosystèmes durables et agroécologiques, un appel à projet qui vise les étudiants en césure. → **2 projets soutenus en 2024** : le projet de 6 étudiantes parties en Bolivie, Inde et au Bénin pour **Documenter la contribution des femmes paysannes à la transition agroécologique**, et celui de 2 étudiants partis à Cuba pour **Documenter le rôle des low technologies dans la transition agroécologique à Cuba**.



o Participation au **concours Graines d'Agro** de l'Institut Agro avec le prix « Agriculture Durable et transitions » → En 2024, le projet lauréat du prix AgroSYS fut Hortenia, un projet qui vise au développement d'une application mobile qui veut faciliter la pratique du jardinage pour démocratiser l'autoconsommation »



► **3 Evènements**



o **Le CultureSciences – Viticulture méditerranéenne face aux changements climatiques** : quels leviers pour accélérer la transition ? Projection du film « Vigne sur le fil » produits par les étudiants de la mission RaidWine 2021, lauréat de l'AAP de la Chaire AgroSYS, suivi d'une table ronde

o Séminaire « **Démêlons les mots des agricultures durables : de l'agroécologie à l'agriculture régénératrice... de quoi parle-t-on ?** »

o Séminaire à l'occasion des 10 ans de la Chaire AgroSYS sur la thématique « Comment être acteur des transitions ? »



Lancée en 2022, la Chaire « Vigne et Vin » est un espace de réflexion entre des entreprises de la filière et les équipes de recherche et d'enseignement supérieur de Montpellier pour porter des actions d'intérêt commun en lien avec la formation, la recherche et le transfert de savoir.

Sur l'année universitaire 2023-2024, ce partenariat s'est concrétisé par :

► **rencontres entreprises -recherche**



3 ateliers Think-Tank

Les métiers d'avenir- Les innovations génétiques - Les « No-Low »

2 séminaires

Prospective « Vignes Vins 2040 »
Agricultures durables

6 visio-conférences

« 60 minutes de sciences partagées »

► **Du côté de la recherche**

1 prix doctoral : Assigné en 2024 à Victoria SICHEL pour sa thèse intitulée « *Identification et sélection intra-variétale de la vigne à l'aide des outils génomiques actuels* »

3 stages : Financés en 2024

1 thèse : Co-financée intitulée « *Evaluation de la multifonctionnalité et des régulation biologiques au sein des parcelles viticoles diversifiées mobilisant des variétés résistantes* »

► **Du côté des étudiants**



1 Idéathon

Organisé sur le thème « Imaginez un vin, ou une boisson à base de raisin, de demain »



1 projet étudiant soutenu

Le projet Raid-Wine visant à recenser les solutions d'atténuation et d'adaptation au changement climatique



Depuis 2023, nous avons rejoint un dispositif partenarial destiné à l'innovation : le Mas Numérique. Au sein de ce projet, porteurs de solutions, futurs utilisateurs et chercheurs échangent sur et testent en situation réelles, pour des innovations toujours plus adaptées aux enjeux et aux besoins du terrain.

En 2024, ce partenariat s'est concrétisé notamment par :

- ▶ **2 expérimentations** mutualisées sur :
 - La modulation de la fertilisation intra-parcellaire selon les rendements observés
 - Le diagnostic des postes de consommations d'énergie (GNR, électricité) en viticulture et vinification pour : créer des données de référence pour la profession, et comparer des outils de mesure facilement déployables
- ▶ **1 étude de cas**
 - Réalisée par les étudiants ingénieurs agronomes de la spécialité AGROTIC pour travailler sur une problématique terrain de notre vignoble chablisien Laroche : l'automatisation de l'arrosage des complants par l'auto-construction.
- ▶ L'organisation d'**1 journée d'initiation** aux solutions numériques « Low-tech » organisée en Novembre 2024 sur notre propriété du Mas Neuf. Au programme ? Auto-construction d'un débitmètre connecté « Irritrace » pour mieux suivre les consommations d'eau à la Vigne.





La qualité de nos vins est au centre de toutes nos attentions. En contrôlant et en mettant en place l'amélioration continue de tous nos process de production, nous répondons aux attentes de nos clients et les anticipons. De plus, nous nous inscrivons dans des démarches reconnues pour rendre nos engagements encore plus lisibles et crédibles, que ce soit autour de la promotion de terroirs d'excellence (AOP, IGP) ou de pratiques vertueuses (Biodynamie, AB, HVE, etc.).

CET ENGAGEMENT REpond AUX OBJECTIFS DE DEVELOPPEMENT DURABLE SUIVANTS :



Les faits marquants de 2024

Chez AdVini, nous misons sur des produits adaptés à chaque demande, obtenus en magnifiant l'expression de nos terroirs ou en innovant pour des produits originaux et différenciants. Répondre aux attentes de chacun de nos clients est notre priorité.

Notre engagement pour la qualité de nos produits se traduit dans notre façon de répondre aux exigences de nos clients. C'est pourquoi nous suivons avec précision toutes les réclamations reçues et traitées.



437

C'est le nombre de réclamations commerciales traitées en 2024 sur l'ensemble du périmètre AdVini (vs. 294 en 2023)

+ 48 %
vs. 2023

Le nombre de réclamations commerciales a augmenté en 2024 de 48% par rapport à 2023.

2024 a vu se stabiliser les prix des produits suites aux montagnes russes des 3 années précédentes. Pourtant, nous constatons toujours des erreurs d'enregistrement de tarifs du côté des clients, augmentant le nombre de réclamations de cette catégorie de 96 en 2023 à 153 en 2024, soit +59%.

2024 a également été marquée par des arrivées et des départs dans les effectifs des équipes commerciales et d'administration des ventes. Ceci explique notamment l'augmentation du nombre de réclamation de la catégorie « Erreur de saisie, interprétation ou respect des process à l'ADV » (180 en 2024 contre 137 en 2023, soit +31%).

Le besoin de formation sur la lecture des libellés article a été identifié puisque 34% des erreurs de saisie portent sur la référence article.

Ce constat nous a poussé à mettre en place **un plan d'action correctif** initié en 2024.

Une formation a été faite au 1^{er} semestre 2024 afin de rétablir le niveau de performance en 2025. Également, l'application lors de la saisie de commande des tarifs convenus en amont avec le client est un enjeu avec 52% des réclamations concernant des erreurs de notre fait.

La Qualité chez AdVini ne concerne pas que nos process et la satisfaction de nos clients. Elle est bien sûr un enjeu prioritaire lorsqu'il s'agit de nos vins.

L'excellence de nos productions est reconnue plus que jamais et les médailles et autres récompenses ne cessent de venir saluer le travail de nos équipes, au vignoble et dans nos chais.

Le saviez-vous ?



5 sites d'embouteillage du groupe sont certifiés **BRC¹**, dont 3 sont également certifiés **IFS² Food**. Ces 2 référentiels sont deux standards internationaux exigeants qui sont reconnus pour garantir la sécurité alimentaire et la qualité des produits.

Depuis plus de 15 ans, nous obtenons chaque année les plus hauts grades de certification.

Ce niveau de qualité a un été déclencheur pour transcrire et donner une définition de la qualité telle que nous la voyons chez Advini.

C'est pourquoi nous avons coconstruit une **politique qualité groupe** en nous basant sur un état des lieux de notre fonctionnement, les ressentis des équipes, les qualités des Maisons ainsi que leurs ambitions pour améliorer nos produits et nos services.

A partir de ce groupe de travail, 4 grands axes majeurs sont ressortis, décrivant ainsi notre façon de faire de la qualité :



- Une **organisation** permettant un maximum de partage : chaque maison a son propre service qualité, dont les compétences sont mises à profit pour le groupe si nécessaire.
- Nous visons l'**excellence** : nous nous engageons pour le respect des exigences aussi bien réglementaires que client à l'aide d'outils digitaux de pointe.
- Une **digitalisation** de nos process nous permettant d'évaluer constamment notre efficacité en termes de satisfaction client, sécurité collaborateur, conformité fournisseur...
- La qualité chez AdVini passe avant tout par l'**amélioration continue** : nous évaluons régulièrement les process et mettons en œuvre un climat propice à la communication et aux idées afin que chaque collaborateur puisse participer à améliorer notre qualité de produit et service.

¹ BRC: Brand Reputation through Compliance of Global Standards

² IFS Food : International Featuring Standard appliqué au domaine agroalimentaire

Le saviez-vous ?

En 2024, nous avons fait perdurer notre partenariat avec le programme « Des Enfants et des Arbres » pour **impliquer la nouvelle génération dans la transition agroécologique de leur territoire.**



Intimement convaincus de la valeur pédagogique de l'agroforesterie et plus globalement de la transition agroécologique, les équipes des **Domaine Cazes** (Roussillon), **Domaine du Mas Neuf** (Hérault) et **Domaine Laroche** (Chablis) ont souhaité développer ce projet en partenariat avec les écoles locales de chacun de leur territoire. En 2024, et pour une plantation prévue début 2025, ils ont été rejoints par nos équipes Bordelaises au **Château Liverson** (Médoc). L'objectif est de partager et sensibiliser la nouvelle génération à l'importance de préserver la biodiversité et de restaurer les équilibres écosystémiques autour de chez eux.

Cette collaboration s'est traduite par la plantation **de 1079 arbres** par la Maison Cazes, le Domaine Laroche et le Mas Neuf des Vignobles Jeanjean sur l'hiver 2023-2024.

Du côté de la Maison Cazes, Aurélie Mercier (Directrice technique Vignobles, Chais et opérations), a accueilli deux classes de l'école élémentaire Jean Alio. Au total, 45 enfants ont participé à ce projet et ont planté **579 arbres**. Cette journée a été marquée par une forte coopération et un véritable esprit d'entraide. L'association Arbres et Paysages 66 nous a accompagnés dans cette aventure.



Au Domaine Laroche à Chablis, c'est Amélie Tupinier (Technicienne viticulture durable), qui a coordonné la visite des 24 enfants de l'école primaire Tacussel. Menée de concert avec la Ligue de Protection des Oiseaux, cette plantation a permis de réintroduire près de **200 arbres** en bordure d'une des plus anciennes parcelles de l'appellation : "Vielle Voye". Cette journée a permis de sensibiliser les enfants à la préservation de l'environnement mais également de la faune, grâce à des activités de découverte et à la construction de nichoirs !

Au Domaine du Mas Neuf, chez les Vignobles Jeanjean, Damien Guérande (Responsable technique) a entrepris la plantation de **300 arbres** avec l'école élémentaire Bernard Magloire (sur les plus de 2000 plantés en tout cet hiver sur la propriété !). Cette journée riche en échanges et en partage auprès des enfants s'est déroulée avec l'appui de l'association locale Paysarbre et de l'ONG de protection des pollinisateurs Pollinis, qui ont pu sensibiliser la jeune génération à l'importance des arbres dans leurs écosystèmes et à la préservation des pollinisateurs.



UNE GOUVERNANCE ENGAGÉE POUR PORTER NOTRE RAISON D'ÊTRE

AFFIRMER UNE GOUVERNANCE EQUILIBREE ET TRANSPARENTE AUTOUR DES ACTIONNAIRES DU MANAGEMENT ET DE TOUS LES COLLABORATEURS ET PARTENAIRES



La vision ESG d'AdVini ne peut se déployer qu'en engageant l'ensemble des parties prenantes. La gouvernance doit être à l'impulsion de cette dynamique qui doit se nourrir et s'enrichir par les attentes du management, des collaborateurs et des parties prenantes.

La création d'un comité ESG au sein du Conseil d'Administration, en 2022, est la meilleure illustration de cette incarnation au plus haut niveau de l'entreprise. Le Comité ESG s'est réuni tous les semestres au cours de l'année 2024 ; **2 réunions stratégiques ont donc eu lieu sur l'année**. Cela a permis un véritable suivi des chantiers et a généré l'impulsion nécessaire à la bonne mise en œuvre de la Politique ESG.

Le service pilotant la stratégie ESG, le service Développement Durable, a été rattaché en direct au PDG d'AdVini, en 2022. En 2023, un véritable pôle ESG a été créé, regroupant le service Développement durable, le service Communication ainsi que le service Qualité Groupe. La directrice de ce nouveau pôle a été intégrée au sein du COMEX d'AdVini

DIGITALISER POUR MIEUX PILOTER ET MIEUX PARTAGER



Rendre nos échanges et notre gestion plus fluide passera par la digitalisation. Elle est une clé pour mieux décider, mieux piloter, mieux suivre et mieux rendre compte. La digitalisation a également un rôle à jouer dans notre capacité à diffuser de l'information, en interne comme en externe. C'est pourquoi AdVini doit résolument ancrer sa trajectoire dans le digital.

De nombreux chantiers sont en cours en ce sens. Le premier d'entre eux, et probablement le plus structurant concerne la refonte de notre ERP. La migration de notre outil SAP vers la version « S4HANA » va nous permettre de repenser complètement l'architecture de nos flux et ainsi d'optimiser le pilotage de notre production, un vaste chantier qui a débuté en 2022, s'est étendu via des audits et une phase de cadrage en 2023 et qui s'est poursuivi sur toute l'année 2024. L'année 2025 sera celle des derniers chantiers avec un « Go Live » prévu au 1^{er} janvier 2026.

L'année 2024 a également été synonyme de montée en puissance de nos outils de communication digitaux : en externe sur LinkedIn et via l'Intranet « My AdVini ». Nous avons ainsi pu pousser de façon beaucoup plus efficace nos messages via des canaux digitaux. L'année 2024 a également été synonyme de déploiement d'outils pour le suivi de la relation client via Salesforce IDCrmPro.

Autant de projets digitaux qui nous ont permis d'affronter sereinement l'objectif de digitaliser pour mieux piloter et mieux partager.

COMMUNIQUER NOS ENGAGEMENTS ET NOS BONNES PRATIQUES, A L'INTERNE ET A L'EXTERNE, POUR FEDERER ET INSPIRER



Pour partager notre ambition environnementale et sociale, nous nous devons de la faire rayonner en interne grâce à une gouvernance engagée. Ainsi, nous pourrions essayer nos bonnes pratiques et créer du collectif autour de projets fédérateurs. Mais c'est également cette mise en lumière qui nous permettra d'affirmer l'excellence de nos pratiques auprès de tous et ainsi contribuer à notre image de marque et à notre marque employeur. Rendre visible nos engagements est une étape clé de notre stratégie.

Notre ambition depuis 2023 : « Faire & Faire savoir ». Un vaste chantier a donc été lancé en 2023 pour structurer la prise de parole AdVini et la faire monter en puissance. Un COD « ESG & Communication » a été lancé pour réunir les compétences nécessaires à cette montée en puissance. Ces travaux ont conduit à la refonte de nos outils de communication corporate, et au lancement d'une nouvelle vidéo de présentation mettant nos engagements au cœur de notre discours.

Grâce à un comité éditorial unique regroupant les fonctions Digital, Communication externe & ESG, ainsi que Communication interne AdVini dispose d'un plan de communication structuré, visant à assurer une diffusion continue et organisée de l'information en fonction des différentes audiences.



1631

Mentions d'AdVini ou de ses Maisons & Marques ont été relevées dans la presse en 2024

29 302

Abonnées sur le réseau social professionnel LinkedIn en 2024

En interne, nous développons une communication à la fois descendante et ascendante, en s'appuyant notamment sur une communauté d'ambassadeurs, encourageant le partage d'informations et la coopération entre les différents niveaux de l'organisation.

Par ailleurs, conscient de la diversité des canaux de communication, le comité s'engage à développer une stratégie qui embrasse à la fois la communication digitale et non digitale, francophone et anglophone. Ceci afin de garantir une accessibilité optimale à l'information pour l'ensemble des collaborateurs. Cette approche inclusive vise à renforcer la cohésion au sein des équipes, à renforcer le sentiment d'appartenance et à soutenir la réalisation des objectifs communs de l'entreprise.

Dans cette lignée, le premier Intranet AdVini a été lancé fin 2023. Un site exclusivement réservé aux collaborateurs AdVini, pensé pour faciliter leur quotidien et les aider à mieux connaître nos vignobles, nos activités, nos vins et nos collègues. Un outil simple, collaboratif et pratique qui a su trouver son public.

448

Nombre de visiteurs uniques moyen / mois (période mars à décembre 2024)

77

Nombre d'actualités Partagées en 2024

myADVINI

FAIRE PROGRESSER NOS HOMMES, UNE AMBITION AU CŒUR DE NOS PREOCCUPATIONS



L'organisation d'AdVini repose sur la diversité de ses métiers et de ses savoir-faire. Porté par des valeurs humanistes, Advini cultive une vision claire, ancrée dans son époque et pragmatique de la filière vin avec pour ambition de :

- Attirer les talents, développer les compétences et favoriser l'épanouissement de chacun.
- Encourager une culture managériale transversale et collaborative, optimisant les synergies, la communication et favorisant un climat social sain.
- Garantir des conditions de travail veillant à la santé, la sécurité et au bien-être des collaborateurs.
- Valoriser l'engagement et la contribution de chacun, par une rémunération équitable, des dispositifs de partage de la valeur et des perspectives d'évolution.

CET ENGAGEMENT REpond AUX OBJECTIFS DE DEVELOPPEMENT DURABLE SUIVANTS :



2024 : UNE ANNEE DE TRANSITION, DE RESILIENCE ET DE PREPARATION POUR L'AVENIR

L'année 2024 a été une année de transition et de résilience pour nos équipes, marquée par des défis que nous avons dû relever avec engagement et détermination. Dans un contexte particulier de baisse de la consommation de vin, l'enjeu de **rentabilité** de nos activités a été plus prégnant que jamais. Cette période a constitué une opportunité de renforcer notre agilité et de poser les bases d'une nouvelle dynamique.

Nos politiques sociales ont dû être conduites avec prudence, dans un contexte imposant une vigilance accrue dans le **pilotage de nos charges** qui s'avère essentiel pour préserver l'équilibre et préparer les conditions d'un rebond durable.

Les données de la DPEF pour la partie sociale 2024 incluent nos filiales sud-africaines sur l'ensemble des items. Lorsque l'historique des données est basé sur un périmètre différent cela est précisé. Les VRP et stagiaires sont exclus du périmètre de la DPEF. Les bureaux Export sont exclus.

GARANTIR LA PERENNITE DES SAVOIR-FAIRE ET PREPARER LE RENOUVELLEMENT DES GENERATIONS

CONNAITRE NOS COLLABORATEURS

REPARTITION PAR CATEGORIE PROFESSIONNELLE

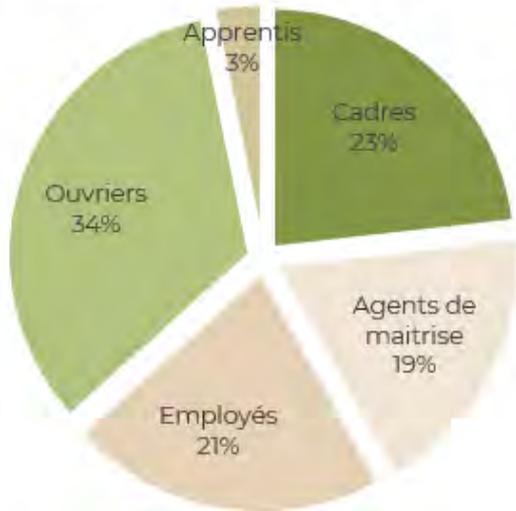
	2024		2023		2022	
Cadres	205	23%	221	24%	220	25%
Agents de maîtrise	165	19%	172	18%	139	16%
Employés	189	21%	163	17%	156	18%
Ouvriers	296	34%	349	37%	345	40%
Apprentis	28	3%	33	4%	8	1%
TOTAL	883	100%	938	100%	868	100%



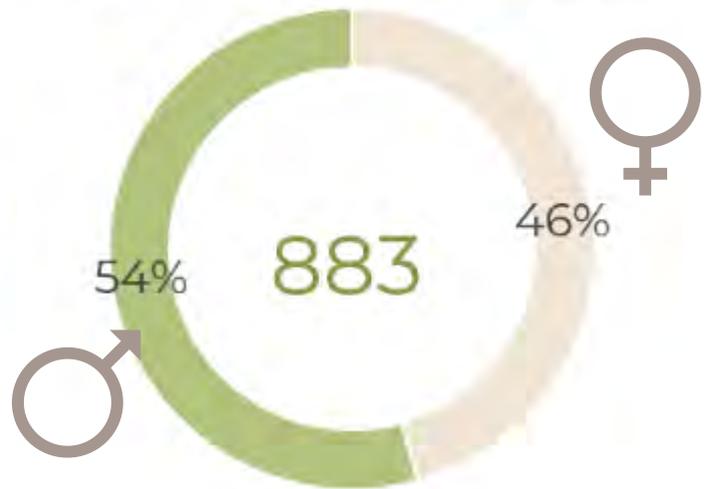
Effectif CDD + CDI + Apprentis ; effectif présent au 31/12

La baisse de nos effectifs au 31 décembre s'explique par trois facteurs principaux. Tout d'abord, la cession de la société Impressions de l'Enclos en fin d'année 2024 a entraîné une réduction du personnel. Ensuite, le contexte économique incertain nous a conduit à limiter les embauches, adoptant ainsi une approche plus prudente en matière de recrutement. Enfin, le nombre de départs étant resté stable dans le même temps, cela a renforcé l'impact sur l'effectif. Ces trois facteurs combinés expliquent cette évolution, marquée par une adaptation aux enjeux conjoncturels et stratégiques.

REPARTITION PAR STATUTS



NOMBRE DE SALARIES TOTAL GROUPE



REPARTITION DE L'EFFECTIF ENTRE HOMMES & FEMMES, PAR STATUT

	2024				2023				2022			
	hommes	%	femmes	%	hommes	%	femmes	%	hommes	%	femmes	%
Ouvriers	218	42%	78	18%	253	27%	96	10%	257	29%	88	11%
Employés	70	14%	119	28%	55	6%	108	12%	58	7%	98	11%
Agents de maîtrise	68	13%	97	23%	70	7%	102	11%	56	6%	83	10%
Cadres	108	21%	97	23%	119	13%	102	11%	121	14%	99	11%
Apprentis	16	3%	12	3%	17	2%	16	2%	7	1%	1	<1%
TOTAL	480	54%	403	46%	514	55%	424	45%	499	57%	369	43%

Effectif CDD + CDI + Apprentis ; effectif présent au 31/12

PART DES CDD DANS L'EFFECTIFS

	2024				2023				2022	
	hommes	%	femmes	%	hommes	%	femmes	%	hommes	femmes
Ouvriers	4	0,4%	0	0,0%	5	0,5%	3	0,3%	3	1
Employés	1	0,1%	7	0,8%	3	0,3%	2	0,2%	1	4
Agents de maîtrise	0	0,0%	2	0,2%	0	0,0%	1	0,1%	0	1
Cadres	0	0,0%	2	0,2%	0	0,0%	0	0,0%	0	0
Total	5	0,6%	6	1,2%	6	0,9%	6	0,6%	12	19

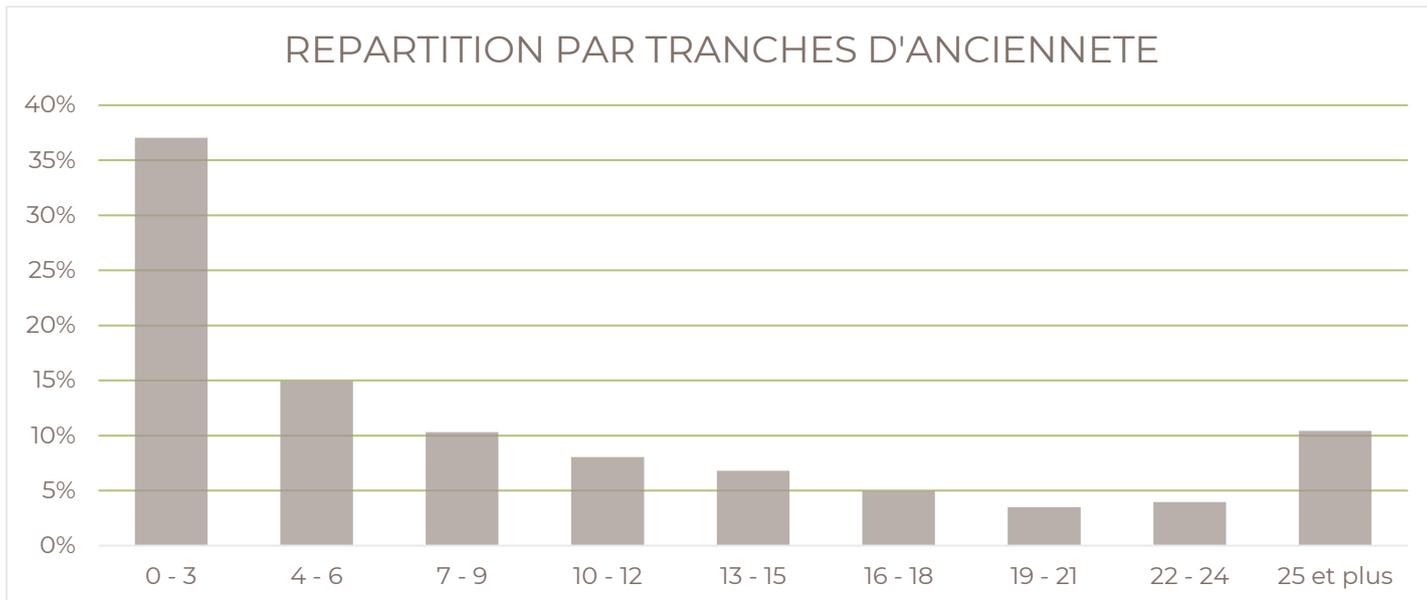
Effectif CDD et contrats de professionnalisation ; hors apprentis ; effectif présent au 31/12

Les contrats à durée déterminée sont intégrés quel que soit le motif : remplacement, accroissement de l'activité, contrat étudiant...

Au 31/12/2024, la part des contrats à durée déterminée (CDD) reste minime. L'embauche en CDD répond généralement à des besoins spécifiques liés à l'organisation, tels que la saisonnalité, le remplacement ou un accroissement réel et ponctuel de l'activité. Cette prédominance des contrats à durée indéterminée (CDI) au sein de l'entreprise constitue un véritable levier de stabilité, aussi bien pour les collaborateurs que pour l'organisation. Elle permet à nos collaborateurs de bénéficier d'une sécurité de l'emploi, d'une continuité de revenus, et d'accéder plus aisément à certains dispositifs tels que la rémunération variable, l'épargne salariale, ou encore des opportunités de formation continue.

En favorisant le maintien des compétences à long terme, ce choix renforce également l'expertise interne, assure une continuité dans la transmission des savoir-faire et contribue à un impact positif sur la performance collective. Les collaborateurs peuvent ainsi se projeter durablement, que ce soit sur le plan professionnel ou personnel, tout en participant activement à la croissance et à l'adaptabilité de l'entreprise face aux évolutions du marché.

REPARTITION PAR TRANCHES D'ANCIENNETE



Effectif CDI+CDD hors apprentis ; global groupe ; effectif présent au 31/12

L'ancienneté moyenne (global groupe) est de **10 ans**. On note que **62% de l'effectif à moins de 10 ans d'ancienneté**. Les enjeux sur la transmission des savoirs sont importants. En ce sens, l'essentiel de nos formations sont des formations internes. Cet engagement fort permet de mettre en place des programmes sur mesure et favorise la transmission efficace du savoir-faire et des bonnes pratiques propres à notre organisation.

Une façon de contribuer également à renforcer les rencontres inter métiers, de renforcer la cohésion d'équipe et la culture d'entreprise.

L'âge moyen, des salariés présents au 31/12 est de **43 ans**. Près de **20% de l'effectif AdVini est considéré comme Seniors** (56 ans et plus). Aussi, l'accès et le maintien dans l'emploi des seniors sont des préoccupations constantes du groupe.

Dans le cadre de notre démarche d'anticipation du renouvellement générationnel, nous avons mis en place un **groupe de travail dédié aux seniors**. Ce groupe se concentre sur trois axes majeurs :

- La transmission des savoirs pour préserver les compétences clés,
- Le maintien dans l'emploi avec des conditions adaptées,
- L'accompagnement des départs à la retraite pour garantir une transition sereine.

Cette initiative s'articule en deux phases : une phase de diagnostic en 2024, visant à analyser les besoins et enjeux spécifiques de cette population, suivie en 2025 d'actions concrètes co-construites en partenariat avec nos représentants du personnel, des salariés et managers qui ont chacun pu apporter leur analyse sur le sujet. Cette démarche traduit notre engagement à préparer l'avenir de l'entreprise de manière responsable et collaborative.

Par ailleurs, pour une meilleure préparation à la retraite, un **Plan d'Épargne Retraite Collectif** (PERCO) a été instauré au sein des filiales françaises. Le groupe encourage activement l'utilisation de ce dispositif en accordant un abondement sur les sommes issues de la participation et de l'intéressement.

FAIRE PROGRESSER NOS COLLABORATEURS

CET ENGAGEMENT REPOND AUX OBJECTIFS DE DEVELOPPEMENT DURABLE :



DEVELOPPEMENT DES COMPETENCES & FORMATION

AdVini accorde une grande importance au renforcement des compétences de ses employés, à travers un investissement continu pour la formation. La transmission des connaissances et des compétences est une priorité absolue au sein d'AdVini. C'est pourquoi nous devons capitaliser sur notre expertise et notre savoir-faire dans des domaines tels que la viticulture, l'œnologie, la production, la logistique, la commercialisation, la gestion, l'ingénierie financière, etc.

AdVini valorise le développement continu de ses collaborateurs tout au long de leur parcours professionnel, favorisant la croissance par le biais de **formations ciblées** et de la **mobilité interne**.

Les programmes de formation, souvent conçus sur mesure, visent à renforcer les compétences nécessaires à la réussite dans leurs fonctions actuelles, tout en offrant des opportunités d'acquérir de nouvelles compétences pertinentes pour leur évolution professionnelle.

Une attention est également portée lors des formations pour :

- Adresser nos sujets ESG à travers des thématiques variées : en 2024 un focus particulier a été apporté au déploiement de fresques du climat auprès du plus grand nombre et fait désormais partie du programme de la journée d'intégration suivi par l'ensemble des salariés embauchés au sein des filiales françaises du groupe.
- Développer l'ouverture à notre métier et nos savoir-faire pour tous nos collaborateurs via la journée d'intégration, les formations dégustation
- Poursuivre la digitalisation de nos métiers (avec des formations SAP, CRM, BI)
- Accompagner les managers dans l'exercice de leurs missions afin de leur donner les clés de la réussite.

AdVini a travaillé en 2024 à la finalisation de son **portail RH concernant le suivi des formations**. Cet outil, dans sa globalité, constituera un moyen de pilotage efficace pour la gestion de la performance, des carrières, et du développement des talents au sein de l'entreprise et permettra à AdVini d'animer ses enjeux :

- Fidéliser les talents et identifier les futurs leaders qui assureront la pérennité et le succès continu d'AdVini.
- Accueillir les nouveaux collaborateurs de manière à ce qu'ils démarrent leur parcours professionnel de la meilleure manière au sein de l'entreprise.

- Favoriser le développement des collaborateurs pour qu'ils puissent exprimer leur plein potentiel, s'épanouir au sein de l'organisation, et contribuer de manière active aux résultats individuels et collectifs.
- Attirer des profils de qualité, suscitant l'envie tant chez les candidats potentiels que chez les collaborateurs en poste, de rejoindre et de contribuer au succès d'AdVini.
- Réorienter les individus en cas d'échec, en leur proposant des missions ou des fonctions plus en adéquation avec leurs formations et compétences.



Grace à cet outil de pilotage global, AdVini se dote de moyens pour renforcer notre culture axée **sur la performance et le développement professionnel**. Cette approche structurée permet d'évaluer de manière équitable les contributions individuelles, d'aligner les objectifs des employés sur nos priorités stratégiques, et de créer des opportunités de croissance professionnelle.

Ce mode de fonctionnement joue un rôle essentiel dans la reconnaissance des talents, la rétention des collaborateurs clés, et le renforcement d'une culture d'apprentissage continu. En fournissant un cadre transparent pour évaluer les performances et discuter des plans de développement, nous visons à créer un environnement propice à l'épanouissement professionnel, contribuant ainsi à la réussite durable de notre équipe.



	2024	2023	2022*
Heures de formation	6 365	18 219	20 510
Salariés formés	436	618	597
Nombre d'heures de formation moyen / collaborateur formé	14,60	29,5	34,36
Montants engagés*	303 954 €	515 490 €	

* Les données 2022 intègrent uniquement les filiales françaises.

Les données 2023 et 2024 intègrent l'Afrique du Sud :

- 2023 : 334 heures de formation dispensées à 28 collaborateurs
- 2024 : 175 heures de formation dispensées à 15 collaborateurs

*Les montants engagés désignent les coûts pédagogiques, les coûts salariaux. Les frais annexes sont exclus.

En 2024, la baisse de l'investissement en formation s'explique par une réorganisation majeure des équipes du service formation, ainsi que par la mise en place d'un SIRH dédié, accompagnée d'un projet d'externalisation d'une partie de la gestion administrative.

Ces évolutions structurantes ont conduit à une refonte en profondeur des outils et des processus de formation. 2024 marque donc une année de transition durant laquelle la direction a réaffirmé sa volonté d'investir dans la formation professionnelle durablement. Cet engagement, clairement exprimé, notamment auprès de nos partenaires sociaux, s'accompagne toutefois d'une exigence renforcée en matière de pilotage et d'optimisation des ressources dédiées.



Lancement du projet Ecole des Vins Advini :

Dans une logique de transmission des savoirs et de montée en compétences, nous lançons une école des vins interne dédiée à nos équipes. Ce projet vise à approfondir la maîtrise de notre cœur de métier, la vigne et le vin, tout en offrant une connaissance poussée d'Advini et de ses métiers. Un premier socle de modules, actuellement en construction, permettra de renforcer les expertises internes et d'incarner pleinement notre savoir-faire unique. Afin de garantir une qualité d'apprentissage optimale et un accès facilité aux contenus, nous avons choisi d'investir dans un LMS (Learning Management System).

RENFORCER LA COHESION ET LE DIALOGUE SOCIAL POUR PRESERVER UN CLIMAT SOCIAL SEREIN

La communication et le dialogue social constituent des piliers essentiels de notre fonctionnement, tout au long de la vie des collaborateurs au sein de l'entreprise. En favorisant des échanges constructifs et réguliers, nous créons un environnement où l'écoute, la transparence et la collaboration permettent de répondre aux attentes de chacun tout en renforçant la cohésion au service d'un climat social serein et pérenne.

ENCOURAGER L'EXPRESSION DES NOUVEAUX TALENTS

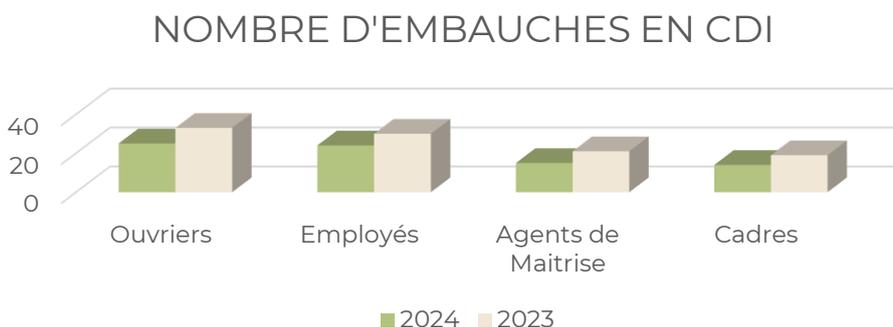
Afin de favoriser une intégration réussie et d'encourager un regard neuf sur nos pratiques, nous mettons à disposition un rapport d'étonnement pour tous nos nouveaux embauchés (contrats de plus de 6 mois).

Cet outil leur permet de partager leurs premières impressions à destination des RH, leurs observations et leurs idées d'amélioration sur l'organisation et les processus de l'entreprise. En valorisant leur point de vue dès leur arrivée, nous renforçons leur sentiment d'appartenance tout en bénéficiant d'une perspective extérieure précieuse pour continuer à évoluer et innover.

MOUVEMENTS : RECRUTEMENTS & DEPARTS EMBAUCHES

	2024		2023		2022	
	<i>Données incluant AFS</i>		<i>Données incluant AFS</i>		<i>Données incluant AFS</i>	
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
Ouvriers	21	4	26	7	20	5
Employés	9	17	4	26	7	17
Agents de Maitrise	2	6	9	12	5	10
Cadres	6	2	7	12	11	3
Total	38	29	46	57	43	34

Embauches en CDI au 31/12.



Valoriser l'écoute des collaborateurs sortants :

Dans une démarche de progrès constant, un questionnaire de départ est systématiquement proposé aux collaborateurs quittant l'entreprise, que ce soit à leur initiative ou dans le cadre d'une fin de CDD, pour des contrats d'une durée supérieure à six mois. Cet outil, conçu pour recueillir leurs retours sur des thématiques clés telles que les outils et conditions de travail, la fixation des objectifs, le management, la reconnaissance, les relations professionnelles ou encore la politique de rémunération, permet d'identifier avec précision les points de satisfaction et les axes d'amélioration.

L'analyse approfondie de ces retours est ensuite partagée par la Direction des Ressources Humaines (DRH) dans les instances stratégiques de l'entreprise, notamment au comité des rémunérations, afin d'orienter les décisions et les actions. En valorisant ces retours d'expérience, l'entreprise s'engage à évoluer en permanence pour renforcer son attractivité, améliorer l'environnement de travail et garantir une politique RH alignée sur les attentes de ses collaborateurs.

DEPARTS

	2024	2023	2022
	<i>Données incluant AFS</i>		
Nombre de départs*	160	158	166
dont nombre de fin de CDD, apprentissage...	39	35	39
dont nombre de licenciements	20	24	16

* Hors mutations interne, hors changement de contrat de travail en cours d'année. Hors décès en cours d'année



Le turnover, reflet des embauches et des départs constitue un indicateur clé du climat social. Compte tenu de notre secteur d'activité et des taux de turnover généralement observés³, notre taux de 15,5 % se situe dans une fourchette satisfaisante. Il reflète un équilibre entre renouvellement des équipes et stabilité des effectifs, en cohérence avec les dynamiques actuelles du marché. Toutefois, nous restons attentifs à son évolution afin d'assurer une bonne attractivité et la fidélisation des talents.

³ Taux de turnover moyen en France de 15%, tous secteurs d'activité. source INSEE 2021

En croisant l'analyse du taux de turnover avec les retours des rapports d'étonnement et des questionnaires de départ, nous pouvons affiner notre compréhension des attentes et des points de friction au sein de l'entreprise. Cette approche nous permet d'anticiper les défis liés au climat social et d'identifier les axes d'amélioration.

DIALOGUE SOCIAL & ECHANGES

Le dialogue social collectif constitue lui aussi un levier essentiel pour mesurer et améliorer le climat social au sein de notre entreprise. En favorisant les échanges réguliers avec les représentants du personnel, nous créons un espace d'écoute et de co-construction, où les préoccupations des collaborateurs peuvent être exprimées et prises en compte.

En effet, la majorité des sociétés du groupe (filiales françaises) disposent de représentants du personnel et, selon les sites, de Délégués Syndicaux. La Direction et les Instances Représentatives du Personnel (IRP) se réunissent **plus de 35 fois par an** lors de réunions formelles, favorisant ainsi des échanges structurés sur des sujets majeurs.

Ce dialogue social a permis la signature de plusieurs accords structurants, notamment en matière **d'épargne salariale** (participation, intéressement, compte épargne temps), de **retraite** (avec la mise en place d'un plan d'épargne retraite collectif), **d'égalité professionnelle et de durée du travail.**

AdVini veille scrupuleusement au respect de la liberté d'association, soutient la négociation collective et garantit l'indépendance des organisations syndicales.

Par ailleurs, l'entreprise s'attache à entretenir un dialogue social continu, allant bien au-delà des réunions officielles, pour construire une relation de proximité et d'écoute active avec l'ensemble des collaborateurs.

Ce dialogue s'incarne également à travers de nombreuses initiatives tout au long de l'année, telles que des **Roadshows** animés par la Direction, des **forums avec une communauté de managers piliers**, des **réunions métiers transverses**, ou encore des **groupes de travail pluridisciplinaires** axés sur des enjeux sociétaux comme l'inclusion des seniors ou le handicap. Ces dispositifs permettent à chacun de s'exprimer, de contribuer et de participer à la co-construction des actions stratégiques et sociales de l'entreprise.

En renforçant une vision partagée et régulièrement actualisée à travers ces différentes instances et opportunités d'échange, AdVini contribue à l'instauration d'un climat social serein et constructif, soutenant ainsi durablement la performance collective de l'entreprise.

Le dialogue social permet d'établir chaque année, en relation avec les partenaires sociaux, la politique salariale qui s'articule habituellement autour des principes communs suivants :

1. Récompenser l'engagement et l'investissement des équipes par du VARIABLE quand les résultats sont au rendez-vous par le versement de primes :

- ▶ D'intéressement et de participation (avec des abondements possibles)
- ▶ Par maison, entité ou société sur les résultats
- ▶ Par un variable pour tous en lien avec métiers/service

L'entreprise a mis en place un système de rémunération variable, avec des primes liées à des objectifs de performance réévalués chaque année. Ce dispositif repose sur un principe clé : lorsque l'entreprise est performante, les équipes en bénéficient. Il permet de concilier agilité et résilience, même en périodes délicates, tout en garantissant une gestion prudente de la masse salariale et une redistribution équitable des résultats lorsque cela est possible.

En 2024, en raison de l'activité et des règles de calcul, 92% des salariés pouvant prétendre à un bonus ont effectivement bénéficié d'une prime.

2. Limiter les hausses collectives pour ne pas alourdir la masse salariale

Toute augmentation collective a un impact particulièrement significatif sur la structure des coûts de l'entreprise et peut, à terme, affecter sa performance globale. Les augmentations collectives ont pour principal objectif d'assurer un ajustement aligné sur des indices de référence, tels que l'inflation. Cette démarche s'inscrit dans une logique d'équité et de maintien du pouvoir d'achat, tout en préservant l'équilibre financier nécessaire à la pérennité et à la compétitivité de l'entreprise.

3. Verser des hausses individuelles ciblées

Les augmentations individuelles récompensent les compétences liées à un poste, mais elles sont avant tout associées à des changements de poste ou de métier. L'entreprise s'assure que la rémunération soit équitable et reste alignée avec la valeur du poste sur le marché. L'ancienneté n'étant pas un critère d'évolution, ce sont les compétences et les mobilités internes qui, tout au long de la carrière, favorisent la progression salariale et l'épanouissement des collaborateurs.

La politique salariale de l'entreprise ne se limite pas uniquement à la rémunération. Les discussions, obligatoires dans ce cadre, portent également sur des aspects essentiels tels que les **conditions de travail**, le **climat social**, le **bien-être et la santé** des collaborateurs.

Étant donné que les collaborateurs passent une grande partie de leur temps au travail, il est primordial de leur offrir un environnement qui favorise à la fois leur épanouissement personnel et leur performance professionnelle. Cela contribue non seulement à leur satisfaction, mais aussi à la création d'un climat social positif et durable.

En parallèle, chaque société conserve également son autonomie dans sa gestion, notamment pour proposer des actions spécifiques, tenant compte de la taille de la structure et des spécificités régionales, tout en respectant les principes partagés avec le groupe.

MASSE SALARIALE

La masse salariale chargée s'élève pour 2024 à plus de 43 millions d'euros.

	2024	2023	2022
	<i>Données incluant AFS</i>		
Salaires bruts	32 375 K€	29 009 K€	31 634 K€
Charges sociales	10 973 K€	12 368 K€	11 913 K€
Total	43 348 K€	41 377 K€	43 547 K€

RENFORCER L'ATTRACTIVITE DE L'ENTREPRISE ET FIDELISER LES TALENTS. RECRUTEMENT ET MARQUE EMPLOYEUR

AdVini aspire à attirer des professionnels qualifiés, dotés d'un fort potentiel, et aptes à embrasser et promouvoir l'image ainsi que les valeurs fondamentales de l'entreprise.

Renforcer notre attractivité est impératif pour attirer les talents nécessaires à notre croissance et pérenniser nos organisations. Cette initiative est cruciale dans tous nos bassins viticoles français, et c'est un aspect clé pour assurer notre succès.

AdVini collabore avec **Welcome to the Jungle** afin de participer au déploiement de sa **marque employeur**. Nous avons pris le parti de mettre en avant AdVini et ce qui fait sa richesse c'est-à-dire :

- Ses collaborateurs : à travers une série de portraits illustrant la diversité de nos métiers.
- Ses maisons : à travers une section dédiée à chacun de nos bassins viticoles, chacune de nos maisons et entités.
- Sa culture d'entreprise avec un focus sur notre raison d'être, nos valeurs et les grandes étapes qui ont contribué à faire ce qu'AdVini est aujourd'hui.
- Le dernier volet est celui de Nos Engagements, qui illustre concrètement :
 - Les efforts nous menons tous et tous les jours en faveur du respect de l'environnement et ce de la vigne au verre ;
 - Les dispositifs mis en place pour nos collaborateurs tout au long de notre parcours ;
 - Les actions que nous entreprenons pour soutenir l'excellence de la filière viti-vinicole.

Ces engagements clairement énoncés doivent permettre de créer de la confiance et faire la différence auprès de potentiels nouveaux collaborateurs.

ATTIRER LES JEUNES TALENTS

Attirer et former les talents de demain est un enjeu majeur pour notre filière et pour notre entreprise. Dans un contexte où les métiers évoluent rapidement, il est essentiel de proposer aux jeunes des **parcours d'apprentissage** structurants et valorisants. En formant les jeunes générations, nous assumons un rôle de **transmission de notre expertise et de notre savoir-faire**, tout en instaurant une **culture d'innovation et de dynamisme** au sein de notre organisation. Cette approche, axée sur la formation, garantit la pérennité de notre entreprise, et renforce également son influence dans un marché en constante évolution.



Focus : Labellisation Happy Trainees

Fin 2024, AdVini a obtenu le **label Happy Trainees**, une distinction qui récompense notre engagement envers nos jeunes talents. Ce label, attribué par une organisation indépendante, reflète la qualité de l'expérience vécue par nos stagiaires, alternants et volontaires internationaux en entreprise (VIE).

Il s'appuie sur une enquête anonyme et confidentielle, permettant d'évaluer six dimensions clés de leur expérience :

- Perspectives de développement professionnel
- Qualité de l'environnement de travail
- Relation avec le tuteur
- Reconnaissance
- Raison d'être : cohérence entre les missions confiées, les valeurs de l'entreprise et les aspirations personnelles.
- Développement durable : engagement de l'entreprise dans des initiatives responsables et à impact positif.

Ces retours nous permettent d'identifier nos points forts tout en ciblant les axes d'amélioration, confirmant notre volonté d'offrir un environnement de travail stimulant et bienveillant. Ce label renforce également notre attractivité auprès des futurs talents, affirmant notre position d'employeur de choix pour les étudiants et jeunes diplômés.

RECRUTER AVEC EFFICACITE : UNE CLE DE NOTRE SUCCES

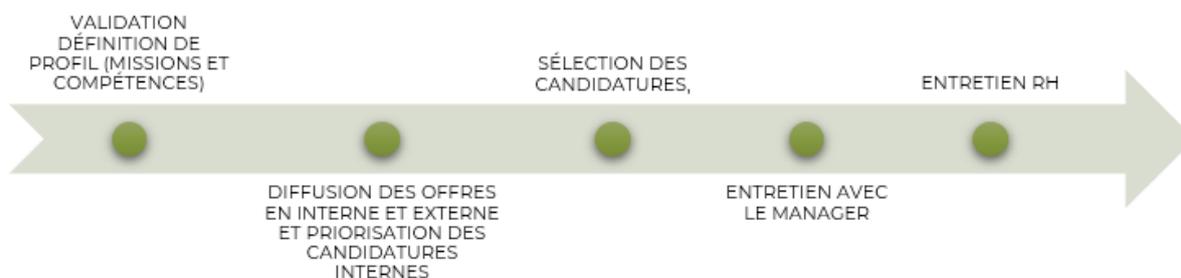
Cette dynamique d'attractivité ne saurait être pleinement efficace sans une stratégie de recrutement optimisée. Notre approche repose sur la réactivité, l'adaptabilité et une expérience candidat engageante, garantissant ainsi une intégration réussie et un développement harmonieux des compétences au sein de nos équipes.

AdVini poursuit ainsi l'amélioration continue de ses outils de suivi des candidatures, **ATS** (« applicant tracking system ») afin d'adresser plusieurs problématiques :

- Garantir une meilleure visibilité de nos offres et disposer d'une analyse pertinente de la performance de nos annonces afin de faciliter l'anticipation de recrutements complexes
- Disposer d'un outil de gestion partagée des candidatures et avoir ainsi un réel vivier de profils qui permettent de multiplier les opportunités pour les candidats au sein du groupe
- Assurer un meilleur suivi de l'état d'avancement des recrutements et veiller à mieux informer les candidats, notamment dans le cadre des réponses qui peuvent leur être apportées

Cette plateforme permet de proposer **une meilleure expérience candidat**, garantir également un niveau accru de **transparence de nos process** en permettant d'accéder à tout moment à tous les profils et de veiller à la **non-discrimination** et à la justification des choix concernant les profils retenus. Elle fournit également un cadre légal (respect de la réglementation RGPD) et permet de bénéficier de données de reporting, nous permettant de nous positionner dans une logique de mesure de notre efficacité et d'amélioration continue.

Nos process de recrutement sont courts et réactifs, et se limitent dans la majorité des cas à 2 entretiens. Notre objectif étant d'avoir des délais de recrutement et des process de décisions rapides, afin d'être réactifs dans le contexte actuel.



En 2024, **un programme de cooptation** a été mis en place au sein de nos filiales françaises ? C'est un processus de recrutement participatif où les employés recommandent des candidats potentiels pour des postes vacants au sein de l'entreprise.

En cas de succès du recrutement une prime est versée au collaborateur ayant recommandé le candidat, et renforce ainsi un peu plus l'implication dans la vie de l'entreprise.

La cooptation doit être gérée de manière éthique et équitable. Une procédure claire a donc été formalisée et partagée pour garantir que tous les candidats soient traités de manière égale et objective.



Focus : Recruter au sein de métiers en tension

AdVini, à travers sa filiale Mas La Chevalière, s'engage activement dans le programme Eden 2, un dispositif local destiné à promouvoir la formation et l'emploi dans des métiers en tension tels que la maintenance ou la conduite de ligne. Cette initiative reflète l'importance qu'AdVini accorde à la transmission des savoirs et au renouvellement des générations au sein de la filière viticole. En collaborant étroitement avec les professionnels du recrutement et de la formation au cœur de nos bassins d'activité, nous valorisons un atout clé pour développer des compétences locales et pérenniser les métiers d'avenir.

INTEGRATION

AdVini s'engage dans l'intégration de ses nouveaux collaborateurs en organisant régulièrement une journée dédiée, réunissant tous les nouveaux entrants, quel que soit leur métier au sein de nos différentes filiales françaises. Cette **journée d'intégration**, qui se déroule dans un des domaines historiques du groupe, constitue une opportunité exceptionnelle pour les nouveaux venus de se rencontrer, d'échanger et de tisser des liens. Au-delà de la découverte des différents aspects de l'entreprise, cette initiative renforce notre unité en permettant le partage de nos valeurs communes, favorisant ainsi un environnement de travail collaboratif et dynamique.

Outre les rapports d'étonnement, et toujours dans une démarche d'évaluation de succès de nos recrutements et de nos intégrations, nous suivons (uniquement sur les filiales françaises) le **taux de rétention des nouveaux embauchés** (personne restant en poste au terme de 6 mois (pour les ouvriers, employés, agent de maîtrise) ou 12 mois (pour les cadres)

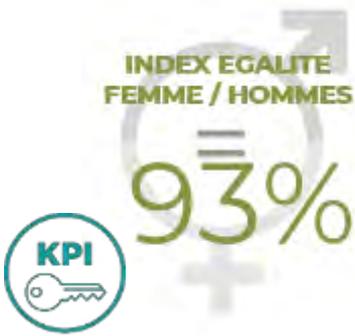
Le taux de rétention est à 90% (mesure à fin décembre 2024 sur 12 mois glissants), signe de la capacité de l'entreprise et des nouveaux collaborateurs à s'intégrer avec succès au sein de l'entreprise.



Focus : Soigner l'intégration

Depuis 2023, nous collaborons avec « Ta Belle Mer » pour la réalisation de nos **welcome packs**, afin de renforcer le sentiment d'appartenance dès l'arrivée de nos nouveaux talents. Ces packs, soigneusement conçus pour refléter notre identité et nos valeurs, s'inscrivent dans un partenariat basé sur des engagements communs. Avec leurs produits Made in France et respectueux de la planète, Ta Belle Mer partage nos valeurs éthiques et environnementales, rendant cette collaboration naturelle et alignée avec la vision d'AdVini.

INDEX D'EGALITE HOMME / FEMME



Notre politique de recrutement et intégration s'inscrit dans une démarche stratégique visant à renforcer notre marque employeur, en mettant l'accent sur l'attractivité de notre organisation auprès des **talents diversifiés et en phase avec nos valeurs**. Nous privilégions une approche inclusive qui valorise la diversité des profils et garantit des processus équitables, qui doivent ainsi contribuer à améliorer l'index égalité femmes-hommes.

En veillant à une représentation équilibrée et à l'équité salariale, nous affirmons notre engagement envers **l'égalité des chances**, un pilier essentiel pour attirer et fidéliser des collaborateurs engagés, tout en renforçant notre réputation en tant qu'employeur de choix sur le marché.

L'index égalité hommes / femmes, obligatoire pour chacune de nos entreprises de plus de 50 salariés. Il est calculé et communiqué chaque année pour les entreprises concernées au sein du groupe.

Sur son entité principale, l'UES Saint Félix (soit 50% de l'effectif France) a obtenu la note de 93 / 100 :

- Ecart de rémunération entre les femmes et les hommes par âge et par catégorie socio-professionnelle = **34/40** pour Advini,
- Ecart de taux d'augmentation entre les femmes et les hommes par catégorie socio-professionnelle = **20/20** pour Advini,
- Ecart de taux de promotions entre les femmes et les hommes par catégorie socio-professionnelle = **15/15** pour Advini,
- Pourcentage de salariées augmentées dans l'année suivant leur retour de congé maternité = indicateur incalculable
- Nombre de salariés du sexe sous-représenté parmi les 10 salariés ayant perçu les plus hautes rémunérations = **5/10**
- Soit une note globale de 79/85, ramenée sur 100 points en appliquant la règle de proportionnalité

ASSURER LA SECURITE ET LE BIEN ÊTRE PHYSIQUE ET MENTAL DES COLLABORATEURS

PRENDRE SOIN DE NOS COLLABORATEURS

CET ENGAGEMENT REPOND
AUX OBJECTIFS DE
DEVELOPPEMENT DURABLE :



LES PROTÉGER MALADIE

	2024	2023	2022
	Données incluant AFS	Données incluant AFS	Données incluant AFS
Nombre de jours d'absence pour cause de maladie	10565	11418	11405
Taux d'absentéisme pour cause de maladie	4.75%	4.85%	5%

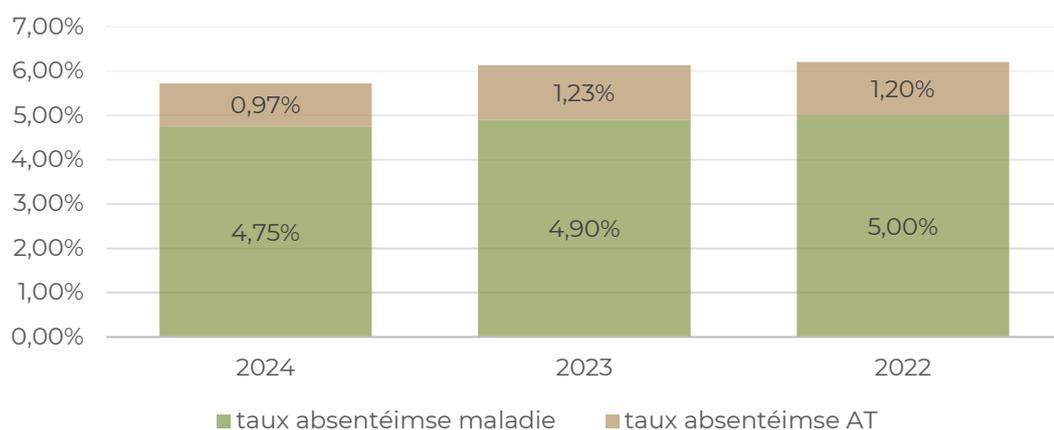
Effectif CDI, CDD et apprentis – maladie, maladie professionnelle, hospitalisation

ACCIDENTS DU TRAVAIL

	2024	2023	2022
	Données incluant AFS	Données incluant AFS	Données incluant AFS
NB de jours d'absence pour cause d'accident du travail / trajet	2160	2890	2606
Taux d'absentéisme pour cause d'accident du travail/trajet	0.97%	1.23%	1.2%
Taux de fréquence	19.14	25.60	21.24
Taux de gravité	1.29	1.66	1.68

Effectif CDI, CDD et apprentis – accident du travail, accident de trajet

TAUX D'ABSENTÉISME



5,74%

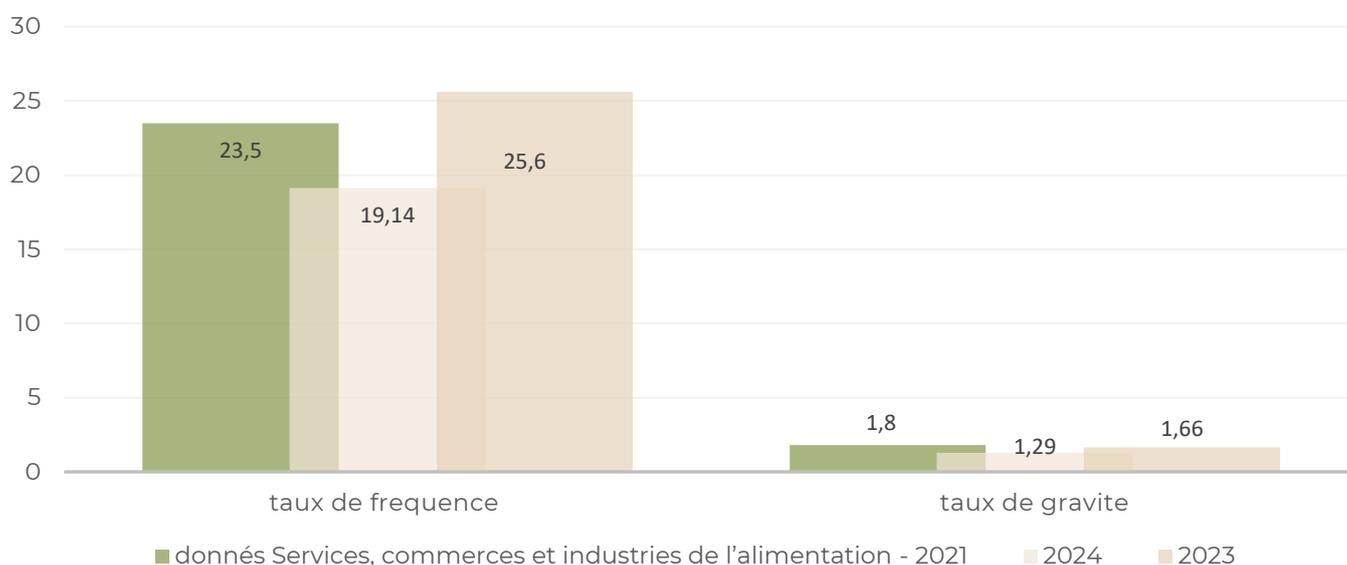
C'est le taux d'absentéisme sur l'année 2024

Taux de fréquence (TF) = (nb des accidents avec arrêt/heures travaillées) x 1 000 000

Taux de gravité (TG) = (nb des journées perdues par incapacité temporaire/heures travaillées) x 1 000

Taux d'absentéisme = Nombre de jours d'absence (pour maladie ou pour accident du travail/trajet) / (effectif x nombre de jours ouvrés)

TAUX DE FREQUENCE et GRAVITE



AdVini déploie des mesures visant à **prévenir les risques professionnels, à garantir la sécurité, et à améliorer les conditions de travail** pour l'ensemble de ses employés. Les questions de sécurité sont traitées localement, au niveau de chaque maison, par leur Direction respective, dans le but de responsabiliser les dirigeants et les chefs de service envers ces enjeux spécifiques. Par ailleurs, chaque Comité Social et Économique (CSE) intègre une commission dédiée à la sécurité.

De nombreuses formations « santé et sécurité » sont mises en place chaque année :

- ▶ Gestes et postures
- ▶ Habilitations électriques
- ▶ Risque incendie
- ▶ Hygiène
- ▶ Risque chimique

En parallèle, les sociétés actualisent régulièrement les diagnostics de situations de **pénibilité**, à partir duquel est établi un plan de prévention des risques professionnels. Ce diagnostic est complété par des études terrain menées par les représentants du personnel, le médecin du travail, les services Qualité & RH.

Par ailleurs, des actions préventives et des ajustements des postes de travail sont mis en place en réponse aux diagnostics de pénibilité établis et aux initiatives des instances représentatives du personnel.

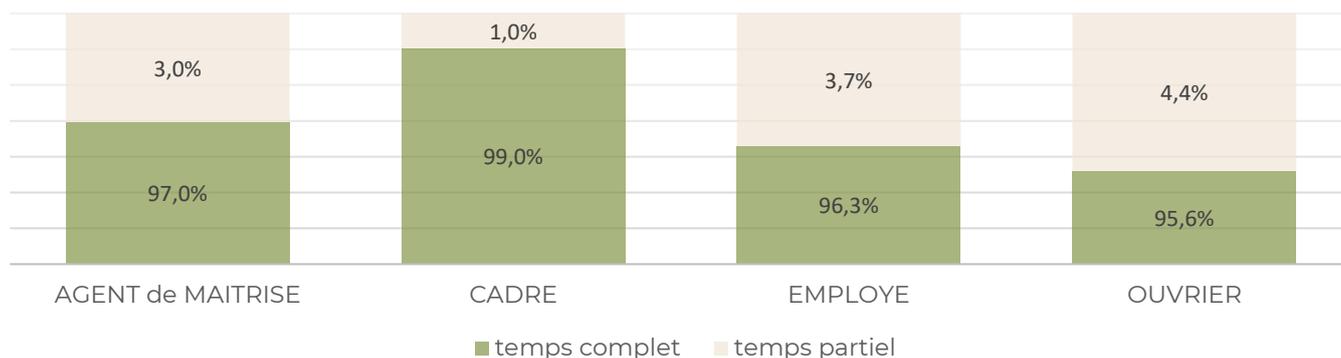
Focus : Sensibilisation à la santé mentale

Dans le cadre de notre engagement pour le bien-être de nos collaborateurs, nous intégrons désormais une **sensibilisation à la santé mentale** lors de nos journées d'intégration. Cet échange vise à normaliser le dialogue autour de la santé mentale dès l'arrivée dans l'entreprise, en présentant les signaux d'alerte et dispositifs de soutien mis à disposition. En sensibilisant dès le départ, nous affirmons notre volonté de créer un environnement de travail bienveillant, où chacun se sent écouté et accompagné, en cohérence avec nos engagements ESG et notre culture d'entreprise.



Environ 3% de l'effectif présent au 31/12 (hors apprentis) bénéficie d'un temps partiel. Le temps partiel est accordé à la demande du collaborateur au sein de l'entreprise. La part d'effectif à temps complet par catégorie est la suivante :

PART DES EFFECTIFS À TEMPS COMPLET VS PARTIEL



Effectif présent au 31/12

TELETRAVAIL

Le télétravail s'est installé durablement au sein de l'entreprise, dans nos filiales françaises. Celui-ci répond aux besoins d'assouplissement et de flexibilité pour les collaborateurs tout en conservant le lien social et la proximité managériale entre tous.

La Direction a dressé un cadre pour pérenniser ce mode d'organisation du travail dans le temps, grâce à un modèle de travail hybride alliant télétravail et présentiel sur site pour gagner en agilité, développer le bien-être au travail, améliorer l'attractivité et mieux répondre aux attentes de nos collaborateurs et futurs collaborateurs :

- Mettre en place une nouvelle organisation du travail qui apporte : souplesse, flexibilité et efficacité dans l'organisation du travail,
- Améliorer la qualité de vie au travail des salariés au travers, notamment, d'une meilleure conciliation entre vie professionnelle/personnelle, d'une réduction des déplacements, de la fatigue et du stress qui peuvent en découler,
- Développer la responsabilisation des salariés, notamment dans leur capacité à mettre en œuvre des modalités adaptées de gestion et d'organisation de leur activité,
- Renforcer l'attractivité externe et la mobilité interne,
- Favoriser l'embauche ou le maintien dans l'emploi des personnes en situation de handicap,
- S'inscrire dans une démarche de développement durable,

Fidèle à sa raison d'être, AdVini fait **de l'inclusion et du maintien dans l'emploi des personnes en situation de handicap** une priorité. Cet engagement se traduit par des actions concrètes visant à lutter contre les idées reçues, adopter de bonnes pratiques de recrutement, sensibiliser et communiquer sur le handicap, et collaborer avec les services de santé pour assurer le maintien dans l'emploi des collaborateurs concernés.

En 2024, AdVini a finalisé son **Plan d'Actions Handicap**, élaboré à partir d'un diagnostic approfondi mené dès fin 2023 et d'une démarche collaborative. Créer un environnement où chacun peut trouver sa place et contribuer pleinement à notre mission est au cœur de cette démarche. Avec ce plan, nous affirmons notre ambition de bâtir une organisation inclusive, au service de nos collaborateurs et de notre raison d'être.

Le Plan d'Actions Handicap repose sur quatre axes stratégiques :

- Pilotage et animation pour structurer et dynamiser les actions,
- Communication, formation et sensibilisation pour changer les perceptions et informer,
- Recrutement pour favoriser l'intégration,
- Maintien dans l'emploi pour accompagner durablement les collaborateurs.

Ce plan a été coconstruit au travers d'ateliers impliquant managers, collaborateurs, représentants du personnel et fonctions supports, en collaboration avec un cabinet expert, avant d'être validé par la direction. Cette démarche collective témoigne de notre volonté d'agir concrètement pour une inclusion durable et équitable.

% EFFECTIF TOTAL RECONNU TRAVAILLEUR HANDICAPE



Périmètre France

Respect des conventions internationales de l'OIT

En accord avec les **conventions de l'organisation internationale du travail** (OIT), les sociétés du groupe AdVini veillent au respect des personnes, à l'égalité des chances et à l'absence de discrimination (sexe, religions, origines...).

Cet engagement inclut le respect de la liberté syndicale, l'interdiction du travail des enfants et du travail forcé.

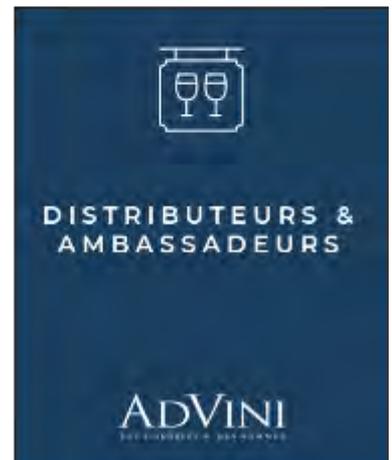
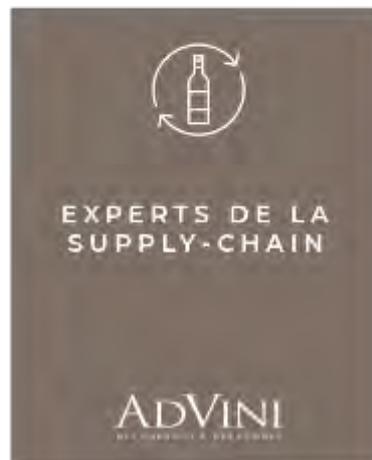
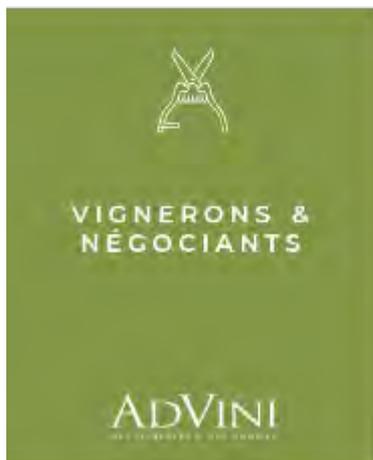
Nos domaines d'Afrique du Sud sont particulièrement sensibles à ces sujets et portent des initiatives complémentaires. Stellenbosch Vineyards est notamment certifié **Wieta** (Wine and Agricultural Ethical Trade Association) et dispose également d'une politique éthique concernant le travail forcé.



NOTRE SAVOIR-FAIRE

AdVini est organisé autour d'une logique d'**intégration verticale** qui embrasse **tous les métiers de la filière vin**.

Nous sommes...



Nous sommes vignerons et négociants.

AdVini, avec ses **maisons de vins** historiques et ses **maisons de négoce** créatrices de marques, est ambassadeur des vins de **terroirs**, riches d'**authenticité**, d'**originalité** et porteurs d'un **savoir-vivre régional unique**.



NOUS SOMMES VIGNERONS

MAISONS DE VIN

Nos maisons de vin sont ancrées dans nos régions et valorisent un savoir-faire historique. La direction technique guide chaque étape, de la vigne au vin, révélant une signature unique.

ANCRAGE
DOMAINE VITICOLE
HISTOIRE ET SAVOIR-FAIRE
SIGNATURE UNIQUE



NOUS SOMMES NÉGOCIANTS

MAISONS DE NEGOCE

Nos maisons de négoce, ancrées dans nos différents bassins, travaillent avec l'Amont dans une logique de cocréation de valeur. Les acheteurs vins achètent raisins, moûts et vins pour créer des marques uniques, parfois éponymes.

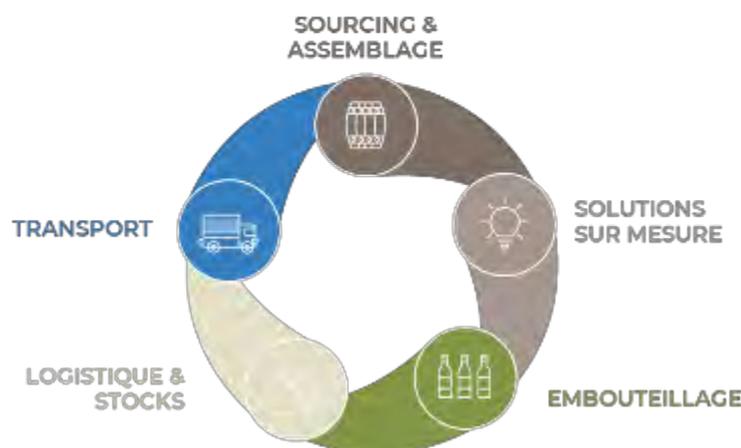
ANCRAGE
ACHAT DE RAISINS, MOÛTS ET VINS
CO-CREATION DE VALEUR AVEC L'AMONT
MARQUES

Nous sommes experts de la supply-chain.

AdVini, est un **acteur expert** de toute la **supply-chain** depuis le transport des vins en vrac avec sa flotte de camions, la mise en bouteilles grâce à des outils techniques performants localisés dans toutes les grandes régions viticoles et une logistique intégrée pour le stockage et expéditions.

Cette expertise permet une **maitrise optimale de la qualité des vins et du service personnalisé apporté aux clients**, en particulier pour toutes les marques tactiques ou marque de distributeurs.

Nos **maisons de négoce** sont au cœur de l'approche sur-mesure d'AdVini.



Nous sommes distributeurs et ambassadeurs.

AdVini est un **distributeur et ambassadeur à l'export** dans plus de **110 pays** et en France pour plus d'un tiers de son activité, avec un équilibre harmonieux sur les différents réseaux grâce à une force de vente commerciale et marketing exclusive constituée d'une centaine de personnes **localisées sur les marchés**, au plus près des clients et des consommateurs.



NOS CHIFFRES CLES

CHIFFRE D'AFFAIRES

278M€ EN 2024

287M€ EN 2023

298M€ EN 2022

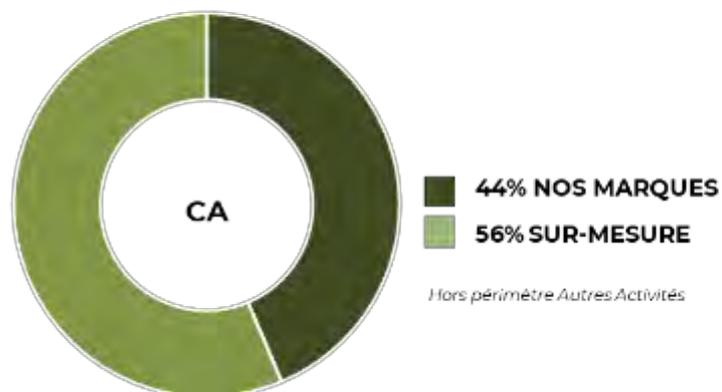
280M€ EN 2021

248M€ EN 2020

EMPLOYÉS

950 collaborateurs

NOS MARQUES



NATIONALITÉS

26 

LES PRINCIPAUX RISQUES POUR ADVINI

RISQUES DE DURABILITE

R1 | IMPACT DE NOTRE ACTIVITE SUR LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES

Les changements climatiques représentent un enjeu majeur pour lequel chacun doit prendre sa part de responsabilité. Les activités d'AdVini doivent mettre en œuvre des politiques agronomiques et logistiques lui permettant d'assurer la même qualité de production et de service tout en diminuant son empreinte sur l'environnement.

Ce risque revêt une importance d'autant plus significative que les activités d'AdVini sont directement impactées par les changements climatiques. Sécheresse, gel tardif, grêle... sont autant de risques forts pour la sécurisation de la production viticole, aussi bien d'un point de vue quantitatif que qualitatif.

R2 | IMPACT DE NOTRE ACTIVITE SUR LA BIODIVERSITE

L'érosion de la biodiversité met en péril l'ensemble des équilibres naturels de nos écosystèmes viticoles. Les usages de produits phytosanitaires ainsi que la simplification des paysages liés à l'activité viticole peuvent nuire à la biodiversité. Pourtant celle-ci est cruciale dans la régulation de ravageurs et pour la résilience des parcelles viticoles.

R3 | IMPACT DE NOTRE ACTIVITE SUR LES RESSOURCES NATURELLES

Les activités d'AdVini utilisent des matières premières, telles que le sable, pour usage verrier ou encore l'aluminium. Ces ressources sont limitées et leur extraction a des impacts environnementaux forts ; leurs disponibilités à moyen et long terme n'est pas garantie. La circularisation de l'économie est dès lors un enjeu crucial pour la pérennité de l'activité d'AdVini.

RISQUES D'ANCRAGE

R4 | UNE INTEGRATION TERRITORIALE DETERMINANTE POUR L'ACTIVITE

Nous nous efforçons de maintenir une relation au plus près de nos fournisseurs et partenaires aussi bien de l'amont que de l'aval. La qualité du sourcing de vin est clé pour garantir la pérennité du modèle de négoce qui a construit l'entreprise.

R5 | IMPACT DE NOTRE ACTIVITE SUR NOS PARTIES PRENANTES

En tant qu'acteur majeur de l'industrie viti-vinicole en France et en Afrique du Sud, AdVini se doit d'assumer son rôle de leader auprès de la filière vin pour en accompagner les changements nécessaires.

R6 | RISQUE QUALITE PRODUIT

AdVini s'engage à garantir des produits de qualité, dans le respect des bonnes pratiques de la filière et de la distribution, tout au long de sa chaîne de valeur. Le maintien de cette exigence de qualité élevée est un enjeu majeur pour la pérennité de nos activités.

R7 | RISQUE DE METIERS EN PENURIES ET DE PERTE DE SAVOIR-FAIRE.

Faire connaître nos métiers dans toute leur diversité et agir pour le renouvellement des générations est un enjeu majeur pour notre activité. La valeur se crée dans notre filière par l'héritage de siècles d'Histoire et de générations de vigneron qui ont su se transmettre les savoir-faire si spécifiques de nos métiers.

RISQUES DE GOUVERNANCE

R8 | RISQUE DE DEGRADATION DU CLIMAT SOCIAL

Le dialogue permanent avec les partenaires sociaux et les collaborateurs est essentiel au bon fonctionnement de l'entreprise et à la longévité des collaborateurs au sein d'AdVini. Le partage d'un même cap et d'une même raison d'être est central pour entraîner l'ensemble des collaborateurs.

R9 | RISQUE SANTE ET SECURITE AU TRAVAIL

Nous nous devons de préserver en priorité la santé et la sécurité de nos collaborateurs. Dans les métiers de la viticulture et de l'industrie, certains critères de pénibilité peuvent apparaître. Les risques d'accident du travail sont réels. Il est crucial de mettre en place toutes les mesures de prévention pour limiter ces risques.

R10 | RISQUE DE DEGRADATION DE LA MARQUE EMPLOYEUR

Nous devons mettre en œuvre des politiques sociales efficaces pour conserver et développer nos talents. Les métiers de la filière et certains des métiers support de l'entreprise sont en tension. Il est indispensable d'améliorer notre marque employeur et de donner du sens au travail des collaborateurs pour rester attractif.

R11 | RISQUE DE PERTE D'EFFICACITE DANS LE PARTAGE ET LA TRANSMISSION D'INFORMATION

Nous devons être en mesure de proposer à nos équipes et nos clients des outils digitaux efficaces et en ligne avec les besoins et attentes des marchés.

R12 | RISQUE DE CONTROVERSE ET DE MANQUE DE TRANSPARENCE

Nous devons diffuser nos engagements auprès de tous, en interne et en externe, pour une meilleure transparence dans nos actions et résultats. Les controverses sont fréquentes dans la filière vin, il est de notre responsabilité d'être transparent et pédagogue pour limiter les risques et sensibiliser la société à nos enjeux.

METHODOLOGIE DU RAPPORT EXTRA-FINANCIER

Notre responsabilité est d'anticiper et de prévenir les risques auxquels notre activité s'expose. Pour répondre aux exigences croissantes et légitimes de nos parties prenantes, nous avons repensé notre façon d'avancer sur les sujets ESG.

DEFINITION D'UNE RAISON D'ETRE

AdVini s'est lancé en 2021 dans un chantier de définition de sa raison d'être. La démarche pour cette définition a été largement collaborative et a impliqué l'ensemble des parties prenantes d'AdVini.

1. Entretiens menés avec un panel représentatif des organes de gouvernance (Conseil de surveillance, Directoire, Comité de Direction) et de parties prenantes externes (partenaires, clients).
2. Sondage de l'ensemble des collaborateurs via un questionnaire soumis à tous. Le taux de retour a dépassé les 70%.
3. Phase d'ateliers d'intelligence collective, au sein de chaque entreprise, pour construire la raison d'être et identifier les valeurs structurantes de l'entreprise.
4. Arbitrage et synthèse en Comité de Direction.
5. Partage de la raison d'être avec l'ensemble des collaborateurs à l'occasion des 150 ans d'AdVini, en juin 2022.

Cette raison d'être collectivement définie sert désormais de boussole à l'ensemble des actions et des décisions prises dans l'entreprise.

STRUCTURATION DE LA VISION ESG

La construction de la stratégie ESG pour la période 2022 – 2024 s'est faite dans une démarche collégiale et sous l'impulsion de l'ensemble de la direction. Plusieurs sessions de réflexion et d'échange avec la direction ont eu lieu pour définir dans un premier temps les axes d'engagement d'AdVini reposant sur, à la fois les valeurs de l'entreprise, sa stratégie à 5 ans, ORBIS et ses ambitions environnementales et sociales pour son futur développement.

Ces séances de travail avec les dirigeants (membres du Directoire regroupant les métiers de l'audit interne, la direction générale, la direction marketing, communication et développement durable ainsi que deux représentants des directions opérationnelles industrielles de vinification et de production viticole), ont abouti à la structuration de la stratégie ESG articulée autour de 3 piliers et 12 enjeux majeurs.

DECLINAISON DES ENJEUX IDENTIFIES

La seconde étape s'est poursuivie en interaction avec les métiers fonctionnels et support de l'entreprise, avec comme mode de fonctionnement, des entretiens métiers ouverts. Qualité, Achats, Ressources Humaines, Systèmes d'information et Développement Durable ont été consultés sur les enjeux, difficultés et actions déjà définies sur leur périmètre.

En parallèle, un diagnostic de l'ensemble des entités a été réalisé pour valoriser les pratiques déjà en place et recenser par ailleurs les sujets à faire avancer au regard des ambitions de la démarche ESG globale.

A la suite de ces différents entretiens, chaque enjeu a été décliné en 30 champs puis en plan d'action opérationnel sous la forme de 106 projets à mettre en œuvre sur la période 2022 – 2024, alignés avec le plan stratégique ORBIS d'AdVini.

PRIORISATION DES CHANTIERS

A chaque étape, une séance de travail avec les différentes directions métiers a permis de faire ressortir les priorités (via une matrice de priorisation Impact sociétal / Activité / Performance) d'une part des enjeux, puis dans une seconde étape de prioriser la planification dans le temps de l'ensemble des chantiers. Ces chantiers ont été planifiés sur 3 ans pour la période 2022-2024 avec comme support une deuxième cotation de priorité en séance.

Enfin, afin de répondre aux exigences de la DPEF, AdVini a mis en place des groupes de travail avec les relais métiers pour définir les indicateurs et leur collecte : la direction des Ressources Humaines, la Direction Audit interne et conformité, la Direction Administrative et Financière, la Direction Qualité, la Direction Achats ainsi que les différents relais en charge de la collecte des données sur nos différents sites.

Ces différents groupes de travail ont mis en évidence les risques sociaux, environnementaux et sociétaux qui pèsent sur les valeurs fondatrices d'AdVini, en lien avec les enjeux sociaux, environnementaux et sociétaux de l'article R225-105 du Code du commerce.

GOUVERNANCE ESG

En 2022, AdVini s'est doté d'un comité ESG issu de son Conseil d'Administration. Ce comité a défini ses missions comme suit :

- Être force de proposition et de conseils stratégiques sur tous les volets de la durabilité : biodiversité, climat, performance environnementale, développement des collaborateurs, innovation, etc.
- Formuler des avis sur la feuille de route ESG d'AdVini

Le comité ESG se réunit de façon semestrielle pour enrichir la vision stratégique ESG et piloter l'avancée des chantiers.

SUIVI DES ENGAGEMENTS

En restant en cohérence avec ses valeurs, AdVini a ciblé certains risques. Les risques représentés sont intégrés dans la politique ESG du groupe. Les actions mises en œuvre visant à limiter les conséquences de ces risques sont décrites dans la déclaration de performance extra financière.

Afin d'améliorer le suivi de ces actions, en 2021, il a été décidé de se doter d'un indicateur clé pour chaque risque retenu. Même si tous les indicateurs ne sont pas encore en place, le tableau ci-après met en évidence les enjeux du groupe, les risques identifiés comme majeurs ainsi que les indicateurs clé qui permettent déjà ou qui permettront dans les années à venir de suivre leur évolution.

En 2023, à la suite de réflexions qui ont émergé au sein du Comité ESG, deux nouveaux risques ont été identifiés :

- **Impact de notre activité sur la biodiversité.** L'érosion de la biodiversité met en péril l'ensemble des équilibres naturels de nos écosystèmes viticoles.

- **Impact de notre activité sur les ressources naturelles.** Ces ressources sont limitées et leur extraction a des impacts environnementaux forts ; leur disponibilité à moyen et long terme n'est pas garantie

DECALAGE DES CERTAINES ECHEANCES

L'année 2024 ayant été dense et chahuté d'un point de vue économique et climatique, certains des chantiers ont pris du retard, c'est le cas notamment du sujet suivant :

- Développer la proximité avec nos partenaires amont : la quantification de ces partenariats n'a pas pu être menée sur 2024

Pour traiter ce sujet, un stage de fin d'étude d'ingénieur a été imaginé autour du travail sur la caractérisation de notre chaîne de valeur amont viticole et l'identification de levier vers sa décarbonation. La mission a débuté en février 2025.

De plus, de nouveaux chantiers importants ayant été inclus dans la feuille de route ESG en cours de programmation (SBTi & Ecole des Vins AdVini) les échéances de certains projets ont été revue et la programmation a été étendue à 2025.

EXCLUSIONS

Le groupe de travail pilotant cette réflexion a jugé que certaines thématiques mentionnées dans le Code de commerce (C. com. art. L 225-102-1 III modifié par la loi 2018-938 du 30-10-2018) telles que la lutte contre la précarité et le gaspillage alimentaire, le respect du bien-être animal et d'une alimentation responsable, équitable et durable ne faisaient pas partie de la liste de ses principaux risques identifiés. Par conséquent, ces éléments ne feront l'objet d'aucun commentaire dans le présent rapport.

De la même manière AdVini n'a pas mis en place de mesure spécifique en matière de promotion de lien Nation – Armée. Ce sujet ne fera l'objet d'aucun commentaire dans cette DPEF.

Pour chacune des thématiques retenues, des indicateurs de performance permettent de mesurer l'efficacité des mesures au fil des années.

Les données présentées sont consolidées pour la France et l'Afrique du Sud. Dans les cas où l'indicateur ne donnerait que des informations partielles, le périmètre de l'indicateur sera précisé. Les éléments ci-après permettent d'avoir le détail par thème des indicateurs clés de performance retenus et leur définition afin de permettre au lecteur de mieux appréhender les composantes de ce rapport.

AXE STRATEGIQUE ESG	CHAMPS D' ACTIONS	RISQUES EXTRA-FINANCIERS RETENUS RISQUES PRIORITAIRES (EN VERT)	POLITIQUES MISES EN PLACE POUR PALLIER LES RISQUES	INDICATEURS CLES	DATE DE PREMIERE PUBLICATION
LA DURABILITE DANS TOUS NOS METIERS	Promouvoir une viticulture respectueuse de l'environnement sur nos vignobles et chez nos partenaires	R1. Impact de notre activité sur la biodiversité. L'érosion de la biodiversité met en péril l'ensemble des équilibres naturels de nos écosystèmes viticoles	- Accélérer la transition agroécologique et encourager l'innovation et l'essaimage des bonnes pratiques	Part de nos surfaces en production engagées dans une démarche de certification	DPEF 2018 publiée en 2019
	Optimiser la performance environnementale de tous nos sites	R2. Impact de notre activité sur les ressources naturelles. Ces ressources sont limitées et leur extraction a des impacts environnementaux forts ; leur disponibilité à moyen et long terme n'est pas garantie	- Améliorer notre performance énergétique - Améliorer notre empreinte « eau »	Consommation énergie / production Consommation d'eau / production	DPEF 2018 publiée en 2019
	Mettre l'écoconception de nos vins et de nos emballages au cœur de notre action		- Amélioration continue de tous nos emballages - Développer des projets d'économie circulaire	Poids moyen des bouteilles Taux de valorisation de nos déchets	DPEF 2018 publiée en 2019
	Faire face aux changements climatiques et atténuer leurs conséquences	R3. Impacts de notre activité sur les changements climatiques. Les changements climatiques représentent un enjeu majeur pour lequel chaque acteur doit prendre sa part de responsabilité.	- Actionner les leviers pour adapter nos vignobles - Objectiver la situation par un bilan carbone	Bilan Carbone en Scope 3 sur l'ensemble de nos activités	DPEF 2023 Publiée en 2024

ANCRAGE DANS NOS REGIONS	Piloter et poursuivre des partenariats innovants et créateurs de valeur avec l'Amont pour valoriser nos vins	R4. Une intégration territoriale déterminante pour l'activité. AdVini s'efforce de maintenir une relation au plus près de ses fournisseurs et partenaires amont et aval.	- Développer la proximité avec nos partenaires amont	Qualification et nombre de partenariats	Etude lancée début 2025 Publié en 2026
	Devenir un partenaire incontournable et un pionnier au service du progrès de la filière vin	R5. Impact de notre activité sur nos parties prenantes. En tant qu'acteur important de l'industrie viti-vinicole en France et en Afrique du Sud, AdVini se doit d'assumer son rôle de leader auprès de la filière vin pour accompagner les changements nécessaires.	- S'engager dans les instances de la filière vin pour y porter nos valeurs - Poursuivre les partenariats avec la Recherche	Nombre de partenariats avec le monde de la recherche	DPEF 2024 Publiée en 2025
	Garantir les standards de qualité les plus élevés pour nos vins et dans nos process	R6. Risque Qualité produit. AdVini s'engage à garantir des produits de qualité, dans le respect des bonnes pratiques de la filière et de la distribution, tout au long de sa chaîne de valeur.	- Politique Qualité Maisons	Nombre de réclamations commerciales	DPEF 2021 publiée en 2022
	Partager nos savoir-faire et les valoriser	R7. Risque de métiers en pénurie et de perte de savoir-faire. Faire connaître nos métiers dans toute leur diversité et agir pour le renouvellement des générations.	- Concours Vignerons et Terroirs d'Avenir	Nombre de jeunes vignerons accompagnés dans le cadre de CVTA	DPEF 2021 publiée en 2022

UNE GOUVERNANCE ENGAGÉE POUR PORTER NOTRE RAISON D'ÊTRE	Affirmer une gouvernance équilibrée et transparente vis-à-vis de ses parties prenantes	R8. Risque de dégradation du climat social interne. Le dialogue permanent avec les partenaires sociaux et les collaborateurs est essentiel au bon fonctionnement de l'entreprise.	- Qualité de vie au travail	Taux de Turn Over	DPEF 2024 Publiée en 2025
	Faire progresser nos Hommes, une ambition au cœur de nos préoccupations	R9. Risque Santé et Sécurité au Travail. AdVini se doit de préserver en priorité la santé, la sécurité et le bien-être de ses collaborateurs R10. Risque de dégradation de la marque employeur. AdVini doit mettre en œuvre des politiques sociales efficaces pour conserver et développer ses talents	- Politique Ressources humaines : formation, égalité femme / homme, suivi SST	Taux d'absentéisme Heure formation / collaborateur Index d'égalité Homme / Femme	DPEF 2018 publiée en 2019 DPEF 2021 publiée en 2022
	Digitaliser pour mieux piloter et mieux partager	R11. Risque de perte d'efficacité dans le partage et la transmission d'information, AdVini doit être en mesure de proposer à ses équipes et ses clients des outils digitaux efficace et en ligne avec les besoins et attentes des marchés.	- Déploiement d'outils adaptés et interconnexion de logiciels (CRM, SAP, PIM, Intraqual)	Nombre de solutions complètement déployées	DPEF 2024 Publiée en 2025
	Communiquer nos engagements et nos bonnes pratiques, à l'interne et à l'externe	R12. Risque de controverse et de manque de transparence. AdVini doit diffuser ses engagements auprès de tous, en interne et en externe pour une meilleure transparence dans ses actions et résultats.	- Stratégie de communication externe Advini & ses marques	Nombre de mention presse -	DPEF 2024 Publiée en 2025

DEFINITION DES INDICATEURS CLE DE PERFORMANCE

INDICATEURS DURABILITE

AGROECOLOGIE AU VIGNOBLE : Part de nos surfaces en production engagées dans une démarche de certification

Les certifications concernées sont les suivantes : certification Agriculture Biologique (en France), Biodynamie (en France), Haute Valeur Environnementale (en France) et Integrated Production of Wine (en Afrique du Sud). Cet indicateur inclut les surfaces en cours de conversion et couvre l'ensemble de nos vignobles, en France et en Afrique du Sud. L'indicateur correspond à la somme de nos surfaces en production engagées dans l'ensemble de ces certifications rapportée à la totalité de nos surfaces en production en France et en Afrique du Sud.

PERFORMANCE ENERGETIQUE : Consommation d'énergie rapportée à la production

Les sources d'énergie considérées sont l'électricité, le fioul et le gaz et ce, sur l'ensemble des sites industriels, en France et en Afrique du Sud. Les consommations sont converties en équivalent KWh et sont rapportées à la production, en hectolitre de vin conditionné.

PERFORMANCE EAU : Consommation d'eau rapportée à la production

Cet indicateur regroupe les consommations d'eau de ville et d'eau de forage sur l'ensemble des sites industriels, en France et en Afrique du Sud. Les consommations sont rapportées à la production, en hectolitre de vin conditionné.

ECOCONCEPTION & ECONOMIE CIRCULAIRE : Taux de valorisation de nos déchets

Cet indicateur correspond à la part de nos déchets non valorisés, c'est-à-dire les Déchets Industriels Banals (DIB), en tonnage, divisés par l'ensemble des autres déchets, en tonnage également : Aluminium, Boîte d'encre, Carton, Chiffon Souillés, Complexe alu, Déchets pâteux, DIB CSR, Eau de mouillage, Emballage souillés, Ferraille, Gravats, Papier, Papier adhésif, Plastique, Solvant Non Halogéné, Terre de filtration, Verre. Il est donc calculé de la façon suivante : $1 - (DIB/Déchets\ totaux)$. L'ensemble de nos sites en France et en Afrique du Sud sont dans le périmètre de cet indicateur.

ECOCONCEPTION & ECONOMIE CIRCULAIRE : Poids moyen des bouteilles

Cet indicateur ne suit que les bouteilles produites en France, sur l'ensemble de nos sites français. Il correspond à la somme du poids de l'ensemble des bouteilles divisée par nombre de bouteilles conditionnées. Il est exprimé en gramme.

DECARBONATION DES ACTIVITES : Bilan Carbone Scope 3

Cet indicateur a été construit grâce à un accompagnement externe de la société Greenflex, sur l'année de référence 2021, et sur l'ensemble du Scope 3 d'AdVini. Il a été actualisé sur l'année 2023 grâce à l'outil Greenflex IQ. Les Impressions de l'Enclos sont encore dans le périmètre de cet indicateur.

INDICATEURS SOCIAUX

Pour l'ensemble des indicateurs sociaux, les bureaux de représentation internationaux seront exclus du périmètre. Sauf mention contraire, le suivi des indicateurs sociaux couvre l'ensemble des effectifs physiques présents au 31/12/2024, CDD, CDI et Apprentis.

MARQUE EMPLOYEUR : Index d'égalité homme / femme

Cet indicateur prend en compte différents indicateurs (écart de rémunération entre les femmes et les hommes, écart de taux d'augmentations individuelles de salaire, nombre de salariés du sexe sous-représenté parmi les 10 salariés ayant perçu les plus hautes rémunérations). Le calcul de chaque indicateur, selon une méthode définie par décret, aboutit à un nombre de points dont l'addition donne le niveau global de résultat de l'entreprise. Les collaborateurs inclus dans le calcul sont toutes les personnes présentes dans l'effectif depuis plus de 6 mois au 31/12/2024.

CLIMAT SOCIAL : Taux de turn over

Cet indicateur établit la moyenne du nombre de départ et d'arrivée sur l'année 2024 et le divise par l'effectif présent au 31/12/2023, soit sur l'année N-1. Cet indicateur exclut les décès et les fins de stage.

DEVELOPPEMENT DES COMPETENCES : Nombre d'heures de formation par collaborateurs

Cet indicateur somme les heures de formation dispensées à l'ensemble des collaborateurs en France et en Afrique du Sud, à l'exclusion des stagiaires. Ces heures de formation dispensées au 31/12/2024 sont ensuite rapportées à l'effectif présent dans l'entreprise au 31/12/2024.

En cas de formation à cheval sur 2 exercices, seules les heures réalisées sur 2024 sont prises en compte

SANTE ET SECURITE : Taux d'absentéisme

Cet indicateur établit le ratio entre le nombre de jours d'absence (jours calendaires), que ce soit pour maladie ou pour accident de travail ou de trajet et le nombre de jours travaillés dans l'entreprise, c'est-à-dire l'effectif multiplié par le nombre de jours ouvrés dans l'année (nombre de jours ouvrés en France). Il est donc calculé comme suit : Nombre de jours d'absence calendaires (pour maladie ou pour accident du travail/trajet) / (effectif x nombre de jours ouvrés). Il couvre l'ensemble du périmètre France et Afrique du Sud.

INDICATEURS ANCRAGE

PARTENARIAT AVEC LA RECHERCHE : Nombre de partenariat avec la recherche

Cet indicateur comptabilise le nombre de dispositifs partenariaux dans lesquels AdVini est impliqué sur l'année 2024.

QUALITE : Nombre de réclamations commerciales

Cet indicateur comptabilise le nombre de réclamations traitées pour la catégorie commerciale, c'est-à-dire des réclamations dont l'analyse des causes est réalisée sur l'année N. Il couvre l'ensemble du périmètre de l'activité, à savoir la France, l'Afrique du Sud et les bureaux de représentation internationaux, mais exclut les Impressions de l'Enclos. Les réseaux concernés sont les suivants : GD (Grande Distribution), TRAD (Réseau traditionnel, CHR), EXPORT et HD (Hard Discount).

SAVOIR-FAIRE: Nombre de jeunes vignerons accompagnés dans le cadre de CVTA

Cet indicateur comptabilise le nombre de projets qui ont été accompagnés depuis la première édition du Concours en 2015. L'indicateur est donc la somme des projets lauréats, en France.

DIGITALISATION: Nombre d'outil digitaux déployés

Cet indicateur comptabilise le nombre de solution digitale métier déployés dans l'entreprise et en fonctionnement sur l'année 2024.

COMMUNICATION: Nombre de mention dans la presse de nos Maison et de nos marques

Cet indicateur comptabilise le nombre de mention dans la presse nationale et internationale recensées au 31/12/2024 par l'outil de veille média spécialisé CISION, à partir des mots clés suivants : AdVini + Maisons + Global & Regional Brands.

PERIMETRE DE SUIVI

Le périmètre de reporting sur les **enjeux environnementaux eau, énergie, déchets de** la DPEF est le suivant : l'ensembles des sites de production d'AdVini, en France et en Afrique du Sud :

**MAISON JEANJEAN | OGIER | JULES LEBEGUE | MAS LA CHEVALIERE
LAROCHÉ CHABLIS | STELLENBOSCH VINEYARDS**

NB : une variation de périmètre notable est survenue au cours de l'année 2024. Les Impressions de l'Enclos sont sorties du périmètre AdVini. Cette société a été exclue du reporting pour l'année 2024 sur tous les indicateurs 2024. Cette société est restée présente dans l'indicateur Bilan Carbone, calculé sur 2023.

Le périmètre de notre **stratégie « Vignobles »** inclut l'ensemble des vignobles d'AdVini, en France et en Afrique du Sud :

**ANTOINE MOUEIX PROPRIETES | CHATEAU GASSIER | CLOS DE L'ORATOIRE DES PAPES |
DOMAINE LAROCHÉ | KEN FORRESTER VINEYARDS | KLEINE ZALZE | L'AVENIR | LAROCHÉ
MAS LA CHEVALIERE | LE BONHEUR | MAISON CAZES | MAISON CHAMPY | MAISON OGIER |
STELLENBOSCH VINEYARDS | VIGNOBLES JEANJEAN**

Les données de la DPEF pour **la partie sociale** incluent nos filiales françaises et nos filiales sud-africaines sur la majorité des indicateurs, y compris santé et sécurité. Lorsque ce n'est pas le cas, cela est précisé. Lorsque l'historique des données n'est pas sur le même périmètre, la variation de périmètre est précisée. Les VRP et stagiaires sont exclus du périmètre de la DPEF.

**LES PERIMETRES DE SUIVI SONT PRECISES POUR CHACUN DES INDICATEURS DU PRESENT
RAPPORT, AU FIL DES CHAPITRES.**

VI. Identification des risques

Méthode d'analyse des facteurs de risques :

La présente section recense les principaux risques spécifiques au Groupe pouvant affecter l'activité, la situation financière, la réputation, les résultats ou les perspectives du Groupe, tels que notamment identifiés dans le cadre de l'élaboration de la cartographie des risques majeurs du Groupe, qui évalue leur criticité nette, c'est-à-dire leur ampleur et leur probabilité d'occurrence, après prise en compte des plans d'action mis en place.

La Société a synthétisé ses risques ci-dessous, les facteurs de risques que la Société considère comme les plus importants étant mentionnés en premier lieu. La survenance de faits nouveaux, soit internes à la Société, soit externes, est donc susceptible de modifier cet ordre d'importance dans l'avenir.

Pour chacun des risques exposés ci-dessous, la Société a procédé comme suit :

- Présentation du risque brut, tel qu'il existe dans le cadre de l'activité de la Société ;
- Présentation des mesures mises en œuvre par la Société aux fins de gestion dudit risque ;
- L'application de ces mesures au risque brut permet à la Société d'analyser un risque net ;
- Le degré de criticité de chaque risque est exposé ci-après, selon l'échelle qualitative suivante : faible, modéré et élevé.

Nature du risque (* Élevé - **Modéré - *Faible)	Probabilité d'occurrence	Ampleur du risque	Degré de criticité du risque net
Risques liés à l'activité			
Risque lié aux matières premières	***	**	**
Risque environnemental et climatique	***	**	**
Risque lié aux opérations de croissance externe	**	**	**
Risque lié à l'environnement politique et macro-économique	**	***	**
Risques financiers			
Risque de taux d'intérêt	***	***	**
Risque de taux de change	***	**	*
Risque de crédit	**	**	*
Risque de liquidité	**	***	*
Risques juridiques et réglementaires			
Risque réglementaire	***	**	*
Risque lié aux droits de propriété intellectuelle	**	**	*

Risques liés à l'activité

Risque lié aux matières premières

Description du risque

Les matières premières sont soit du vin, soit des matières « sèches » comme les bouteilles, cartons, capsules, etc.

Au niveau mondial, les courbes de production et de consommation du vin se rapprochent dangereusement certaines années, pouvant compliquer et fortement renchérir le *Sourcing* de certains vins. Ce phénomène peut être accentué, à l'échelle d'une appellation par la raréfaction des terres à vignes sur des zones d'appellations dont les contours sont figés.

Issu du raisin, le vin est une matière première d'origine agricole, et est donc soumis aux aléas climatiques et à « l'effet millésime » qui même en l'absence de phénomènes climatiques particuliers va conduire à des rendements fluctuants.

De même, pour les matières sèches, une pénurie empêcherait AdVini de conditionner et bloquerait donc ses sites. Cela peut être lié à une pénurie de matière première (exemple : pâte à papier) ou encore à la concentration dans certaines filières (verre, carton, bouchons, capsules à vis).

Effets potentiels sur le Groupe

Une dégradation des conditions d'achat des matières premières et/ou une capacité limitée à refléter la hausse des coûts de revient dans le prix de ses produits pourraient détériorer les marges d'AdVini.

Gestion et mesures mises en place

- Présence sur 8 bassins de production géographiques différents ;
- Contrats d'achats pluriannuels, sur une partie ou la totalité de leur production avec certains fournisseurs ;
- Contrats de partenariat avec des caves coopératives, où le Groupe assure la commercialisation et le développement de la marque partenaire ;
- Aide aux viticulteurs en transition vers l'agriculture biologique en passant des contrats avec eux dès le début de leur conversion ;
- Implantation en Afrique du Sud qui représente un *Sourcing* alternatif dans l'hémisphère Sud ;
- Pour les matières sèches sujettes à des aléas (climatiques par exemple pour le liège), pour chaque référence, 1 à 2 fournisseurs challengers capables de répondre au même cahier des charges, en plus du fournisseur privilégié ;
- L'essentiel des achats de matières sèches est contractualisé, et la répartition se fait par parts de marché. Les fournisseurs ne doivent pas dépasser 40% de parts de marché du Groupe, mais également dans l'autre sens, où le Groupe ne doit pas représenter trop d'activité pour le fournisseur ;
- Des audits fournisseurs sont réalisés tous les 3 ans pour les produits avec contact alimentaire, et tous les 5 ans pour les autres produits ;
- Un suivi mensuel des marges et des prix de vente est en place.

Risque environnemental et climatique

Description du risque

En tant que producteurs-négociants, l'activité première du Groupe est la viticulture. Comme tout secteur agricole, la viticulture est confrontée ponctuellement à des événements climatiques extrêmes (gel, sécheresse, grêle) mais également au réchauffement climatique.

Effets potentiels sur le Groupe

En premier lieu, l'implantation géographique de la vigne pourrait changer en remontant vers le Nord ou en altitude. Au niveau des vins, une hausse des températures et de l'ensoleillement se traduit par une photosynthèse accélérée, plus de sucres produits et donc, dans les vins. Or, ces tendances ne sont pas en adéquation avec les attentes actuelles du marché. Cela pourrait donc se traduire par une moins bonne adéquation des produits avec les attentes des consommateurs et donc une diminution de l'attractivité commerciale.

Par ailleurs, les précipitations seront plus inégalement réparties entre les saisons, la ressource se raréfiant en été, durant le cycle de croissance de la vigne. Le manque d'eau en cours de saison peut amener à des stress hydriques trop importants, générant des profils de baies très concentrées. Les raisins produits dans ces conditions ne seraient plus adaptés à la production de vins blancs et rosés. Or, ce sont justement les vins blancs et rosés, qui sont les couleurs montantes à l'heure actuelle. Rajoutons que les rendements viticoles, donc la quantité de vin produite en situation de sécheresse est moindre. La maîtrise de la consommation d'eau du Groupe est donc primordiale. Cette maîtrise va également susciter des enjeux d'image : le vin n'étant pas un produit de première nécessité, il est difficilement concevable de consommer de grandes quantités d'eau si des restrictions sont subies par la population.

Enfin, l'augmentation de la fréquence d'événements climatiques extrêmes, conjonction de ces deux facteurs, fait peser un risque ponctuel mais à fort impact sur l'activité : gel, périodes de sécheresses hivernales, grêles estivales, etc.

Sur le plan réglementaire, les enjeux environnementaux et en particulier climatiques se traduisent par un renforcement des réglementations liées aux émissions de gaz à effet de serre. Si l'enjeu financier reste modeste pour AdVini, il devrait augmenter significativement dans les prochaines années.

Gestion et mesures mises en place

Le fait que le Groupe soit présent sur 8 bassins différents dilue le risque d'événements climatiques extrêmes. Ces bassins sont par ailleurs de taille conséquente, et Advini possède plusieurs vignobles par bassin.

Rappelons également que le *Sourcing* des maisons de vin d'AdVini est diversifié en ce qu'il provient des vignobles du Groupe ainsi que d'achats de vracs et de raisins auprès de tiers.

De plus, le matériel végétal est adapté aux contraintes climatiques, notamment vis-à-vis de la sécheresse, mais également des maladies cryptogamiques. Les techniques de culture prennent en compte le changement climatique, et l'irrigation intelligente fait partie intégrante de la stratégie d'Advini.

Enfin, AdVini s'inscrit depuis longtemps dans une démarche ESG.

Risque lié aux opérations de croissance externe

Description du risque

Depuis sa création, AdVini a réalisé plus de 30 acquisitions

Effets potentiels sur le Groupe

Ces acquisitions induisent des investissements conséquents nécessitant une rentabilité soutenue et une adaptation des organisations et des process.

Gestion et mesures mises en place

Le Groupe a développé une réelle expertise dans le domaine des due diligences d'acquisition et la génération rapide de synergies, notamment commerciales.

Risque lié à l'environnement politique et macro-économique

Description du risque

Les opérations de production du Groupe se font en France et en Afrique du Sud. La situation politico-économique de l'Afrique du Sud peut présenter des risques sur les activités du Groupe, qui peuvent être liés non seulement au cours du Rand Sud-Africain, mais également aux lois concernant l'agriculture et l'eau, qui sont en évolution constante.

Par ailleurs, AdVini réalise des ventes sur les cinq continents avec une présence plus ou moins forte dans certains pays. Son activité est soumise aux conditions économiques prévalant dans ses principaux marchés, où la consommation a tendance à diminuer dans des périodes de crise économique, de chômage, de baisse des dépenses de consommation, d'augmentation du coût de la vie et d'inflation.

Trois pays concentrent les risques d'instabilité les plus conséquents, au regard de la taille des marchés qu'ils représentent : la Chine, les États-Unis et le Royaume-Uni.

L'activité du Groupe est également exposée aux risques liés aux guerres, aux changements de politique des États ou aux mesures de rétorsions économiques (contrôle de changes, évolution des régimes fiscaux, mise en place de restrictions à l'importation, instabilité politique) qui peuvent entraîner des difficultés d'accès à certains marchés. Il est précisé que le conflit entre la Russie et l'Ukraine n'a pas d'impact significatif pour le Groupe.

Effets potentiels sur le Groupe

Ces perturbations géopolitiques et macroéconomiques sur les principaux marchés du Groupe pourraient peser sur ses ventes, son résultat consolidé et ses perspectives.

Gestion et mesures mises en place

La présence long terme du Groupe en Afrique du Sud combinée à une politique de couverture de change spécifique, avec un consultant dédié au monitoring de la paire EUR/ZAR et la mise en place d'instruments de change variant selon le contexte.

Une forte mutualisation géographique des ventes AdVini sur plus de 100 pays, permet d'atténuer les potentielles difficultés rencontrées sur certains marchés.

Risques financiers

Les facteurs de risques financiers sont présentés dans la note 26 de l'annexe des comptes consolidés arrêtés au 31 décembre 2024 ;

Risques juridiques et réglementaires

Risque réglementaire

Description du risque

Les activités d'AdVini font l'objet, en France et à l'étranger, de réglementations plus ou moins strictes suivant les pays. L'activité d'AdVini peut amener à la signature de contrats notamment d'achat, d'importation, de distribution, ou encore de baux immobiliers ou ruraux.

Effets potentiels sur le Groupe

Les décisions réglementaires ainsi que les modifications des dispositifs légaux et réglementaires pourraient avoir des impacts négatifs sur l'activité, en particulier dans les domaines de rappel de produits, publicité et promotion, étiquetage.

Gestion et mesures mises en place

Ces risques juridiques sont suivis au sein de la Direction Audit Interne, Juridique et Gouvernance du Groupe, qui s'assure du bon respect de la réglementation applicable et de la défense des intérêts du Groupe. Les flux métiers, encadrés par les certifications, ainsi que les litiges clients, entrent dans les process qualité, sous contrôle de la Direction des Opérations du Groupe.

A la date du Document d'Information, il n'existe aucune procédure gouvernementale, judiciaire ou d'arbitrage qui pourrait avoir ou a eu récemment des effets défavorables significatifs sur la situation financière ou la rentabilité du Groupe. Les provisions pour risques sont décrites à la note 10 des Annexes aux comptes consolidés.

Risque lié aux droits de propriété intellectuelle

Description du risque

La reproduction non autorisée des marques du Groupe, leur imitation ou autres recours frauduleux sont des préoccupations, notamment dans les pays en voie de développement.

Effets potentiels sur le Groupe

L'usage frauduleux des marques du Groupe peut détériorer leur image et leur réputation auprès des consommateurs, et ainsi impacter les perspectives et les résultats du Groupe. Il ne peut jamais être exclu une utilisation frauduleuse de ces droits par des tiers, ce que le Groupe est en mesure de combattre par toutes les voies de droit.

Gestion et mesures mises en place

Le Groupe protège activement ses droits de propriété intellectuelle dans les principaux pays où sont commercialisées ses produits.

VII. Gouvernance

1 – Organisation de la gouvernance

AdVini n'applique strictement, à ce jour, aucun code de gouvernement d'entreprise existant. Se substituent à l'application d'un code de gouvernement d'entreprise les procédures décrites ci-dessous en matière de gouvernement d'entreprise. Ces procédures s'inspirent fortement du code de gouvernement d'entreprise pour les valeurs moyennes et petites Middlednext de décembre 2009. Elles sont en particulier en conformité avec ce code sur les points suivants :

- Cumul contrat de travail et mandat social
- Transparence de la rémunération des dirigeants mandataires sociaux
- Régimes de retraites supplémentaires
- Conditions d'attributions d'actions gratuites
- Présence de membres indépendants au sein du Conseil
- Choix des administrateurs
- Durée des mandats
- Délai de transmission des informations aux membres du Conseil
- Mise en place de Comités
- Réunion des Conseils et des Comités
- Rémunération des administrateurs

Le système de gestion, de contrôle et d'administration d'AdVini repose sur les organes de décision et de management suivants :

1 – 1 Le Conseil d'administration

L'assemblée générale tenue le 16 décembre 2022 a acté le changement de mode de direction et d'administration d'AdVini qui a opté pour un Conseil d'administration, en remplacement du Conseil de Surveillance et du Directoire.

Composition du Conseil d'administration à la date du rapport :

Nom et Prénom	Année naissance	Date de nomination (ou d'origine du mandat)	Date d'échéance du mandat : Exercice	Fonction principale exercée dans la société	Indépendant
Antoine LECCIA	1966	AGM du 16/12/2022	Clôture 2027	Président Directeur-Général	
Brigitte JEANJEAN	1963	AGM du 16/12/2022	Clôture 2027	Directrice Vignobles Jeanjean	
Frédéric JEANJEAN	1961	AGM du 16/12/2022	Clôture 2027	Directeur réseau local Languedoc	
Vincent RIEU	1966	AGM du 16/12/2022	Clôture 2027	Membre	
Marie-Elisabeth PLANTADE	1961	AGM du 16/12/2022	Clôture 2027	Membre	
Agro-invest, représenté par Olivier GUIZE	1963	AGM du 16/12/2022	Clôture 2027	Membre	OUI
Amélie FAURE	1963	AGM du 16/12/2022	Clôture 2027	Membre	OUI
Philippe CHAPUIS	1958	CA du 16/12/2023 (cooptation)	Clôture 2027	Membre	OUI
Magdeleine ALLAUME	1977	AGM du 20/06/2024			OUI
Grands Crus Investissements, représenté par Cédric FONTAINE		AGM du 16/12/2022		Censeur	
Catherine HOSTEIN	1971	AGM du 16/12/2022		Censeur	OUI

Il est rappelé qu'est considéré comme membre indépendant tout membre :

- qui n'a pas de lien familial proche avec l'actionnaire majoritaire ou un mandataire social,
- qui n'a pas de mandats sociaux dans la société ou ses filiales depuis les cinq dernières années,
- qui n'a pas été auditeur de la société ou de ses filiales au cours des cinq dernières années,
- qui n'a pas été salarié de la société ou de ses filiales au cours des cinq dernières années,
- qui n'est pas un client, fournisseur, banquier d'affaire, banquier de financement significatif du groupe, ou pour lequel le groupe représente une part significative de l'activité,
- qui n'a pas été administrateur de l'entreprise depuis plus de douze ans.

Au regard de ces critères, quatre des neuf membres du Conseil d'administration sont des membres indépendants.

Le Conseil d'administration recherchera, chaque fois qu'il en aura la possibilité, à tendre vers un équilibre hommes/femmes au sein du Conseil.

Le Conseil d'administration détermine la vision, valide les orientations stratégiques, suit l'exécution des plans et arrête les comptes annuels et consolidés.

Le Conseil veille également, dans un esprit de collaboration, de transparence et d'exigence, aux intérêts de toutes les parties prenantes de l'entreprise et de ses filiales, dans le respect de notre raison d'être.

Un règlement intérieur du Conseil d'administration a été établi. Il définit notamment :

- le fonctionnement des procès-verbaux
- les réunions du Conseil par des moyens de visioconférence

- l'organisation des Comités du Conseil (Comité d'Audit et Performance, Comité des Nominations et des Rémunérations, Comité Stratégique, Comité ESG)

1 – 2 Les Comités du Conseil d'administration

Pour mener sa mission, le Conseil s'appuie sur le travail réalisé de quatre Comités chargés d'éclairer ses décisions :

▪ **Un Comité stratégique**

Ce Comité est amené à se prononcer sur les points suivants :

- politique, montant et répartition des budgets d'investissements annuels
- acquisition et cession d'entreprises ou d'activités
- validation des budgets de fonctionnement et du prévisionnel annuel pour toutes les sociétés du Groupe
- orientation stratégique par filiales et régions

▪ **Un Comité d'audit et performance**

Ce comité créé dès 2004 a pour vocation :

- de présenter et d'expliquer les comptes annuels et semestriels d'AdVini,
- de valider les principes et options comptables retenus qui ont un impact significatif sur la présentation des états financiers du groupe, après revue par les commissaires aux comptes,
- d'informer sur les évolutions majeures dans les domaines comptables et financiers susceptibles d'avoir des répercussions sur le Groupe
- d'identifier, d'analyser et de gérer les risques dans les domaines comptables, financiers et de gestion pour l'ensemble des sociétés du groupe
- de suivre le contrôle légal des comptes
- de revoir les projets de communication financière

▪ **Un Comité des Nominations et des Rémunérations**

Ce comité a pour missions :

- d'approuver les systèmes de rémunération et leurs modalités d'application, notamment en ce qui concerne la rémunération du Président du Conseil d'administration
- de proposer des grilles de salaires relatives à la rémunération des dirigeants
- de proposer et contrôler les méthodes de rémunération variable des dirigeants
- de donner un avis sur la mise en place de plans d'attribution d'actions gratuites
- d'examiner l'évolution des structures du groupe et le recrutement des dirigeants
- de délimiter le cadre des négociations salariales annuelles du groupe
- d'analyser et préconiser toute question relative à la politique RH qui lui est soumise par le Président du Conseil d'administration.

▪ **Un Comité ESG**

Ce comité, créé e, 2022, a pour missions :

- de challenger la cohérence des sujets ESG au sein du plan stratégique ORBIS
- de Veiller à l'intégration et l'appropriation des sujets ESG et au partage de la vision ESG par le Conseil d'administration et le comité stratégique
- de suivre les résultats et les plans d'actions correctives avec management

Cette gouvernance est complétée d'un **Comité Exécutif** (COMEX), présidé par le Président du Conseil d'administration, qui se charge de fixer les objectifs et les budgets et de veiller à l'exécution des plans stratégiques et opérationnels dans le cadre de business revues trimestrielles. Il contribue à véhiculer les valeurs et la raison d'être d'AdVini auprès de l'ensemble des collaborateurs.

Limitations apportées par le Conseil d'administration aux pouvoirs du Directeur Général :

Les limitations de pouvoir du Directeur Général ont été fixées dans le cadre du Conseil d'Administration du 16 décembre 2022 conformément aux articles 17 IV° et 18 III des statuts de la Société.

Le Conseil a décidé que le Directeur Général, ne pourra, sans l'autorisation préalable du Conseil :

- Souscrire un emprunt au-delà d'un montant de TROIS MILLIONS D'EUROS (3.000.000 €) ;
- Acquérir ou céder des immeubles par nature au-delà d'un montant total d'UN MILLION D'EUROS (1.000.000 €) par opération ;
- Acquérir ou céder totalement ou partiellement des participations pour un montant supérieur à UN MILLION D'EUROS (1.000.000 €) par opération ;
- Acquérir toute autre immobilisation pour un montant supérieur à UN MILLION D'EUROS (1.000.000 €) pour chaque opération.

2- Liste des mandats

Liste des mandats des membres du Conseil d'administration

MONSIEUR ANTOINE LECCIA	
SOCIÉTÉS	MANDAT
SA ADVINI	Président Directeur-Général du Conseil d'administration
ADVINI CANADA	Chairman
ADVINI USA	Chairman
ANTOINE MOUEIX SAS	Directeur général
SARL CONSEILS ALTU PRATU	Gérant
ADVINI ASIA (Hong Kong)	Directeur
ADVINI SHANGHAI	Directeur
SELECT VINS ADVINI (Montréal – Canada)	Vice-Président
SCI ADVINI PATRIMOINE	Gérant
SAS MAS NEUF	Président
SarL ECOLE DES VINS ADVINI (EVA)	Gérant
L'AVENIR (Afrique du Sud)	Membre du board
Le BONHEUR (Afrique du Sud)	Membre du board
MAISON DU CAP (Afrique du Sud)	Membre du board
ADVINI SOUTH AFRICA (Afrique du Sud)	Membre du board
KEN FORRESTER (Afrique du Sud)	Membre du board
KLEINE ZALZE	Membre du board
EURL VIGNOBLES EN VOL	Liquidateur
STELLENBOSCH VINEYARDS (Afrique du Sud)	Chairman
ADVINI ITALIA	Président du Conseil d'administration
ARPEGE	Président
PRODEGUSTATION	Président
CLUB FRANÇAIS DU VIN	Président

SARL LE VIEUX MOULIN	Gérant
SCI DOMAINE LAROCHE	Gérant
MAS LA CHEVALIERE	Président
DOMAINE LAROCHE	Président
CHAMPY	Président

MONSIEUR VINCENT RIEU	
SOCIÉTÉS	MANDAT
SA ADVINI	Membre du Conseil d'administration et Président du Comité des Nominations et Rémunérations
SCP DORIA AVOCATS	Co-gérant
SCI SOCIÉTÉ SAINT GREGOIRE	Gérant
SCI PHICHABE	Co-gérant
SCI RVH	Gérant
SCI CLOS DE PAULILLES	Co-gérant
SCI ALVIPA	Co-gérant
SCI POPI	Co-gérant

MADAME MARIE-ÉLISABETH PLANTADE	
SOCIÉTÉS	MANDAT
SA ADVINI	Membre du Conseil d'administration
B.M.E.	Administratrice
SIO	Membre du Conseil de Surveillance
CAP HOLDING	Gérante

MADAME BRIGITTE JEANJEAN	
SOCIÉTÉS	MANDAT
SA ADVINI	Membre du Conseil d'administration
SA B.M.E.	Présidente du Conseil d'Administration
SIO	Vice-Présidente du Directoire
SARL MAS DES ÉTANGS	Gérante
EURL LE JARDIN DES ARESQUIERS	Gérante
SARL MAS DE LUNES	Gérante
SCA VALOUSSIÈRE	Gérante
SCA DOMAINE DES ROCS	Gérante
BUE HOLDING	Gérante
SCI DE LENNE	Gérante

MONSIEUR FREDERIC JEANJEAN	
SOCIÉTÉS	MANDAT
SA ADVINI	Membre du Conseil d'administration
SA B.P.F.	Administrateur
SIO	Président et membre du Directoire
GFA LANDEYRAN	Gérant
SCA MAS DE LUNES	Gérant
SCA TEISSIER	Gérant
ARAGON	Gérant
SAM	Gérant
SCI LES BASTIDES	Gérant
SCI LES CLAPOUSES	Gérant
SCI GAO INVESTISSEMENT	Gérant
CHATEAU D'ENCOSTE	Directeur Général
L'ARBOUS	Président

MONSIEUR OLIVIER GUIZE	
SOCIÉTÉS	MANDAT
ADVINI SA	Membre du Conseil d'administration et Président du Comité d'audit et Performance
ERIC BUR	Membre du Comité de suivi
CHEVALIERS D'ARGOUGES	Membre du Comité stratégique

SERRES DE BESSIERES SAS	Membre du Conseil d'administration
SOPRAL	Membre du Conseil de surveillance
TSA INDUSTRIES	Membre du Conseil de surveillance
VALADE	Membre du Conseil de surveillance
ATEKKA	Censeur au Comité stratégique
J.C. DAVID	Membre du Conseil
GREEN CREATIVE	Membre du Conseil
THOMAS APICULTURE	Membre du Conseil
OXALIS	Président
LCM	Co-gérant
SCI LE VAL GUEPTANT	Gérant

Madame Amélie FAURE	
SOCIÉTÉS	MANDAT
ADVINI	Membre du Conseil d'administration et Présidente du Comité ESG
SCA les Feves	Comité de mission
Formality	Membre du Conseil de surveillance
SCI Lametery	Gérante

Monsieur Philippe CHAPUIS	
SOCIÉTÉS	MANDAT
ADVINI	Membre du Conseil d'administration et Président du Comité Stratégique
Académie de l'Agriculture de France	MEMBRE

Madame Magdeleine ALLAUME	
SOCIÉTÉS	MANDAT
ADVINI	Membre du Conseil d'administration
TONNELLERIE D.	Directeur Général
TONNELLERIE MILLET	Directeur Général
STE SEGUIN MOREAU ET COMPAGNIE	Directeur Général
SEGUIN MOREAU RONCHAMP	Directeur Général
SAMBOIS	Directeur Général
GALILEO	Directeur Général
FEDERATION DES TONNELIERS DE FRANCE	Présidente
SEGUIN MOREAU NAPA COOPERAGE, INC (USA)	Director
TONNELLERIE D.	Directeur Général

Opérations réalisées sur les titres de la Société par les dirigeants, les hauts responsables ou par des personnes auxquelles ils sont étroitement liés

Non applicable

3 - État des délégations de pouvoir et de compétence et utilisations faites pendant l'exercice

Résolution et date de l'AG	Désignation	Type délégation	Durée	Renouvellement	Montant Utilisé
15 ^{ème} résolution AGM 20/06/2024	Délégation de compétence Augmentation de capital avec maintien du DPS	Au CA	26 mois	08/2026	Néant
16 ^{ème} résolution AGM 20/06/2024	Délégation de compétence Augmentation de capital sans DPS par offre au public par émission d'actions ordinaires	Au CA	26 mois	08/2026	Néant
17 ^{ème} résolution AGM 20/06/2024	Délégation de compétence Augmentation du nombre de titres à émettre en cas d'augmentation de capital avec ou sans DPS dans le cadre d'options de sur-allocation	Au CA	26 mois	08/2026	Néant
18 ^{ème} résolution AGM 20/06/2024	Délégation de compétence Augmentation de capital sans DPS par placement privé au profit d'investisseurs qualifiés ou d'un cercle restreint d'investisseurs	Au CA	18 mois	12/06/2025 (jusqu'à 12/2026)	Néant
19 ^{ème} résolution AGM 20/06/2024	Délégation de pouvoirs Augmentation de capital en vue de rémunérer des apports en nature	Au CA	26 mois	08/2026	Néant
20 ^{ème} résolution AGM 20/06/2024	Délégation de pouvoirs Augmentation de capital sans DPS au profit des salariés	Au CA	26 mois	08/2026	Néant
27 ^{ème} résolution AGM 16/06/2022	Autorisation d'attribuer des actions gratuites, par émission ou acquisition	Au CA	38 mois	12/06/2025 (jusqu'à 08/2028)	Néant
28 ^{ème} résolution AGM 16/06/2022	Autorisation d'attribuer des options de souscriptions ou d'achat d'actions	Au CA	38 mois	06/2025 (jusqu'à 08/2028)	Néant

4 - Plans d'attribution d'actions gratuites

Dans le cadre des programmes d'attribution d'actions gratuites approuvés lors des Assemblées Générales, les actions attribuées sont créées après une période d'acquisition de deux années et sont ensuite bloquées deux années supplémentaires.

Dans sa réunion du 22 mars 2022, le Conseil de surveillance, sur la base d'une note du Comité de nomination et rémunération, a autorisé le Directoire à mettre en place un plan d'attribution gratuite de 52.500 actions de performance basé sur des objectifs annuels quantitatifs et qualitatifs sur la période 2022-2024, avec un bilan lors de l'approbation des comptes en 2025. Au titre des exercices 2022, 2023, 2024, les critères n'ayant pas été atteints aucune action gratuite n'a été attribuées.

Pour l'ensemble des plans d'attribution d'actions mis en place par Advini le Conseil a fixé une obligation pour les bénéficiaires de conserver au moins 50% des actions attribuées au terme de la période de conservation et ce jusqu'à la cessation des fonctions des bénéficiaires.

5 - Capital social, actionnariat et prises de participation

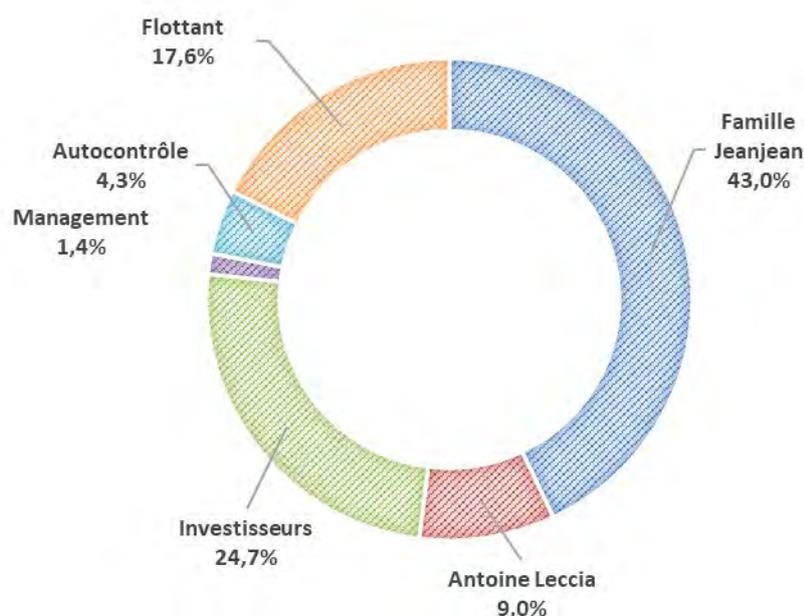
Au 31 décembre 2024, le nombre total d'actions s'élève à 3 941 835.

Personnes détenant plus des deux tiers du capital : Néant

Personnes détenant plus de 5 % du capital à la date du rapport :

- SIO (holding familial Jeanjean)
- FIAG Holding
- GRANDS CRUS INVESTISSEMENTS
- ARPEGE SAS

Actionnariat Advini au 31/12/2024



AU 31/12/2024	ACTIONS		DROITS DE VOTE THEORIQUES	
	Nombre	%	Nombre	%
TOTAL	3 941 835	100,0%	6 842 104	100%
Groupe familial JEANJEAN	1 693 536	42,96%	3 354 638	49,03%
Antoine LECCIA	355 672	9,02%	488 554	7,14%
Management	54 401	1,4%	108 802	1,6%
Autocontrôle	170 947	4,3%	170 947	2,5%
FIAG	567 967	14,4%	1 135 934	16,6%
Grands Crus Investissements	225 837	5,7%	451 674	6,6%
Agro Invest	179 842	4,6%	359 684	5,3%
Flottant	693 633	17,6%	771 871	11,3%

Informations sur les rachats d'actions (autocontrôle)

Au cours de l'exercice 2024, le contrat de liquidité d'AdVini a acquis au total 14 199 actions au cours moyen de 13,71 € et cédé 7 525 actions au cours moyen de 15 €.

Dans le cadre de son programme de rachat d'actions, la société a racheté sur l'année 2024 un total de 9 918 actions au cours moyen de 15,20 €.

Le nombre total d'actions auto-détenues au 31 décembre 2024 est de 173 353 dont 41 237 actions faisant partie du contrat de liquidité, soit 4 % du capital, ce qui représente une valeur (au cours d'achat) de 3,044 M€.

Actionnariat salarié

L'actionnariat salarié est exclusivement constitué des 1.4% du capital détenus par le management au 31/12/2024.

Dans le cadre des programmes d'attribution d'actions gratuites approuvés lors des Assemblées Générales, les actions attribuées sont créées après une période d'acquisition de deux années et sont ensuite bloquées deux années supplémentaires.

Aucune charge n'a été comptabilisée au titre de ces actions gratuites sur l'exercice 2024.

Prise de participation (> 5% du capital)

Non applicable

L'action AdVini

Le cours de l'action AdVini à la clôture de l'exercice 2024 était de 12,30 €, contre 15,50 € à la clôture de l'exercice précédent.

Le cours le plus haut sur l'année 2024 a été de 16,30 €, le plus bas de 11,70 €.

Les volumes échangés ont été de 61 084 titres sur l'exercice en 256 séances, soit une moyenne de 239 titres par séance.

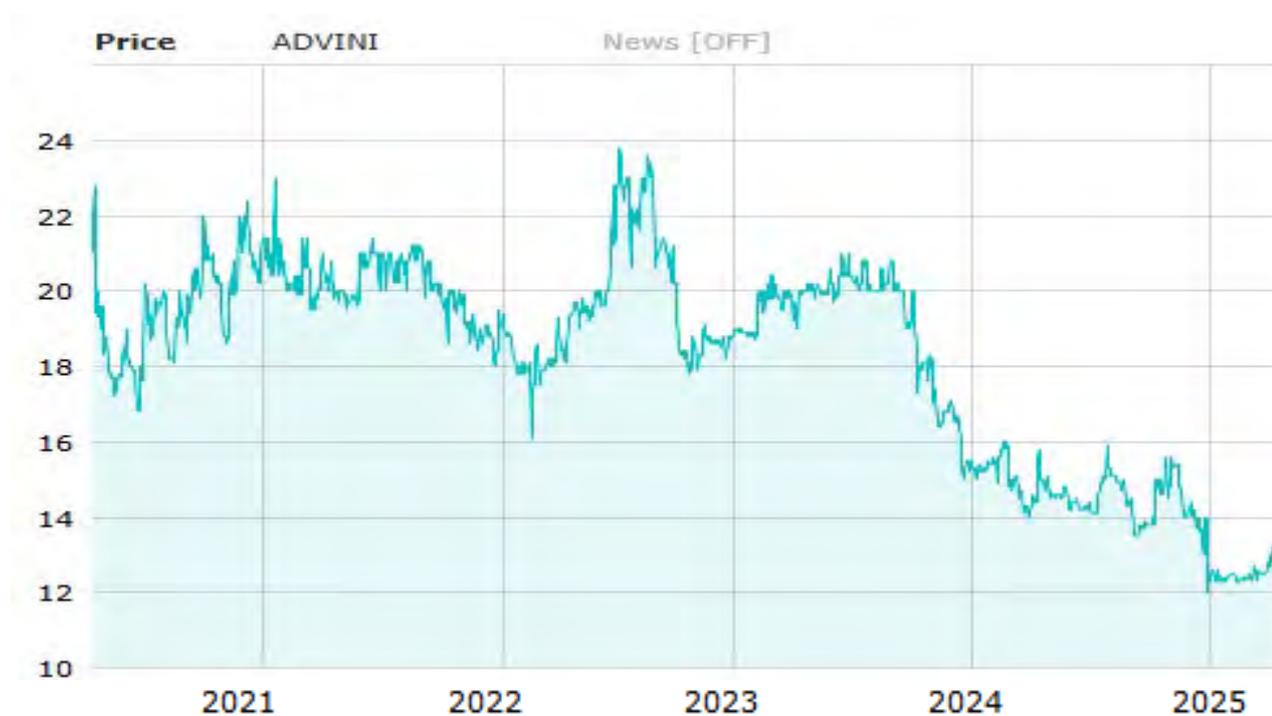
Dividendes

Exercice	Revenus éligibles à l'abattement (1)	
	Dividendes	Autres revenus distribués
31/12/2023	0 €	0
31/12/2022	1 379 642 , 25 €	0
31/12/2021	1 970 917, 50 €	0

(1) Pour les personnes physiques fiscalement domiciliées en France

Évolution du cours sur cinq ans au 22 avril 2025

(Cours en € - source Euronext)



État récapitulatif des opérations mentionnées à l'article L.621-18-2 du code monétaire et financier réalisées au cours de l'exercice 2024 : Néant.

Éléments relatifs au capital et à la gouvernance susceptibles d'avoir une incidence sur une offre publique lors d'une offre publique : Néant.

VIII. Autres informations

Observations formulées par le comité d'entreprise

Néant.

Faits exceptionnels et litiges

À la connaissance de la société, il n'existe pas de fait exceptionnel ou litige non provisionné susceptible d'avoir une incidence significative sur l'activité, le patrimoine ou la situation financière du Groupe AdVini.

Conventions réglementées

Conventions réglementées autorisées et conclues au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2024 :
Néant

Conventions réglementées antérieurement autorisées dont l'exécution s'est poursuivie au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2024 :

PRESTATIONS, ACHATS ET LOCATIONS :

Prestations, achats et locations		Nature de la convention
Facturés par	Facturés à	
CONVENTIONS DEJA APPROUVEES PAR L'ASSEMBLEE GENERALE		
Conventions dont l'exécution s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé		
Conventions avec des sociétés ayant des dirigeants communs		
Votre société (personne concernée : M ^{me} Brigitte Jeanjean, membre du conseil d'administration)	S.A.R.L. Mas des Etangs (personne concernée : M ^{me} Brigitte Jeanjean, gérante)	Prestations de viticulture et d'œnologie
S.A.R.L. Mas des Etangs (personne concernée : M ^{me} Brigitte Jeanjean, gérante)	Votre société (personne concernée : M ^{me} Brigitte Jeanjean, membre du conseil d'administration)	Achats de vins
Conventions avec des actionnaires détenant plus de 10 % des droits de vote		
Société d'Investissement d'Occitanie	Votre société	Prestations de services
Société d'Investissement d'Occitanie	Votre société	Locations de bâtiments et foncier
Conventions avec des membres du conseil d'administration		
Néant		

CONVENTIONS AU BENEFICE DES DIRIGEANTS :

Dirigeant	Nature de la convention
M. Antoine Leccia, président du conseil d'administration	Indemnités de licenciement en cas de rupture du contrat de travail à l'initiative de l'employeur, sauf faute lourde du salarié, versée en sus de l'indemnité légale ou conventionnelle de licenciement en vigueur dans l'entreprise

Le Conseil a mis en place une procédure d'évaluation afin de savoir si les conventions portant sur des opérations courantes conclues à des conditions normales remplissent bien ces conditions.

Il s'agit de conventions conclues par la Société et une ou plusieurs personnes intéressées dont l'objet est courant et les conditions peuvent être considérées comme normales.

IX. Résolutions soumises à l'Assemblée Générale Mixte du 20 juin 2025

PREMIERE RESOLUTION : Lecture des rapports du Conseil d'administration et des Commissaires aux comptes, approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2024 et quitus Directeur Général

DEUXIEME RESOLUTION : Approbation des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2024 ; lecture du rapport de gestion du groupe et du rapport des Commissaires aux comptes

TROISIEME RESOLUTION : Affectation du résultat - L'assemblée générale, sur proposition du Conseil d'Administration, décide d'affecter le résultat déficitaire de l'exercice clos le 31 décembre 2024 de la manière suivante :

Origine

- Report à nouveau débiteur	[-13 481 272] €
- Résultat bénéficiaire de l'exercice	860 044 €

Affectation

- A la réserve légale :	[0] €
-------------------------	---------

qui s'élève ainsi à [-1 084 530,48] €

- A titre de dividende :	[0] €
--------------------------	---------

- Au compte « Report à nouveau » :	[-13 481 272] €
------------------------------------	-------------------

qui s'élève ainsi à [-12 621 228] €

Prend acte que les distributions de dividendes au titre des trois derniers exercices sociaux de la Société ont été les suivants :

Exercice clos le :	Revenus	
	Dividendes	Autres revenus distribués
31/12/2023	0 €	-
31/12/2022	1 379 642,25 €	-
31/12/2021	1.970.917,50 €	-

QUATRIEME RESOLUTION : Approbation du montant visées à l'article 39,4 du Code général des impôts qui s'élèvent à 143 229 euros ainsi que l'impôt correspondant ressortant à 35 807 euros.

CINQUIÈME RESOLUTION : Examen du rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions visées à l'article L.225-86 du Code de commerce et approbation desdites conventions.

SIXIÈME RESOLUTION : Fixation de la rémunération des membres du Conseil d'administration pour l'exercice écoulé et d'une enveloppe maximale au titre de l'exercice 2025.

SEPTIÈME RESOLUTION : Etat des opérations relatives aux attributions d'actions gratuites au profit des salariés et des dirigeants

HUITIÈME RÉOLUTION : Etat sur les opérations d'options de souscription et/ou achat d'actions.

NEUVIÈME RÉOLUTION : Autorisation donnée au Conseil d'administration pour le rachat par la société de ses propres actions visée à l'article L.22-10-62 du Code de commerce).

DIXIEME RÉOLUTION : Pouvoirs en vue des formalités.

ONZIÈME RESOLUTION : Délégation de compétence au Conseil d'administration en vue d'augmenter le capital social avec suppression du droit préférentiel de souscription par placement privé au profit d'investisseurs qualifiés ou d'un cercle restreint d'investisseurs

DOUXIÈME RESOLUTION : Autorisation à donner au Conseil d'administration en vue d'attribuer gratuitement des actions aux membres du personnel et/ou mandataires sociaux, réalisés par augmentation de capital ou par acquisition d'actions

TREIZIÈME RESOLUTION : Autorisation à donner au Conseil d'administration en vue d'attribuer des options de souscriptions ou d'achat d'actions aux membres du personnel salarié et/ou mandataires sociaux

Annexes

Tableau des résultats des 5 derniers exercices d'AdVini SA

Date d'arrêté	31/12/2024	31/12/2023	31/12/2022	31/12/2021	31/12/2020
Durée de l'exercice (mois)	12	12	12	12	12
CAPITAL EN FIN D'EXERCICE					
Capital social	31 534 680	31 534 680	31 534 680	31 534 680	31 534 680
Nombre d'actions					
- ordinaires	3 941 835	3 941 835	3 941 835	3 941 835	3 941 835
- à dividende prioritaire					
Nombre maximum d'actions à créer					
- par conversion d'obligations					
- par droit de souscription					
OPERATIONS ET RESULTATS					
Chiffre d'affaires hors taxes	224 434 147	230 461 027	240 335 830	234 939 660	230 339 926
Résultat avant impôt, participation, dot. amortissements et provisions	2 934 209	977 738	4 198 833	2 720 421	4 945 234
Impôts sur les bénéfices	-1 648 208	-972 407	-1 329 688	-2 737 934	-1 112 112
Participation des salariés	193 236	-33 089	127 836	186 887	161 039
Dot. Amortissements et provisions	3 529 137	15 906 948	4 982 931	2 064 356	8 369 948
Résultat net	860 044	-13 923 714	417 754	3 207 112	-2 473 641
Résultat distribué			1 379 642	1 970 918	
RESULTAT PAR ACTION					
Résultat après impôt, participation, avant dot.amortissements, provisions	1,11	0,5	1,37	1,34	1,5
Résultat après impôt, participation dot. amortissements et provisions	0,22	-3,53	0,11	0,81	-0,63
Dividende attribué	0	0	0,35	0,5	0
PERSONNEL					
Effectif moyen des salariés	309	309	306	306	283
Masse salariale	12 984 163	13 598 333	13 717 900	13 241 010	12 311 115
Sommes versées en avantages sociaux (sécurité sociale, œuvres sociales...)	5 927 877	6 100 454	5 890 812	6 119 227	5 477 981

7. Rapport de l'organisme tiers indépendant sur la déclaration consolidée de performance extra-financière figurant dans le rapport de gestion

ADVINI

Siège social : L'Enclos – 34725 Saint-Félix-de-Lodez
Société Anonyme à conseil d'administration au capital de 31 534 680 euros

RAPPORT DE L'ORGANISME TIERS INDEPENDANT, SUR LA VERIFICATION DE LA DECLARATION CONSOLIDEE DE PERFORMANCE EXTRA- FINANCIERE

Exercice clos le 31 décembre 2024



RSM Paris

26, rue Cambacérès

75 008 Paris

France

Tél. : +33 (0) 147 63 67 00

Fax : +33 (0)147 63 69 00

www.rsmfrance.fr

ADVINI

Siège social : L'Enclos – 34725 Saint-Félix-de-Lodez

Société Anonyme à conseil d'administration au capital de 31 534 680 euros

RAPPORT DE L'ORGANISME TIERS INDEPENDANT, SUR LA VERIFICATION DE LA DECLARATION CONSOLIDEE DE PERFORMANCE EXTRA-FINANCIERE

Exercice clos le 31 décembre 2024

A l'Assemblée générale

En notre qualité d'organisme tiers indépendant (« tierce partie ») de votre société, (ci-après « entité »), accrédité par le Cofrac (Accréditation Cofrac Validation/Vérification, n°3-1861, portée disponible sur www.cofrac.fr) nous avons mené des travaux visant à formuler un avis motivé exprimant une conclusion d'assurance modérée sur les informations historiques (constatées ou extrapolées) de la déclaration consolidée de performance extra-financière, préparées selon les procédures de l'entité (ci-après le « Référentiel »), pour l'exercice clos le 31 décembre 2024 (ci-après respectivement les « Informations » et la « Déclaration »), présentées dans le rapport de gestion du groupe en application des dispositions des articles L. 225-102-1, R. 225-105 et R. 225-105-1 du code de commerce.

Conclusion

Sur la base des procédures que nous avons mises en œuvre, telles que décrites dans la partie « Nature et étendue des travaux », et des éléments que nous avons collectés, nous n'avons pas relevé d'anomalie significative de nature à remettre en cause le fait que la déclaration consolidée de performance extra-financière est conforme aux dispositions réglementaires applicables et que les Informations, prises dans leur ensemble, sont présentées, de manière sincère, conformément au Référentiel.

Préparation de la déclaration de performance extra-financière

L'absence de cadre de référence généralement accepté et communément utilisé ou de pratiques établies sur lesquels s'appuyer pour évaluer et mesurer les Informations permet d'utiliser des techniques de mesure différentes, mais acceptables, pouvant affecter la comparabilité entre les entités et dans le temps.

Par conséquent, les Informations doivent être lues et comprises en se référant au Référentiel dont les éléments significatifs sont présentés dans la Déclaration.

Limites inhérentes à la préparation des Informations

Les Informations peuvent être sujettes à une incertitude inhérente à l'état des connaissances scientifiques ou économiques et à la qualité des données externes utilisées. Certaines informations sont sensibles aux choix méthodologiques, hypothèses et/ou estimations retenues pour leur établissement et présentées dans la Déclaration.

Responsabilité de l'entité

Il appartient à la direction de :

- sélectionner ou d'établir des critères appropriés pour la préparation des Informations ;
- préparer une Déclaration conforme aux dispositions légales et réglementaires, incluant une présentation du modèle d'affaires, une description des principaux risques extra-financiers, une présentation des politiques appliquées au regard de ces risques ainsi que les résultats de ces politiques, incluant des indicateurs clés de performance ;
- préparer la Déclaration en appliquant le Référentiel de l'entité tel que mentionné ci-avant ; ainsi que
- mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement des Informations ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

La Déclaration a été établie par le Conseil d'administration.

Responsabilité de l'organisme tiers indépendant

Il nous appartient, sur la base de nos travaux, de formuler un avis motivé exprimant une conclusion d'assurance modérée sur :

- la conformité de la Déclaration aux dispositions prévues à l'article R. 225-105 du code de commerce ;
- la sincérité des informations historiques (constatées ou extrapolées) fournies en application du 3° du I et du II de l'article R. 225 105 du code de commerce, à savoir les résultats des politiques, incluant des indicateurs clés de performance, et les actions, relatifs aux principaux risques.

Comme il nous appartient de formuler une conclusion indépendante sur les Informations telles que préparées par la direction, nous ne sommes pas autorisés à être impliqués dans la préparation desdites Informations, car cela pourrait compromettre notre indépendance.

Il ne nous appartient pas de nous prononcer sur la conformité des produits et services aux réglementations applicables.

Dispositions réglementaires

Nos travaux décrits ci-après ont été effectués conformément aux dispositions des articles A. 225-1 et suivants du code de commerce déterminant les modalités dans lesquelles l'organisme tiers indépendant conduit sa mission et conformément au *Programme de vérification DPEF (P01.a, version 9)*, tenant lieu de programme de vérification.

Indépendance et contrôle qualité

Notre indépendance est définie par les dispositions prévues à l'article L. 821-28 du code de commerce. Par ailleurs, nous avons mis en place un système de contrôle qualité qui comprend des politiques et des procédures documentées visant à assurer le respect des textes légaux et réglementaires applicables.

Moyens et ressources

Nos travaux ont mobilisé les compétences de 4 personnes et se sont déroulés entre janvier et mars 2025 sur une durée totale d'intervention de 3 semaines.

Nous avons fait appel, pour nous assister dans la réalisation de nos travaux, à nos spécialistes en matière de développement durable et de responsabilité sociétale. Nous avons mené 9 entretiens avec les personnes responsables de la préparation de la Déclaration.

Nature et étendue des travaux

Nous avons planifié et effectué nos travaux en prenant en compte le risque d'anomalies significatives sur les Informations.

Nous estimons que les procédures que nous avons menées en exerçant notre jugement professionnel nous permettent de formuler une conclusion d'assurance modérée :

- nous avons pris connaissance de l'activité de l'ensemble des entités incluses dans le périmètre de consolidation et de l'exposé des principaux risques ;
- nous avons apprécié le caractère approprié du Référentiel au regard de sa pertinence, son exhaustivité, sa fiabilité, sa neutralité et son caractère compréhensible, en prenant en considération, le cas échéant, les bonnes pratiques du secteur ;
- nous avons vérifié que la Déclaration couvre chaque catégorie d'information prévue au III de l'article L. 225-102-1 du code de commerce en matière sociale et environnementale et comprend, le cas échéant, une explication des raisons justifiant l'absence des informations requises par le 2ème alinéa du III de l'article L. 225-102-1 du code de commerce ;
- nous avons vérifié que la Déclaration présente les informations prévues au II de l'article R. 225-105 du code de commerce lorsqu'elles sont pertinentes au regard des principaux risques ;

- nous avons vérifié que la Déclaration présente le modèle d'affaires et une description des principaux risques liés à l'activité de l'ensemble des entités incluses dans le périmètre de consolidation, y compris, lorsque cela s'avère pertinent et proportionné, les risques créés par ses relations d'affaires, ses produits ou ses services ainsi que les politiques, les actions et les résultats, incluant des indicateurs clés de performance afférents aux principaux risques ;
- nous avons consulté les sources documentaires et mené des entretiens pour :
 - apprécier le processus de sélection et de validation des principaux risques ainsi que la cohérence des résultats, incluant les indicateurs clés de performance retenue, au regard des principaux risques et politiques présentés, et
 - corroborer les informations qualitatives (actions et résultats) que nous avons considéré les plus importantes présentées en Annexe 1. Pour certains risques Impact de notre activité sur la biodiversité, Impact de notre activité sur les ressources naturelles, Impacts de notre activité sur les changements climatiques, Une intégration territoriale déterminante pour l'activité, Impact de notre activité sur nos parties prenantes, Risque Qualité produit, Risque de métiers en pénuries et de perte de savoir-faire, Risque de dégradation du climat social interne, Risque Santé et Sécurité au Travail, Risque de dégradation de la marque employeur, Risque de perte d'efficacité dans le partage et la transmission d'information, Risque de controverse et de manque de transparence), nos travaux ont été réalisés au niveau de l'entité consolidante, pour les autres risques, des travaux ont été menés au niveau de l'entité (consolidante et dans l'entité : Stellenbosch Vineyards (Afrique du Sud) ;
- nous avons vérifié que la Déclaration couvre le périmètre consolidé, à savoir l'ensemble des entités incluses dans le périmètre de consolidation conformément à l'article L. 233-16 du code de commerce, *le cas échéant* avec les limites précisées dans la Déclaration ;
- nous avons pris connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par l'entité et avons apprécié le processus de collecte visant à l'exhaustivité et à la sincérité des Informations ;
- pour les indicateurs clés de performance et les autres résultats quantitatifs que nous avons considéré les plus importants présentés en Annexe 1 nous avons mis en œuvre :
 - des procédures analytiques consistant à vérifier la correcte consolidation des données collectées ainsi que la cohérence de leurs évolutions ;
 - des tests de détail sur la base de sondages ou d'autres moyens de sélection, consistant à vérifier la correcte application des définitions et procédures et à rapprocher les données des pièces justificatives. Ces travaux ont été menés auprès d'une sélection d'entités contributrices (Maison Jeanjean (France), Ogier (France), Gassier (France), Sorgues (France), Jules Lebegue (France), Mas La Chevalière (France), Laroche Chablis (France), Stellenbosch Vineyards (Afrique du Sud), Transport Lodéziens (France) et couvrent entre 69 et 100% des données consolidées sélectionnées pour ces tests ;
- nous avons apprécié la cohérence d'ensemble de la Déclaration par rapport à notre connaissance de l'ensemble des entités incluses dans le périmètre de consolidation.

Les procédures mises en œuvre dans le cadre d'une mission d'assurance modérée sont moins étendues que celles requises pour une mission d'assurance raisonnable | une assurance de niveau supérieur aurait nécessité des travaux de vérification plus étendus.

Fait à Paris, le 28 avril 2025

L'Organisme tiers indépendant

RSM Paris

Signé par Amandine DUQUESNE
Le 28/04/2025

ID: tx_M7Anzmv0G8Zn

Signed with
Universign

Amandine DUQUESNE
Directrice Département RSE
Associée

Annexe 1: Liste des informations que nous avons considérées comme les plus importantes
Informations qualitatives et quantitatives (dont indicateurs clés de performance (ICP)) :

Risques et Enjeux	Indicateurs quantitatifs	Données qualitatives
R1 : Impact de notre activité sur la biodiversité	Part de nos surfaces en production engagées dans une démarche de certification (ICP)	-Grâce à la structure de certification collective lancée en 2024 qui devrait voir son déploiement sur l'ensemble de nos propriétés française sur le premier trimestre 2025.
R2 : Impact de notre activité sur les ressources naturelles	<p>Consommation énergie / production (ICP)</p> <p>Consommation eau / production (ICP)</p> <p>Taux de valorisation de nos déchets (ICP)</p> <p>Poids moyen des bouteilles (ICP)</p>	En 2024, ce sont près de 60 tonnes de glassine qui ont été collectées par notre partenaire !
R3 : Impacts de notre activité sur les changements climatiques	<ul style="list-style-type: none"> Bilan Carbone en Scope 3 sur l'ensemble de nos activités (ICP) 	La méthodologie étant désormais robuste et répliquable annuellement.
R4 : Une intégration territoriale déterminante pour l'activité.		La certification Fairtrade du Bonheur en tant que producteur marque une étape importante dans la politique Environnementale, Sociale et de Gouvernance d'AdVini, tant en France qu'en Afrique du Sud.
R5 : Impact de notre activité sur nos parties prenantes.	Nombre de partenariat avec la recherche (ICP)	5 études de cas : les pratiques Biodynamiques, la résilience des vignobles à la sécheresse, les biostimulants racinaires, l'agrovoltatisme, l'amélioration des teneurs en matières organique et vie microbienne des sols
R6 : Risque Qualité produit.	Nombre de réclamations commerciale (ICP)	En contrôlant et en mettant en place l'amélioration continue de tous nos process de production
R7 : Risque de métiers en pénuries et de perte de savoir-faire.	<ul style="list-style-type: none"> Nombre de jeunes vignerons accompagnés dans le cadre du Concours VTA (ICP) 	En 2024, nous avons fait perdurer notre partenariat avec le programme « Des Enfants et des Arbres » pour impliquer la nouvelle génération dans la transition agroécologique de leur territoire (...)
R8 : Risque de dégradation du climat social interne	<ul style="list-style-type: none"> Taux de turnover (ICP) Taux d'emploi des personnes en situation de Handicap Effectif global 	Cet engagement, clairement exprimé, notamment auprès de nos partenaires sociaux, s'accompagne toutefois d'une exigence renforcée en matière de pilotage et d'optimisation des ressources dédiées.
R9 : Risque Santé et Sécurité au Travail	<ul style="list-style-type: none"> Taux de fréquence Taux de gravité Taux d'absentéisme (ICP) 	Un questionnaire de départ est systématiquement proposé aux collaborateurs quittant l'entreprise, que ce soit à leur initiative ou dans le cadre d'une fin de CDD, pour des contrats d'une durée supérieure à six mois

<p>R10 : Risque de dégradation de la marque employeur.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre d'heure de formation / collaborateurs formé (ICP) • Index d'égalité homme / femme (ICP) 	<p>Dans un contexte où les métiers évoluent rapidement, il est essentiel de proposer aux jeunes des parcours d'apprentissage structurants et valorisants</p>
<p>R11 : Risque de perte d'efficacité dans le partage et la transmission d'information</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre d'outils digitaux déployés (ICP) 	<p>En externe sur LinkedIn et via l'Intranet « My AdVini ». Nous avons ainsi pu pousser de façon beaucoup plus efficiente nos messages via des canaux digitaux.</p>
<p>R12 : Risque de controverse et de manque de transparence</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de mention dans la presse de nos maisons et marque (ICP) 	<p>Un COD « ESG & Communication » a été lancé pour réunir les compétences nécessaires à cette montée en puissance</p>

Annexe 3 : DPEF validée par RSM Paris